



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 14 septembre 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 31 août 2016, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1160206004

Accorder, conformément à la loi, un contrat à Technomedia pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 - Somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports, Direction des transports - 1165897003

Conclure avec les firmes Électroméga ltée (3 671 692,59 \$), Orange Traffic inc. (3 694 838,28 \$), Tacel ltée (808 791,64 \$), Industries Precision Plus inc. (857 770,99 \$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (676 053,00 \$), des ententes cadres pour une période de 24 mois, pour la fourniture des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville - Appel d'offres public 15-14382 (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1163838002

Accorder un contrat à Thibault & Associés, pour la fourniture d'un véhicule d'intervention en matières dangereuses, composé d'une boîte de type Walk-In/Walk-Around de 24' montée sur un châssis à cabine avancée et surbaissée avec partie arrière aménagée en poste de travail, de marque-modèle Pierce Impel (châssis) et Pierce HDR Walk-In (boîte en aluminium) - Somme maximale de 1 116 293,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15106 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la culture, Direction des bibliothèques - 1167342001

Accorder, conformément à la loi, un contrat à ProQuest, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource numérique Library Press Display, pour les bibliothèques de Montréal participantes, du 1er août 2016 au 31 juillet 2019 - Somme maximale de 105 036,56 \$, U.S., taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention à cet effet

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1167389001

Conclure avec le Groupe Archambault inc., une entente-cadre de 36 mois, pour l'achat de CD-Rom, CD-Audio, DVD films documentaires et de fiction - Appel d'offres public 16-15154 (1 soumissionnaire) (Montant estimé : 1 900 000 \$)

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1166859003

Accorder un contrat à Hollywood nettoyage spécialisé pour le nettoyage des camions-tasseurs du Service du matériel roulant et des ateliers pour une période de 2 ans - Somme maximale de 146 386,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15336 (2 soumissionnaires)

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements - 1160587004

Accorder un contrat à Martin Lefebvre Transport inc., pour des services de transport de neige pour une durée de 2 ans - Dépense maximale totale de 674 071,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 16-15062 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

20.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1160077001

Conclure une entente-cadre de services d'entretien préventif et de réparations avec la firme Nederman Canada Limited, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien, la réparation et l'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers - Contrat de gré à gré (fournisseur unique) (Montant estimé : 721 856,13 \$, taxes incluses) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1161009003

Accorder un contrat à Électricité Grimard inc., pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 1 818 634,09\$, taxes incluses - Appel d'offres public 214716 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334019

Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc., pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme maximale de 586 986,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres 1935-AE-16 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.012 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1161630004

Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux intérieurs au Centre interculturel Strathearn situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance - Somme maximale de 1 521 286,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5770 (3 soumissionnaires)

20.013 Contrat de construction

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1164956015

Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Pavatech), pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'aménagement au Seuil Fleuve, aux abords et du côté sud de la rue de la Commune entre les rues de Callière et place Royale - Dépense totale de 337 580,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6911 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de construction

CM Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1160025004

Accorder un contrat à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion P.I.Q.A. (Programme d'interventions en quartiers anciens) Saint-Gabriel - Somme maximale de 593 334,03 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

20.015 Contrat de construction

CM Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1160025005

Accorder un contrat à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion P.I.Q.A. (Programme d'interventions en quartiers anciens) Centre - Somme maximale de 899 864,27 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

20.016 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160660009

Autoriser une dépense additionnelle de 325 000 \$, soit 250 000 \$, pour compléter les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, Chemin Remembrance et 75 000 \$ d'incidences dans le cadre du contrat accordé à 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) (CG16 0337), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 212 682,96 \$ à 2 462 682,96 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.017 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231042

Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 721 000 \$ (Contrat: 2 661 000 \$ + incidences: 60 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 329408 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.018 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1167409001

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Notre-Dame et le chemin Côte St-Paul - Dépense totale de 660 079,32 \$m taxes incluses (contrat: 573 982,16 \$ +incidences: 86 097,32 \$) - Appel d'offres public 221302 (8 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.019 Contrat de construction

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166316016

Accorder un contrat à Les Constructions Hydrospec inc., pour la remise en état des sentiers et l'installation de mobiliers au parc de la Promenade-Bellerive - Dépense totale de 1 540 214,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6927 (6 soumissionnaires)

20.020 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1166627004

Accorder un contrat de construction à Aranda Construction inc. pour le projet de Réfection du Chalet du Parc Maisonneuve, situé au 4601 rue Sherbrooke Est - Dépense totale de 1 856 733,75 \$ - Appel d'offres public 5852 (8 soumissionnaires)

20.021 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1160298002

Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies pour l'évaluation de l'épaisseur résiduelle des parois des conduites principales d'aqueduc en béton-acier - Somme maximale de 546 386,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16 15156 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.022 Contrat de services professionnels

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1166368006

Accorder un contrat de services professionnels à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL dans le cadre du 375e anniversaire de la ville de Montréal - Somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cette fin

20.023 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1161630003

Approuver l'addenda no 1 et autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$ pour les services professionnels des projets du programme de protection de bâtiment corporatifs dans le cadre du contrat accordé à Riopel + Associés Architectes, société d'architectes et Beaudoin Hurens inc. ingénieurs en mécanique, électricité, électronique, ingénieur en structure et génie civil (CG07 0295), majorant ainsi le montant total du contrat de 500 000 \$ à 550 000 \$, taxes incluses

20.024 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1163493002

Conclure 2 ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 30 mois avec les firmes suivantes: Axor Experts-Conseils inc. (1 953 612,08 \$) et Les Services exp. inc., (1 106 979,30 \$) pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15232 (7 soumissionnaires) - Approuver les projets de conventions à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.025 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1161335003

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Services Intégrés Lemay et Associés inc., architectes, Martin Roy et associés inc., ingénieurs en électromécanique et Elema Experts-Conseils inc., ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de réfection générale du Bain Saint-Michel - Dépense totale de 574 093,17 \$ (contrat : 459 118,17 \$ incidences : 114 975 \$) - Appel d'offres public 16-15215 (8 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

20.026 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.027 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.028 Entente

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1165309002

Conclure une entente entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour l'utilisation du mobilier urbain (feux de circulation et éclairage) pour l'installation de 40 antennes de télécommunication

20.029 Immeuble - Acquisition

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1160783001

Approuver un projet d'acte par lequel Développement Terramax inc. cède à la Ville pour fins de parc deux immeubles situés sur la rue Jean-Gascon, totalisant une superficie de 1 558,6 m² et par lequel la Ville cède au Promoteur trois immeubles situés sur les rues Pierre-Daviault et Claude-Henri-Grignon, totalisant une superficie de 1 508,2 m², dans l'arrondissement de Saint-Laurent, et ce, sans contrepartie financière - Retirer du domaine public les immeubles que la Ville cède au Promoteur et verser les immeubles que la Ville reçoit dans l'échange dans le domaine public de la Ville pour fins de parc

20.030 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1156037007

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les immobiliers Tripo inc. un terrain, considéré comme vacant, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 57 700 \$ - Fermer et retirer du domaine public le terrain

20.031 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1167029002

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc., pour l'exploitation de machines distributrices, à des fins de services alimentaires, un espace d'une superficie approximative de 11 m² au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 2 ans, débutant le 1er février 2016, pour une recette totale de 60 696 \$, excluant les taxes

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.032 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160515001

Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Location Bench & Table inc. et monsieur Allan Vosko, et ce, rétroactivement du 1er juillet 2015 au 30 juin 2020, à des fins de stationnement non tarifé réservé pour sa clientèle, une partie de terrain située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, au nord-est des avenues De Courtrai et Victoria, constitué du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 459,1 m², et ce, au montant de 39 440,81 \$ pour le terme, plus les taxes applicables

20.033 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1165941006

Approuver la prolongation du bail par laquelle la Ville loue à Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc. un terrain vacant d'une superficie de 1 280 m², situé sur la rue Bernard Est angle Saint-Dominique dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de 5 ans, du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2021, avec clause de résiliation prématurée, moyennant un loyer total de 95 518,32 \$, excluant les taxes, à des fins de stationnement

20.034 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1160679016

Autoriser une contribution financière de 100 000 \$ pour l'année 2016 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec - Approuver le projet de convention à cet effet

20.035 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1164910002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 479 \$ à 3 organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2017) - Ville liée de Pointe-Claire - Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.036 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1161535001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 585 000 \$ à l'organisme Les YMCA du Québec pour la réalisation de 3 études d'opportunité et le maintien, pour la période de janvier à juin 2017 inclusivement, des activités des 3 centres locaux visés par ces études - Autoriser un ajustement de la base budgétaire 2017 du Service de la diversité sociale et des sports, à hauteur de 460 000 \$ - Approuver un projet de convention à cet effet

20.037 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1161103005

Approuver le projet de convention entre la Ville et Les 7 doigts de la main concernant le versement d'une aide financière maximale de 353 000 \$, pour la réalisation du projet de construction de son centre de création et de production situé au 2111 boulevard St-Laurent - Autoriser un virement budgétaire de 300 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture - Autoriser un ajustement de la base budgétaire au montant de 53 000 \$ pour l'année 2017

20.038 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1160449005

Autoriser la démolition partielle du bâtiment situé au 2901, boulevard Gouin Est et identifié lot 1 742 392 du Cadastre du Québec - Institut Pacifique - Parcours Gouin - Secteur significatif DD et Site patrimonial cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet - Zone 0465 - (Dossier en référence 1160449004)

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1160335004

Accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'acquiescer auprès du fournisseur AddÉnergie et d'installer à ses frais deux bornes de recharge doubles sur rue pour véhicules électriques, dans le cadre de la construction du pavillon d'accueil du parcours Gouin.

30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1160974002

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Marc-André Gadoury, conseiller de ville responsable du dossier vélo, du 18 au 22 septembre 2016, à Copenhague (Danemark), afin d'étudier les pratiques liées au déplacement cycliste déjà en place dans la ville danoise, et ce, accompagné par l'expertise de la Copenhagenize Design Company - Montant estimé : 3 385,09 \$

30.004 Administration - Nomination de membres

CM Office de consultation publique de Montréal - 1161079006

Renouveler les mandats de 9 commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal pour une période de 3 ans et procéder à la nomination de 3 nouveaux commissaires pour une période de 3 ans

30.005 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1163673007

Entériner l'entente signée par Jean-François Leclerc, chef de section, responsable du Centre d'histoire de Montréal, établissant les modalités de la collaboration entre le Centre Phi et la Ville de Montréal dans le cadre d'un projet de résidence et d'une collaboration avec le CHM qui prendra place dans les locaux de son lieu muséal du Centre d'histoire Montréal, au 335, place D'Youville, du 1er septembre au 20 novembre 2016 - Autoriser la réception du versement de 2 000 \$ provenant du Centre Phi pour cette installation - Autoriser une dépense supplémentaire de 2 000 \$ pour couvrir les frais occasionnés par ce projet

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1161543009

Édicter, en vertu de l'article 32 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) 15-091, une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à l'organisme à but non lucratif, La Coupe internationale les enfants jouent pour les enfants (CIEJE), d'une valeur de 1 987,50 \$, pour l'utilisation des installations du Stade de soccer de Montréal dans le cadre de l'événement La Coupe internationale les enfants jouent pour les enfants le 25 septembre 2016

40.002 Ordonnance - Autre sujet

CE Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1161179010

Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) applicable au secteur « Plaza Monk »

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.003 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'habitation - 1160196002

Édicter, en vertu du paragraphe 14 de l'article 44 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), une ordonnance afin de rendre admissible au programme municipal Rénovation résidentielle majeure les bâtiments résidentiels comportant un local où de l'hébergement temporaire est offert à des personnes ayant besoin d'aide ou de protection

40.004 Règlement - Avis de motion

CM Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'habitation - 1160196003

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de rendre admissible les bâtiments résidentiels comportant un local où de l'hébergement temporaire est offert à des personnes ayant besoin d'aide ou de protection

40.005 Règlement - Adoption

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1161322005

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40.006 Règlement - Adoption

CM Service de la concertation des arrondissements - 1165086003

Apporter une modification au règlement initial pour y adopter un addenda afin d'autoriser les animaux de ferme selon certaines conditions par les arrondissements

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 22 août 2016 par le conseil municipal

40.007 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1165925002

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.008 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1164521012

Nommer deux rues, un square, un passage et le prolongement d'une rue dans le secteur Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

40.009 Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1166968003

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement R-2016-109 modifiant notamment les Règlements concernant le zonage, les plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'entretien et la protection des arbres, les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble, ainsi que le règlement R-2016-112 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Dollard-Des Ormeaux

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.003 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CG Service de l'environnement - 1162937003

Prendre connaissance du Bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1163624026

Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport de recommandations sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621)

60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1163624027

Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	21
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	25
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	18

CE : 10.002
2016/09/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2016/09/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 31 août 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M. Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1407

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 31 août 2016, en y ajoutant l'article 30.008.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1408

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 août 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 1409

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 août 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 1410

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 août 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE16 1411

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles J. Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15090 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>
Kemira Water solutions Canada inc. (Somme totale : 2 541 671,85 \$, taxes incluses)	Article 1 Alufer : 933 884,44 \$ Article 3 Aluminate SAX-23 : 240 734,66 \$ Article 9 PAX XL-3932 : 827 820 \$ Article 14 Sulfate d'aluminium acidifié à 5% : 539 232,75 \$
Produits Chimiques CCC Itée (Somme totale : 596 700,13 \$, taxes incluses)	Article 4 Charbon activé : 460 742,19 \$ Article 10.1 Polydadmac (en tote de 1000L) C-592 : 67 260,38 \$ Article 10.2 Polydadmac C-592 (en vrac de 10 tonnes métriques) : 68 697,56 \$
Brenntag Canada Itée (Somme totale : 952 441,40 \$, taxes incluses)	Article 5 Chlore liquide 68 kg : 19 448,02 \$ Article 6 chlore liquide 907.2 kg : 572 431,78 \$ Article 13 soude caustique liquide 50 % : 360 561,60 \$
Norkem inc. (Somme totale : 629 373,15 \$, taxes incluses)	Article 2 Aluminate de sodium SAX-20 : 109 686,15 \$ Article 8 PAX XL-1900 (PAX XL-19) : 519 687 \$
Veolia Water Technologie Canada inc. (Somme totale : 249 380,78 \$, taxes incluses)	Article 11 Polymère Hydrex : 249 380,78 \$
Univar Canada Itée (Somme totale : 564 067,35 \$, taxes incluses)	Article 12 Silicate de sodium : 431 156,25 \$ Article 15 Thiosulfate de calcium 30 % : 132 911,10 \$
K + S Sel Windsor Itée (Somme totale : 1 646 551,23 \$, taxes incluses)	Article 16 Sel-chlorure de sodium pour la production d'hypochlorite de sodium 0.08 % : 1 646 551,23 \$
SNF Canada Itée (Somme totale : 164 989,12 \$, taxes incluses)	Article 18.1 Polydadmac C-595 (en tote de 1000 L) : 82 494,56 \$ Article 18.2 Polydadmac C-595 (en vrac de 10 tonnes métriques) : 82 494,56 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1165271002

CE16 1412

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de convention de participation de la Ville de Montréal au projet de recherche Geothink de l'Université McGill, dans le cadre de la nouvelle politique de données ouvertes;
- 2 - d'autoriser le directeur du Bureau de la Ville intelligente et numérique, à signer ladite convention pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1167130001

CE16 1413

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Sa Majesté La Reine du Chef du Canada relative à l'occupation du domaine public aux fins de travaux dans le cadre du projet de mise en valeur de l'Île Lapierre sur le territoire du parc-nature du Ruisseau De-Montigny, conditionnellement à l'obtention d'un décret du gouvernement du Québec autorisant la Ville de Montréal à conclure une telle entente.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1160592001

CE16 1414

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ au Forum des politiques publiques pour l'organisation et la remise du Prix Marcel-Côté pour les années 2016, 2017 et 2018, dans le cadre du budget régulier du Service du développement économique;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1160191004

CE16 1415

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense non récurrente de 60 000 \$ afin d'accorder un don à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant le séisme survenu en Italie;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2016 de la Direction générale;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1161353003

CE16 1416

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la délégation de signature au directeur du Service des communications dans le cadre du tournage de la série « En pleine Tempête » par les Productions Pixcom, les coûts reliés à cette production étant entièrement à la charge du producteur.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1167369001

CE16 1417

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 248 725,59 \$ pour rembourser les dépenses capitalisables du poste de quartier 4 situé au 4139, boulevard des Sources à Dollard-des-Ormeaux;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1164565006

CE16 1418

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 426 867,32 \$ pour rembourser les dépenses capitalisables de la caserne de pompiers 61 située au 10, rue Sunnydale à Dollard-des-Ormeaux;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1164565007

CE16 1419

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le retour des charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés, à la suite de la modification des services offerts par la patrouille aqueduc de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve depuis le 1^{er} janvier 2016, conformément aux informations inscrites dans les interventions du dossier addenda.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1153515001

CE16 1420

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour d'une action en dommages intentée par l'Université McGill ainsi que ses différents assureurs en versant une somme additionnelle de 400 000 \$;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Chantal Bruyère, le chèque suivant :
 - 400 000 \$ à l'ordre de Robinson Sheppard Shapiro en fidéicomis en règlement du capital, des intérêts, l'indemnité additionnelle et les frais judiciaires;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1163219009

CE16 1421

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours judiciaire en recouvrement des sommes injustement payées par la Ville de Montréal à Sintra inc. pour la somme de 16 458 388,18 \$ à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre d'attribution de contrats publics.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1166250004

CE16 1422

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 2 842,40 \$ relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part à la Table ronde des maires dans le cadre de la réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, à Östersund (Suède), du 12 au 17 septembre 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1166849001

CE16 1423

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 5 725 \$ relative au déplacement de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, les 7 et 8 septembre 2016, à Londres (Royaume Uni), afin de prendre part à une mission économique organisée par Tourisme Montréal dans le but de rencontrer les organisateurs du « World Corporate Games » pour rehausser la candidature de la Ville en vue de la venue d'un congrès à Montréal;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1162178001

CE16 1424

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 23 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), l'ordonnance numéro 2 établissant la rémunération des membres du Comité Jacques-Viger;
- 2- d'ajuster la base budgétaire 2017 du Service du greffe d'un montant récurrent de 10 800 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1160132004

CE16 1425

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu du paragraphe 2° de l'article 19.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), l'ordonnance numéro 2 établissant la rémunération des membres du Conseil du patrimoine de Montréal;
- 2- d'ajuster la base budgétaire 2017 du Service du greffe d'un montant récurrent de 13 800 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1160132005

CE16 1426

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les projets de conventions collectives à intervenir entre la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et le Syndicat canadien de la fonction publique, sections locales 2755 (cols bleus) et 305 (cols blancs) couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018;
- 2- d'approuver l'entente de restructuration du Régime de rentes pour le personnel de la CSEM en application de la Loi 15;
- 3- d'autoriser un transfert de 79 000 \$ de la réserve de stabilisation des redevances de la CSEM au budget de fonctionnement 2016;
- 4- d'autoriser le directeur général de la Ville et le président de la CSEM à signer les projets de conventions pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1163224002

Levée de la séance à 8 h 53

70.001

Les résolutions CE16 1407 à CE16 1426 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier adjoint

CE : 12.001
2016/09/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160206004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

Il est recommandé :

1- D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-18 15:18

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160206004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CONTENU

CONTEXTE

En 2001, le SPVM a acquis les droits d'utilisation des applications du logiciel SIGAL de la firme Technomedia Formation inc.. Ce logiciel est une suite de solutions intégrées qui harmonise les outils notamment des processus d'évaluation de rendement, de gestion des compétences et des activités de formation. Il est utilisé pour les 4 300 policiers du SPVM depuis son implantation en 2002. En 2005, le même logiciel a été renouvelé sur la base d'une nouvelle version permettant la gestion du plan de développement professionnel des 2 700 employés civils du SPVM.

En 2008, le contrat d'entretien a été renouvelé pour 3 ans (31 août 2009 au 25 août 2012) avec l'ajout d'un nouveau module de gestion des activités de recrutement du personnel et pour la normalisation des deux versions du logiciel pour le personnel policier et civil.

En février 2010, Technomedia Formation inc. a procédé à l'harmonisation des applications pour les policiers et les civils afin d'avoir une seule application informatique pour l'ensemble du personnel du SPVM, soit 7 000 employés policiers et civils.

En novembre 2010, le SPVM exige de Technomedia Formation inc. la régularisation de nombreuses anomalies soulevées dans les trois modules (formation, rendement et recrutement) du logiciel.

En mars 2011, suite à l'insatisfaction du SPVM quant à la régularisation des anomalies identifiées, le SPVM exige auprès de Technomedia Formation inc. un plan de redressement balisé par des livrables spécifiques et des dates butoirs afin de résoudre l'intégralité des non-conformités dites essentielles pour le bon fonctionnement du logiciel SIGAL. Encadrée par

des suivis opérationnels périodiques, la firme Technomedia Formation inc. s'est engagée depuis avril 2011 à respecter les livrables du plan de redressement. Cette démarche était rattachée à des dispositions et des pénalités en cas de non-respect qualitatif et selon des échéances fixées.

En mars 2012, des pourparlers, ont permis d'aboutir dans un premier temps, à une prolongation sans frais du contrat du 31 août au 31 décembre 2012. Deuxièmement, à une proposition de renouvellement du contrat pour une période de 36 mois, soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015.

La soumission du fournisseur pour le service d'entretien du système SIGAL pour l'année 2017 sera au même coût qu'au contrat pour les années 2015 et 2016, soit 150 000,00 \$ avant les taxes.

Le renouvellement du service d'entretien pour l'année 2017 permettra de maintenir l'application SIGAL fonctionnelle, et ce, jusqu'à l'arrivée du nouveau système de gestion des ressources humaines (Transfo-RH) de la Ville de Montréal. Le nouveau système viendra combler ultérieurement le besoin au niveau de la gestion de la performance. Pour ces raisons, le contrat avec Technomedia doit être maintenu.

L'objet de ce présent dossier décisionnel est d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0623 - 29 octobre 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet

CG13 0153 - 30 mai 2013 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 517 387,50\$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 10 octobre 2012 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur

CG08 0595 - 27 novembre 2008 - Octroyer un contrat à Technomedia Formation inc. pour l'ajout d'un nouveau module de recrutement du personnel et la normalisation des deux versions (personnel civil et policier) déjà disponibles dans le logiciel SIGAL utilisé par le SPVM et autoriser le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGAL pour la période du 31 août 2009 au 30 août 2012 - Dépense totale 785 611 \$, taxes incluses (gré à gré - fournisseur unique).

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

Le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services autres que professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la firme Techomedia. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le

cadre de ce contrat.

La firme Technomedia n'est pas inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

JUSTIFICATION

Dès le début de l'implantation du progiciel par le fournisseur en 2001, plusieurs adaptations ont été faites afin de tenir compte du contexte spécifique du SPVM.

Le logiciel SIGAL permet au SPVM :

- de connaître en temps réel le pourcentage d'employés civils qui réalisent un processus de développement ;
- de faire des suivis du développement des compétences des employés du SPVM ;
- de permettre aux employés (policiers et civils) du SPVM le suivi du développement de leurs compétences dont le développement d'habiletés par le biais d'activités de formation et de leur performance par le moyen des appréciations du rendement ;
- de supporter les gestionnaires dans le développement des compétences de leurs employés par la gestion de la performance ;
- d'augmenter les performances globales de l'organisation ;
- d'alléger les tâches administratives et le suivi logistique ;
- d'évaluer la performance globale d'un employé en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et de l'évaluation des compétences ;
- de gérer l'information dont l'accès et la diffusion sont limités aux personnes autorisées à la connaître ;
- de protéger l'intégrité des données et des transactions des opérations qui circulent sur le réseau du SPVM.

Le renouvellement du présent contrat est seulement d'un an, car un nouveau système qui remplacera la version actuelle de SIGAL est en cours d'analyse à la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention de la Division du conseil et du soutien financier du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le bon fonctionnement du système SIGAL ne peut être assuré sans le renouvellement du contrat d'entretien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

- Octroi du contrat : septembre 2016;
- Période d'entretien : janvier 2017 au décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mary PETTI, Service des technologies de l'information

Lecture :

Mary PETTI, 17 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Érik VINCENT
Chef de division

Le : 2016-08-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint - Police

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2016-08-17

Approuvé le : 2016-08-18



Dossier # : 1165897003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Électroméga Ltée (3 671 692,59\$ avec taxes incluant un montant de 57 487.50\$ de contingence), Orange Traffic Inc. (3 694 838,28\$ avec taxes), Tacel Ltée (808 791,64\$ avec taxes), Industries Precision Plus inc. (857 770,99\$ avec taxes) et Les Ventes Techniques Trelec enr (676 053,00\$ avec taxes), des ententes cadres pour une période de 24 mois, pour la fourniture des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville -Appel d'offres public # 15-14382 (8 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes cadres, pour une période de 24 mois, à compter de la date d'émission des ententes, pour la fourniture sur demande des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas ou seuls soumissionnaires conformes, ou fournisseur unique, pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin aux prix unitaires de leur soumission respective, ajustés selon les dispositions prévues au cahier des charges, le tout conformément aux documents d'appel d'offres public # 15-14382 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Prix (Taxes et contingences incl.)	Articles/ Description / Commentaire
Électroméga Ltée	3 671 692,59\$	1: Tête de feux véhiculaires 2: Montage 5: Aldis / Fournisseur unique 11: Feux sonores (FS) / Fournisseur unique 13: LB 15: Coffret STI 18: Switch enfichable
Tacel Itée	808 791,64\$	3: Btn piéton / Seul soumissionnaire conforme 14: Coffret 60A
Orange Trafic inc	3 694 838,28\$	4: Détecteur véhiculaire 6: Wave Tronix / Fournisseur unique 8: Potences FS / Seul soumissionnaire conforme 12: GPS 19: Switch rail / Seul soumissionnaire conforme 20: Tête de feux piéton
Ventes Techniques Trelec enr.	676 053,00\$	9: Metric / Fournisseur unique

Industries Précision Plus	857 770,99\$	10: Struc. Spéciales
---------------------------	--------------	----------------------

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-11 15:36

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165897003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Électroméga Ltée (3 671 692,59\$ avec taxes incluant un montant de 57 487.50\$ de contingence), Orange Traffic Inc. (3 694 838,28\$ avec taxes), Tacel Ltée (808 791,64\$ avec taxes), Industries Precision Plus inc. (857 770,99\$ avec taxes) et Les Ventes Techniques Trelec enr (676 053,00\$ avec taxes), des ententes cadres pour une période de 24 mois, pour la fourniture des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville -Appel d'offres public # 15-14382 (8 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans ses pratiques usuelles, la ville tient un stock de pièces d'équipements de feux de circulation en prévision de ses besoins d'entretien des feux existant et d'installation de nouveaux feux. À cette fin, elle sollicite régulièrement le marché afin de renouveler son stock.

Le présent dossier fait suite à l'appel d'offre numéro 15-14382 et a pour objet de conclure cinq (5) ententes cadres pour une période de 24 mois, afin d'assurer l'approvisionnement des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville:

1. L'entente à conclure avec Électroméga Ltée concerne sept (7) articles de l'appel d'offre (1,2,5,11,13,15 et 18) et comporte une prévision de consommation estimée à 3 671 692.59\$, avec taxes,
2. L'entente à conclure avec Orange Trafic inc. concerne six (6) articles de l'appel d'offre (4, 6, 8, 12, 19 et 20) et comporte une prévision de consommation estimée à 3 697 692.59\$, avec taxes,
3. L'entente à conclure avec Tacel Ltée concerne deux (2) articles de l'appel d'offre (3 et 14) et comporte une prévision de consommation estimée à 808 791.64\$, avec taxes,
4. L'entente à conclure avec Industries Précision Plus inc. concerne l'article 10 de l'appel d'offre et comporte une prévision de consommation estimée à 857 770.99\$, avec taxes,

5. L'entente à conclure avec Ventes Techniques Trelec enr. concerne l'article 9 de l'appel d'offre et comporte une prévision de consommation estimée à 676 053.00\$, avec taxes.

Ces marchandises seront tenues en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal afin de préparer la prise en charge par l'entrepreneur désigné pour leur installation aux intersections spécifiées par la Ville.

L'appel d'offres a été lancé le 29 juin 2015 pour une période de 37 jours de calendrier et un report de la date initiale de soumission de 6 jours a eu lieu. L'ouverture des soumissions a donc été réalisée le 12 août 2015. Il a été publié dans SEAO et dans La Presse.

Initialement, les soumissions étaient valides pour une durée de 180 jours, soit jusqu'au 8 février 2016. Cette validité a ensuite été repoussée jusqu'au 31 octobre 2016 à la suite de l'acceptation des fournisseurs de maintenir le coût de leur soumission (voir les confirmations en pièces jointes).

Sept addenda en lien avec cet appel d'offres ont été publiés.

- Addenda 1 publié le 10 juillet 2015: Amendement
- Addenda 2 publié le 21 juillet 2015: Questions / Réponses
- Addenda 3 publié le 23 juillet 2015: Amendement et report de date d'ouverture au 12 août 2015
- Addenda 4 publié le 29 juillet 2015: Amendement
- Addenda 5 publié le 4 août 2015: Amendement
- Addenda 6 publié le 6 août 2015: Amendement
- Addenda 7 publié le 10 août 2015: Question / Réponses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0033 - 29 janvier 2015 - Annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres # 12-12548, à Power-Lite Industries inc (CG13 0117) et conclure avec Lampadaires Feralux inc, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, au montant de 3 303 214,72\$ taxes comprises, pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation, suite à l'appel d'offres public 14-13744 (3 soumissionnaires).

CG13 0286 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$).

CM12 0114 - 20 février 2012 - Autoriser la prolongation pour une période additionnelle de 12 mois, de 2 ententes-cadres conclues avec Électroméga Ltée et Nedco div. Rexel Canada, pour la fourniture sur demande de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de

signalisation, suite à l'appel d'offres public 09-11112.

CG09 0420 - 24 septembre 2009 - Conclure trois ententes-cadre d'une durée de 24 mois avec Électroméga Ltée, Nedco div. Rexel Canada et Métal Pôle-Lite pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation - Appel d'offres public 09-11112 (9 soum.)

DESCRIPTION

Fourniture sur demande des équipements de feux de circulation selon les spécifications et devis fournis par la Ville, pour une période de 24 mois, à compter de la date d'émission des ententes.

L'appel d'offre sous-jacent au présent dossier concernait vingt (20) articles d'équipement de feu de circulation:

1. Tête de feux de circulation à DEL,
2. Montages de feux de circulation,
3. Boutons piétons,
4. Détecteur véhiculaire par vidéo -TraficCam,
5. Détecteur véhiculaire par vidéo - Aldis,
6. Détecteur véhiculaire par radar - WaveTronix,
7. Système de caméras motorisées de type PTZ,
8. Membrures (potences) pour feux sonores,
9. Ensemble de connecteurs Meltric,
10. Structures spécialisées,
11. Tête de feux sonores,
12. Interface GPS pour cabinet du contrôleur,
13. Bride d'alimentation pour cabinet sur fût,
14. Coffret de branchement 60A,
15. Coffret de télécommunication (coffret STI),
16. Étiquette d'identification de câbles,
17. Fibre optique (câble O),
18. Commutateur Ethernet enfichable,
19. Commutateur Ethernet sur rail,
20. Feux piétons à décompte numérique.

Sur un total de douze (12) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé des offres dont une a été déclarée non-conforme.

Conformité administrative:

Excepté une soumission qui a été déclarée non conforme administrativement, car la firme n'a pas soumis de garantie de soumission selon les dispositions prévues au cahier des charges, toutes les offres déposées à la Ville ont été jugées conformes.

Des soumissions conformes ont été reçues pour dix-sept (17) des vingt (20) articles et aucune soumission n'a été reçue pour les articles 7, 16 et 17. Ces derniers articles sont des équipements spécialisés qui seront ajoutés dans le prochain appel d'offres des équipements de télécommunications.

Conformité technique:

À la suite de l'analyse de la conformité technique, les offres pour les articles 3 et 20 de Orange Traffic et Électroméga, respectivement, ont été déclarées non conformes.

JUSTIFICATION

Cet appel d'offres comprend une clause relative à l'absence de collusion, manœuvres frauduleuses ou malversation au cours des cinq ans précédant l'appel d'offres. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction des transports a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 9 842 247.14 \$, avec taxes, pour l'ensemble des articles. Cette estimation a été effectuée selon le prix des produits tenus en inventaire au Centre de distribution Montréal, ainsi que le prix payé pour des achats à la pièce effectués précédemment par le service utilisateur.

En excluant les trois articles (7, 16 et 17), pour lesquels aucune soumission a été reçue, l'estimé préalable à la dépense s'élève à 9 703 228.89 \$. Pour les dix-sept articles, la dépense totale des cinq (5) ententes cadres pour une période de 24 mois est de 9 709 146.50 \$, avec taxes. Ce montant inclut une contingence de 57 487.50 \$, avec taxes, à l'entente avec Électroméga pour la modification, par l'adjudicataire, de câble électrique de l'article 11 -*Tête de feux sonores* dans le but de satisfaire aux exigences du chantier. Ce montant représente dans l'ensemble une somme des prix soumis à un coût supérieur de 0.06% aux estimations totales.

Résultats de l'appel d'offres

Article 1 - Tête de feux de circulation à DEL

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	1 296 183 \$	0,00 \$	1 490 287 \$
2	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	1 477 712 \$	0,00 \$	1 698 999 \$
3	TACEL LTÉE	Oui	1 955 056 \$	0,00 \$	2 247 825 \$
4	GENERAL TRAFFIC EQUIPMENT	Non	979 145 \$		
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			1 521 400 \$	0 \$	1 749 230 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					1 812 370 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					21,6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					757 538 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					50,8%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-258 943 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-14,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					208 713 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					14,0%
Notes : L'article 1.3 a été annulé --> Voir addenda n° 4					

Article 2 - Montages de feux de circulation

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	697 775 \$	0,00 \$	802 266 \$
2	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	804 351 \$	0,00 \$	924 802 \$
3	TACEL LTÉE	Oui	818 133 \$	0,00 \$	940 648 \$
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	576 425 \$	0 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					889 239 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					10,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					138 382 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					17,2%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					139 522 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					21,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					122 536 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) (((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					15,3%

Les écarts entre l'estimation et les soumissions sont essentiellement dus à l'ajout des exigences de la Régie de bâtiment du Québec (RBQ).

Article 3 - Boutons piétons

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	TACEL LTÉE	Oui	148 750 \$	0,00 \$	171 025 \$
2	ORANGE TRAFIC INC.	Non	137 550 \$		
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			190 000 \$	0 \$	218 453 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-47 428 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-21,7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Article 4 - Détecteur véhiculaire par vidéo -TraficCam,

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	1 076 462 \$	0,00 \$	1 237 662 \$
2	TACEL LTÉE	Oui	1 840 333 \$	0,00 \$	2 115 922 \$
3					
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			1 199 000 \$	0 \$	1 378 550 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					1 676 792 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					35,5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					878 261 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					71,0%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-140 889 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-10,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					878 261 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					71,0%

Article 5 - Détecteur véhiculaire par vidéo - Aldis

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ELECTROMEGALTÉE	Oui	285 324 \$	0,00 \$	328 051 \$
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			194 000 \$	0 \$	223 051 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					105 000 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					47,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Pour cet article, un seul fournisseur a déposé une offre conforme puisqu'il est distributeur unique, voir fichier 15-14382 - soumissionnaire unique.xls et la lettre de confirmation de manufacturier en pièce jointe.

L'écart entre l'estimation et la soumission est essentiellement dû au taux de change actuel ainsi qu'au faible volume d'achat.

Article 6 - Détecteur véhiculaire par radar – WaveTronix

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	634 876 \$	0,00 \$	729 948 \$
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			585 800 \$	0 \$	673 523 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					56 425 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					8,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Pour cet article, un seul fournisseur a déposé une offre conforme puisqu'il est distributeur unique, voir fichier 15-14382 - soumissionnaire unique.xls et la lettre de confirmation de manufacturier en pièce jointe.

Article 7 - Système de caméras motorisées de type PTZ

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	AUCUN SOUMISSIONNAIRE POUR CET ARTICLE				
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>					68 985 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) (((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Article 8 - Membrures (potences) pour feux sonores

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	36 445 \$	0,00 \$	41 903 \$
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			8 050 \$	0 \$	9 255 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					32 648 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					352,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Pour cet article, un seul fournisseur a déposé une offre conforme et avec un écart très important entre l'estimation et la soumission en raison de son faible volume d'achat, l'ajout de nouvelles exigences sur sa conception et l'ajout des exigences de la Régie de bâtiment du Québec (RBQ).

Article 9 - Ensemble de connecteurs Meltric

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	VENTES TECHNIQUES TRELEC ENR.	Oui	588 000 \$	0,00 \$	676 053 \$
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			510 000 \$	0 \$	586 373 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					89 680 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					15,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Pour cet article, un seul fournisseur a déposé une offre conforme puisqu'il est distributeur unique, voir fichier 15-14382 - *soumissionnaire unique.xls* et la lettre de confirmation de manufacturier en pièce jointe.

Article 10 - Structures spécialisées

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	INDUSTRIES PRECISION PLUS INC.	Oui	746 050 \$	0,00 \$	857 771 \$
2	MÉTAL POLE-LITE INC.	Oui	901 290 \$	0,00 \$	1 036 258 \$
3	LAMPADAIRES FERLUX INC.	Oui	988 543 \$	0,00 \$	1 136 577 \$
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			786 750 \$	0 \$	904 566 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					1 010 202 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					17,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					278 806 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					32,5%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-46 795 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-5,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					178 487 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) (((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					20,8%

Article 11 -Tête de feux sonores

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ELECTROMEGAL TÉE	Oui	239 580 \$	50 000,00 \$	332 945 \$
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			285 000 \$	50 000 \$	385 166 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-52 221 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-13,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Pour cet article, un seul fournisseur a déposé une offre conforme puisqu'il est distributeur unique, voir fichier 15-14382 - soumissionnaire unique.xls et la lettre de confirmation de manufacturier en pièce jointe.

Article 12 - Interface GPS pour cabinet du contrôleur

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	152 000 \$	0,00 \$	174 762 \$
2	TACEL LTÉE	Oui	265 000 \$	0,00 \$	304 684 \$
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			55 000 \$	0 \$	63 237 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					239 723 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					37,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					129 922 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					74,3%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					111 525 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					176,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					129 922 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					74,3%

L'écart entre l'estimation et la soumission est essentiellement dû au faible volume d'achat pour une pièce qui fait partie d'un ensemble d'équipement, soit une unité de contrôle de feux de circulation. Le prix unitaire estimé a été calculé selon le coût global d'achat de cet ensemble.

Article 13 - Bride d'alimentation pour cabinet sur fût

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	96 496 \$	0,00 \$	110 946 \$
2	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	197 228 \$	0,00 \$	226 763 \$
3	LAMPADAIRES FERALUX INC.	Oui	373 312 \$	0,00 \$	429 215 \$
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			146 000 \$	0 \$	167 863 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					255 642 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					130,4%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					318 269 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					286,9%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-56 917 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-33,9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					115 817 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) (((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					104,4%

Article 14 - Coffret de branchement 60A

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	TACEL LTÉE	Oui	554 700 \$	0,00 \$	637 766 \$
2	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	566 700 \$	0,00 \$	651 563 \$
3	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	825 000 \$	0,00 \$	948 544 \$
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			600 000 \$	0 \$	689 850 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					745 958 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					17,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					310 777 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					48,7%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-52 083 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-7,5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					13 797 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) (((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					2,2%

Article 15 - Coffret de télécommunication (coffret STI)

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	472 250 \$	0,00 \$	542 969 \$
2	TACEL LTÉE	Oui	512 250 \$	0,00 \$	588 959 \$
3	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	642 858 \$	0,00 \$	739 125 \$
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			500 000 \$	0 \$	574 875 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					623 685 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					14,9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					36,1%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-31 906 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-5,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					45 990 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) (((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					8,5%
Notes : Quantité requises = 250 --> Voir addenda n° 7					

Article 16 - Étiquette d'identification de câbles

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	AUCUN SOUMISSIONNAIRE POUR CET ARTICLE				
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>					86 231 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Article 17 - Fibre optique (câble O)

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	AUCUN SOUMISSIONNAIRE POUR CET ARTICLE				
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>					48 290 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Article 18 - Commutateur Ethernet enfichable

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	55 862 \$	0,00 \$	64 228 \$
2	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	63 631 \$	0,00 \$	73 160 \$
3					
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			64 000 \$	0 \$	73 584 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					68 694 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					7,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					13,9%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-9 356 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-12,7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					8 932 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					13,9%

Article 19 - Commutateur Ethernet sur rail

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	45 459 \$	0,00 \$	52 266 \$
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			48 000 \$	0 \$	55 188 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-2 922 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-5,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Pour cette article, un seul fournisseur a déposé une offre conforme en raison de son faible volume d'achat pour un équipement très spécialisé.

Article 20 - Feux piétons à décompte numérique

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	1 268 360 \$	0,00 \$	1 458 297 \$
2	TACEL LTÉE	Oui	1 356 000 \$	0,00 \$	1 559 061 \$
3	ELECTROMEGA LTÉE	Non	939 400 \$		
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			1 120 000 \$	0 \$	1 287 720 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					1 508 679 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					3,5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					100 764 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					6,9%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					170 577 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					13,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					100 764 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					6,9%
Notes : Article de remplacement de l'article 1.3 --> Voir addenda n° 4					

Pour cet article, l'écart entre l'estimation et la soumission est essentiellement dû au fait que c'est un nouveau produit conforme d'un nouveau fournisseur.

L'ensemble de produits est requis pour remplacer les feux de circulation à plusieurs intersections, dans le cadre du Projet de signalisation lumineuse de la Ville de Montréal. Dans un tel contexte, le service utilisateur doit s'assurer que les produits nécessaires pour la réalisation du projet visé sont disponibles au Centre de distribution de la Ville de Montréal, pour les entrepreneurs ayant obtenu le contrat d'installation de ces équipements.

Ces marchandises sont aussi requises par les équipes de la Ville chargées d'assurer l'entretien du réseau des feux de circulation. La conclusion des ententes-cadres permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

De plus, en installant des feux à DEL, la Ville de Montréal pourra réduire sa facture de consommation d'électricité.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation, ajustées en prévision des besoins pour les deux (2) prochaines années, et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de

prix en vue de la conclusion des ententes cadres.

Les prix soumis demeurent fermes pour toutes commandes émises dans la première année suivant l'émission de l'entente.

Par la suite, une demande écrite de révision de prix accompagnée des pièces justificatives pourra être soumise à la Ville pour les douze mois subséquents selon les dispositions prévues au cahier des charges..

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes sans imputation budgétaire pour la fourniture, sur demande, des équipements de feux de circulation.

Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. La Direction des Transports est le principal utilisateur de ces ententes-cadres.

Les composantes de feux de circulation pourraient être requis pour des travaux réalisés dans le secteur du centre-ville et donc impliquer des dépenses d'agglomération.

Cette marchandise est tenue en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal et est accessible, sur demande soumise à la Direction des Transports, à l'ensemble des arrondissements et des services municipaux de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes cadres alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce.

Si l'acquisition de lampes à diodes pour feux de circulation ne se réalise pas, la Ville ne pourra ni réduire sa facture de consommation d'électricité ni compléter son projet de signalisation lumineuse.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication interne sera transmise aux utilisateurs, afin de les informer de la conclusion des ententes cadres et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes cadres suite à l'approbation de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-31

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports

Approuvé le : 2016-07-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-08-11



Dossier # : 1163838002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Thibault & Associés, pour la fourniture d'un véhicule d'intervention en matières dangereuses, composé d'une boîte de type Walk-In/Walk-Around de 24' montée sur un châssis à cabine avancée et surbaissée avec partie arrière aménagée en poste de travail, de marque-modèle Pierce Impel (châssis) et Pierce HDR Walk-In (boîte en aluminium), pour une somme maximale de 1 116 293,88 \$, incluant taxes et contingences - Appel d'offres public 16-15106 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Thibault & Associés, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un véhicule d'intervention en matières dangereuses, composé d'une boîte de type Walk-In/Walk-Around de 24' montée sur un châssis à cabine avancée et surbaissée avec partie arrière aménagée en poste de travail, de marque-modèle Pierce Impel (châssis) et Pierce HDR Walk-In (boîte en aluminium), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 116 293.88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15106;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-01 16:22

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163838002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Thibault & Associés, pour la fourniture d'un véhicule d'intervention en matières dangereuses, composé d'une boîte de type Walk-In/Walk-Around de 24' montée sur un châssis à cabine avancée et surbaissée avec partie arrière aménagée en poste de travail, de marque-modèle Pierce Impel (châssis) et Pierce HDR Walk-In (boîte en aluminium), pour une somme maximale de 1 116 293,88 \$, incluant taxes et contingences - Appel d'offres public 16-15106 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dispose de ressources lui permettant de répondre à divers types d'intervention spécialisée. Parmi ces équipes, le groupe d'intervention en matières dangereuses (GIMD) est appelé à intervenir en présence d'une substance toxique. Ce groupe d'intervention en matières dangereuses dispose d'une vaste gamme d'outils lui permettant de déceler, de contrôler, de limiter et de stabiliser les déversements et fuites de matières dangereuses. Cette équipe est également formée pour décontaminer les gens ainsi que l'équipement, de même que pour intervenir lors d'un événement susceptible d'être un acte de terrorisme.

Le présent dossier vise le remplacement du véhicule d'intervention en matières dangereuses (unité 1729) qui a dépassé son espérance de vie utile. Le nouveau véhicule permettra de répondre à l'évolution des besoins de cette équipe spécialisée. Des techniciens experts en matières dangereuses et CBRN du SIM ont élaboré les besoins du nouveau véhicule.

L'appel d'offres public a été lancé sur SÉAO le 29 février 2016 pour une ouverture de soumissions le 25 avril 2016, permettant ainsi 55 jours aux preneurs de cahiers de charge pour déposer une proposition. Deux addenda ont été émis le 4 mars 2016 et le 12 avril 2016. Le premier addenda concerne le report de la date d'ouverture des soumissions du 30 mars au 25 avril 2016. Le deuxième addenda porte principalement sur l'augmentation de la capacité des essieux/suspension et pneus des ponts avant et arrière. Il y a aussi une précision concernant l'ajustement des sièges arrière.

Les soumissions sont valides 150 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions du 25 avril 2016. Une demande de prolongation du maintien de l'offre des soumissionnaires a été acceptée par les soumissionnaires jusqu'au 1er novembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

La présente acquisition d'un véhicule d'intervention en matières dangereuses permettra le remplacement de l'unité 1729 qui a dépassé sa vie utile. L'unité 1729 (382-91285) mise en service en 1991 atteint 25 années de service et sera mise au rancart.

JUSTIFICATION

Tableau des preneurs de cahiers de charge

Preneurs du cahier de charge	Soumissions déposées		% de preneurs soumissionnaires
	Oui	Non	
7	2	5	28,6%

Motifs de non dépôt de soumissions : Cinq des sept preneurs de cahiers des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : le produit sollicité n'est pas dans leurs fabrications standards d'équipements.

Les soumissions ont été évaluées en fonction de la conformité technique par l'unité requérante.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Soumissions conformes	Total
Thibault & Associés (2968-8280 Québec inc.)	1 063 137,03 \$
Super Vacuum Manufacturing Co., Inc.	1 073 875,70 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 052 021,25 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	1 068 506,37 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	0,51%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	10 738,67 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	1,01%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	11 115,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-0,50%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 1 116 293,88 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 019 325,11 \$ (net de ristourne) sera financé par les règlements d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-033 et RCG 16-018. Cette acquisition est prévue au programme de remplacement de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal (projet 71080).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Le décaissement sera effectué en 2018, compte tenu du délai de fabrication de 600 jours.

La dépense totale de 1 116 293,88 \$ inclut des contingences de 5 %, soit de 53 156,85 \$ pour des modifications apportées à la suite de la rencontre de préfabrication.

Les besoins technologiques et de radiocommunications pour ce véhicule feront l'objet d'un appel d'offres distinct.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce camion permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines puisque son moteur, si on le compare avec celui du véhicule à être remplacé, est :

- plus efficace au niveau de la consommation de carburant;
- muni d'une technologie à l'urée qui diminue encore plus les émissions de gaz nocifs pour l'environnement ;
- muni d'un filtre à particules qui empêche l'émission dans l'environnement de particules solides (suies) nocives pour la santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le remplacement de l'unité 1729 permettra :

- d'assurer la couverture de risques pour les équipes spécialisées;
- de réduire les coûts d'entretien et le temps d'immobilisation de l'unité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande : septembre 2016

Délai de fabrication : 600 jours

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lyne LAMBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 23 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves TOUSIGNANT
Chef aux opérations

ENDOSSÉ PAR

Sylvie GIRARD
Chef de division

Le : 2016-06-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel DENIS
Directeur adjoint - Direction de la prévention et
de la planification

Approuvé le : 2016-09-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François SIM MASSÉ
Directeur

Approuvé le : 2016-09-01



Dossier # : 1167342001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Approuver, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et ProQuest, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource numérique Library Press Display, pour les bibliothèques de Montréal participantes, du 1er août 2016 au 31 juillet 2019, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 105 036,56 \$, U.S., taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et ProQuest, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource numérique Library Press Display, pour les bibliothèques de Montréal participantes, du 1er août 2016 au 31 juillet 2019, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 105 036,56 \$, U.S., taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-08 12:39

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167342001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Approuver, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et ProQuest, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource numérique Library Press Display, pour les bibliothèques de Montréal participantes, du 1er août 2016 au 31 juillet 2019, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 105 036,56 \$, U.S., taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CONTENU

CONTEXTE

L'abonnement des bibliothèques de Montréal à la ressource Library PressDisplay est venu à échéance le 31 juillet 2016. Il s'agit d'une demande de renouvellement de cet abonnement considéré comme une ressource essentielle pour les bibliothèques. L'accès à celle-ci est disponible à partir des bibliothèques de Montréal ou de la maison pour les usagers. ProQuest est le fournisseur exclusif de cette ressource numérique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1344 – 28 août 2013 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à PROQUEST, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource numérique Newspaper Direct Library Press Display, pour les bibliothèques de Montréal participantes, du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 73 814,11 \$, US, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 7 mai 2013, et aux termes et conditions joints au dossier décisionnel.

CM12 1111 - 21 décembre 2012 - Offrir la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés au réseau des bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Library PressDisplay offre l'accès à plus de 2 600 titres de journaux et de revues en version intégrale sous format PDF couvrant 56 langues et une centaine de pays dans le monde. On y retrouve les titres des grands quotidiens québécois, canadiens et internationaux tels que

le journal La Presse, le Journal de Montréal, The Gazette, le Globe & Mail, le Toronto Star, The Herald et Le Figaro.

Les journaux de quartier sont également disponibles pour consultation.

On retrouve également des revues et journaux spécialisés tels que les Affaires, Elle Québec, Géo, Canadian Living, Food and Travel (México), Première, Québec Science et Jeune Afrique.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un renouvellement pour l'abonnement à la ressource Library PressDisplay. Library PressDisplay est une ressource très appréciée par les usagers des bibliothèques de Montréal. Au cours des deux dernières années, le nombre d'accès à la ressource Library PressDisplay a augmenté de 32 %.

Lors de la Table de concertation des bibliothèques de Montréal du 15 mars 2016, les gestionnaires ont recommandé à l'unanimité le renouvellement de la ressource Library PressDisplay.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 105 036,56 \$ U.S. (taxes incluses) sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Centre de services partagés — bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture.

Ce dossier présente une dépense récurrente sur le cadre financier des trois (3) exercices subséquents jusqu'en 2019.

Cette dépense est entièrement assumée par le Centre de services partagés – bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture.

Estimé des dépenses pour l'abonnement à Library PressDisplay du 1 ^{er} août 2016 au 31 juillet 2019								
Année	Prix U.S.	Taux de change (en date du 6 juin 2016)	Prix en \$ can. (avant taxes)	TPS	TPS (\$ U.S.)	TVQ	TVQ (\$ U.S.)	Prix en \$ can. (taxes incluses)
				5,0%		9,975%		
2016-2017	26 452,00 \$	1,2856 \$	34 006,69 \$	1 700,33 \$	1 322,60 \$	3 392,17 \$	2 638,59 \$	39 099,19 \$
2017-2018	30 452,00 \$	1,2856 \$	39 149,09 \$	1 957,45 \$	1 522,60 \$	3 905,12 \$	3 037,59 \$	45 011,67 \$
2018-2019	34 452,00 \$	1,2856 \$	44 291,49 \$	2 214,57 \$	1 722,60 \$	4 418,08 \$	3 436,59 \$	50 924,14 \$
TOTAL	91 356,00 \$		117 447,27 \$	5 872,36 \$	4 567,80 \$	11 715,37 \$	9 112,76 \$	135 035,00 \$
Total TPS+TVQ	13 680,56 \$							
Total \$ US avec taxes	105 036,56 \$							

Dépenses pour l'abonnement à Library PressDisplay pour les trois années précédentes, 2013 à 2016 et estimé des dépenses pour les trois années à venir, 2016 à 2019

Période	Prix \$ US sans taxes	Augmentation en \$ US	Augmentation %
2013-2014	20 365 \$	980 \$	5%
2014-2015	21 383 \$	1 018 \$	5%
2015-2016	22 452 \$	1 069 \$	5%
2016-2017	26 452 \$	4 000 \$	15%
2017-2018	30 452 \$	4 000 \$	13%
2018-2019	34 452 \$	4 000 \$	12%

Lors du dernier contrat qui couvrait la période du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2016, le montant de la dépense s'élevait à 73 814,11 \$ U.S.

L'augmentation annuelle qui est demandée est motivée par un changement au niveau de la gestion des accès (nombre de licences : limités versus illimités) à Library PressDisplay.

Le contrat (2013-2016) permettait à 10 utilisateurs seulement d'accéder simultanément à Library PressDisplay. Le présent contrat propose un accès illimité, ce qui permettra à tous les usagers qui le désirent d'accéder simultanément à Library PressDisplay.

ProQuest offre maintenant un accès illimité à Library PressDisplay, ce qui explique la hausse des coûts.

Depuis novembre 2014, ProQuest a également commencé à intégrer à Library PressDisplay plusieurs centaines de périodiques et de revues (par exemple, Elle Québec).

L'ajout de ces ressources ont considérablement augmenté les redevances que ProQuest doit payer aux éditeurs.

Il faut également prendre en considération que durant la durée du précédent contrat, de nouveaux titres se sont ajoutés sans qu'il y ait eu une révision du coût au contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Library PressDisplay, offre des ressources, des journaux et des revues, dans plus de 56 langues et couvre une centaine de pays. L'accès à Library PressDisplay est possible en tout temps, que l'on soit en bibliothèque, ou à distance, à partir d'un ordinateur ou d'un appareil mobile, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Cette ressource contribue au déploiement du volet virtuel du réseau des bibliothèques de Montréal en accord avec le Rapport et les recommandations concernant le Projet de bibliothèque du XXI^e siècle, déposé au conseil municipal, le 20 septembre 2010, par la Commission du Conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie. La recommandation no. 6 relevait l'importance « d'élargir l'offre de ressources électroniques du réseau des bibliothèques publiques de Montréal afin de permettre aux

citoyens de consulter, via le site Web de la bibliothèque, des bases de données, livres numériques et diverses autres ressources numériques ».

Le fait de ne pas renouveler l'abonnement de Library PressDisplay constituerait une diminution substantielle de l'offre de revues et journaux disponible en ligne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communications en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Renouvellement de la ressource dès l'acceptation des contrats par les instances décisionnelles.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, en lien avec les objectifs et la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESNOYERS
Conseillère en ressources documentaires

ENDOSSÉ PAR

Alexandra COURT
Chef de division Centre de services partagés -
bibliothèques

Le : 2016-07-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

Approuvé le : 2016-08-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2016-08-08

**Dossier # : 1167389001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1 - Conclure avec le Groupe Archambault inc., une entente-cadre de trente-six (36) mois, pour l'achat de CD-Rom, CD-Audio, DVD films documentaires et de fiction. 2 - Accorder au seul soumissionnaire « Groupe Archambault inc. », ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux pourcentages de majoration en regard à chaque groupe d'articles de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15154 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur. — Montant estimé de l'entente-cadre : 1 900 000 \$.

Il est recommandé :

1. de conclure avec le Groupe Archambault inc., une entente-cadre de trente-six (36) mois, pour l'achat de CD-Rom, CD-Audio, DVD films documentaires et de fiction;
2. d'accorder au seul soumissionnaire « Groupe Archambault inc. », ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux pourcentages de majoration en regard à chaque groupe d'articles de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15154 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Centre des services partagés – bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, ainsi que celui des ex-banlieues, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-02 16:55**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167389001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1 - Conclure avec le Groupe Archambault inc., une entente-cadre de trente-six (36) mois, pour l'achat de CD-Rom, CD-Audio, DVD films documentaires et de fiction. 2 - Accorder au seul soumissionnaire « Groupe Archambault inc. », ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux pourcentages de majoration en regard à chaque groupe d'articles de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15154 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur. — Montant estimé de l'entente-cadre : 1 900 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre des services partagés – bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, requiert l'achat de CD-Rom, CD-Audio, DVD films documentaires et de fiction pour le compte des 45 bibliothèques de la Ville de Montréal. L'entente-cadre faisant l'objet du présent dossier vise donc à combler les besoins pour ces activités. Ces marchandises sont requises afin de compléter et de bonifier les collections audiovisuelles des bibliothèques de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0642- Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre collective conclue avec le Groupe Archambault inc. (CM12 0718) pour la fourniture de jeux vidéo, CD-Rom, CD-Audio, DVD films documentaires et de fiction soit, du 27 août 2015 jusqu'au 26 août 2016.

CM12 0718 — 21 août 2012 — Conclure avec le Groupe Archambault inc. une entente-cadre d'une durée de trois ans (du 27 août 2012 au 26 août 2015) avec une année d'option, pour l'acquisition de CD-Rom, de DVD-Roms, de disques compacts audio, films documentaires et de fiction sur support, DVD ainsi que des jeux vidéo destinés au réseau des bibliothèques (1 soumissionnaire — montant estimé de l'entente : 2,1 M\$)

CM12 1111 - 21 décembre 2012 - Offrir la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés au réseau des bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CM11 0616 — 22 août 2011 — Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec le Groupe Archambault inc. pour la fourniture de CD-Rom, DVD-Roms, CD-Audio, DVD Films documentaires et de fiction, pour une période de 12 mois, du 27 août 2011 au 26 août 2012.

CM08 0614 — 25 août 2008 — Conclure avec le Groupe Archambault inc. une entente-cadre pour la fourniture de CD-Rom, DVD-Roms, CD-Audio, DVD-Films documentaires et de fiction pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date de son émission, suite à l'appel d'offres public no 08-10701 (3 soum.).

DG071558002 — 9 janvier 2008 — Octroi de l'entente précédente pour la fourniture de CD-Audio pour une période n'excédant pas trois (3) mois.

DG071558003 — 9 janvier 2008 — Octroi de l'entente précédente pour la fourniture de DVD-Films documentaires et de fiction pour une période n'excédant pas trois (3) mois.

CE06 0985 — 14 juin 2006 — Autorisation de bonifier les collections audiovisuelles des bibliothèques de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Entente-cadre avec le Groupe Archambault inc. pour l'achat, sur demande, de CD-Rom, CD-Audio, DVD films documentaires et de fiction pour le compte des 45 bibliothèques de la Ville de Montréal, tel que décrit aux documents d'appel d'offres public 16-15154. Cette entente sera valide pour trente-six (36) mois à compter de la date de son émission.

Toutefois, à la fin de la période de validité de ladite entente-cadre et suite à l'accord des deux (2) parties, la Ville pourra exercer une option pour la prolongation de l'entente-cadre pour douze (12) mois, et ce, selon les mêmes modalités.

Le pourcentage de majoration par groupe d'articles inscrit au bordereau de soumission sera celui applicable pour la période de la validation de ladite entente-cadre.

JUSTIFICATION

La conclusion de l'entente-cadre avec le Groupe Archambault inc. permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement, et ce, tout en constituant des volumes d'achats économiques et profitables.

Les principales problématiques présentes pour mettre les fournisseurs en concurrence dans ce domaine sont :

Chaque distributeur ayant ses propres ententes avec les producteurs, il n'existe pas de liste de prix unique à partir de laquelle nous pourrions mettre les soumissionnaires en concurrence sur une base uniforme.

Même s'il en existait une, celle-ci serait en révision perpétuelle puisque les artistes produisent continuellement de nouveaux produits sur le marché et qu'il est impossible de prévoir leur coût et leur disponibilité.

Il existe peu de fournisseurs en mesure d'offrir ce type de documents pour les bibliothèques.

En octobre 2007, un projet-pilote a été mené afin de tester une méthode d'approvisionnement pour les documents audiovisuels. Puisqu'il est impossible de connaître les titres qui seront achetés par les bibliothèques au cours des trois (3) prochaines années, la solution retenue a été de constituer un scénario dans lequel est énumérée une cinquantaine de titres déjà existants et acquis sur différents supports.

Les soumissionnaires doivent préciser un pourcentage de majoration uniforme applicable à leur propre prix coûtant pour chacun des titres. À partir de ce scénario, le soumissionnaire

conforme présentant la plus basse soumission est recommandé comme adjudicataire de l'entente-cadre. Cette méthode est utilisée depuis 2007.

En signant sa soumission, le soumissionnaire certifie que les prix coûtants qu'il indique sont les prix qu'il devrait réellement payer lui-même auprès de ses fournisseurs pour commander ces articles. Il s'engage à fournir, sur demande, les pièces justificatives confirmant l'authenticité des informations présentées dans le cadre du présent appel d'offres ainsi que pendant l'exécution de l'entente-cadre.

La Ville se réserve le droit, en tout temps, de faire des audits sans préavis pour des fins de vérifications des prix sur son site web ou sur le système informatique de l'adjudicataire afin de valider la majoration obtenue.

En référence à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Centre des services partagés – bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, a effectué une estimation de coûts.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Majoration	Total avant taxes
Soumissionnaire 1 - Groupe Archambault <ul style="list-style-type: none"> • CD-Rom et DVD-Rom • CD-Audio • DVD Films documentaires et de fiction 	1 793,07 \$	18 %	2 115,82 \$
Dernière estimation réalisée (acquisitions 2015) <ul style="list-style-type: none"> • CD-Rom et DVD-Rom • CD-Audio • DVD Films documentaires et de fiction 	1 598,88 \$	10 %	1 758,77 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			357,05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			20 %

En 2012, le Groupe Archambault inc. a également été le seul soumissionnaire. Entre l'appel d'offres public 12-12045 et celui-ci le 16-15154, le pourcentage de majoration des documents audiovisuels est passé de :

- 10 % à 20 % pour les CD-Rom et DVD-Rom;
- 8,9 % à 20 % pour les CD-Audio;
- 7,5 % à 20 % pour les DVD films documentaires et de fiction.

À la suite d'une négociation avec le Groupe Archambault inc., celui-ci a révisé son offre comme suit : prix coûtant plus 18 % de majoration en lieu et place du 20 % préalablement soumis pour toutes les catégories de produits demandés dans l'appel d'offres cité en objet :

- 10 % à 18 % pour les CD-Rom et DVD-Rom;
- 8,9 % à 18 % pour les CD-Audio;
- 7,5 % à 18 % pour les DVD films documentaires et de fiction.

L'augmentation du pourcentage de majoration est expliquée par le soumissionnaire par une évaluation de ses frais d'exploitation qui reflètent plus sa réalité à la suite de l'achat du Groupe Archambault inc. par Renaud-Bray. De plus, il mentionne qu'il y a une hausse du prix courant de l'audiovisuel et qu'il n'est pas en mesure d'identifier les facteurs ayant poussé les fabricants à modifier leur prix au cours des dernières années. Le marché du CD et du DVD est en décroissance marquée depuis des années, ce qui génère une baisse du volume d'achats annuel chez les fournisseurs due également à une baisse de l'offre. Selon un rapport de l'ADISQ (Source : Nielsen SoundScan, compilation par l'OCCQ. Analyse de l'ADISQ.), le nombre d'enregistrements sonores vendus sur support physique au Québec a diminué de 30 % entre 2011 et 2015. Les bibliothèques doivent continuer à offrir un produit physique accessible à ses usagers destinés aux prêts. De plus, contrairement aux livres numériques, il n'existe pas de plateforme destinée aux prêts de documents sonores pour les usagers des bibliothèques.

Aussi, la faiblesse du dollar canadien amène une fluctuation dans l'estimation des coûts. Plusieurs produits demandés par les bibliothèques viennent du marché américain. Actuellement, il en coûte 1,23 \$ pour 1,00 \$ brut donc une augmentation de 25 % de plus sur les produits.

Malgré tout, ce taux de majoration de 18 % nous permet tout de même d'obtenir une économie d'échelle par rapport aux prix de vente sur le marché. Nous estimons que la Ville bénéficie d'un rabais minimal de 30 % pour les CD-Audio et CD-Rom et minimalement de 15 % pour les documents DVD films documentaires et fiction et DVD-Rom par rapport aux prix de vente lors de la parution en magasin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La bannière Groupe Archambault inc. est maintenue au sein de Renaud-Bray et est considérée comme une entité distincte.

L'approvisionnement offert par le Groupe Archambault inc. correspond aux ententes passées puisque le fournisseur d'origine conserve son créneau.

Il s'agit d'une entente-cadre valide pour trente-six (36) mois avec une option pour la prolongation de l'entente-cadre pour douze (12) mois, et ce, selon les mêmes modalités. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins.

Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets du Centre des services partagés – bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture.

En ce qui concerne les arrondissements des ex-banlieues, les dépenses de consommation seront imputées à même leurs budgets respectifs.

Les montants soumissionnés sont le résultat d'un scénario réalisé sur des titres déjà existants aux fins de l'octroi. Toutefois, la valeur du budget réel de l'entente-cadre est de 1,9 M\$, taxes incluses, pour trente-six (36) mois. Ce montant a été estimé en fonction des dépenses prévisionnelles des arrondissements de même que sur les dépenses effectuées en 2014 et 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La conclusion de l'entente-cadre avec le Groupe Archambault inc. permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement, et ce, tout en constituant des volumes d'achats économiques et profitables pour le compte des 45 bibliothèques de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communications en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début :2016-08-28 Fin: 2019-08-28

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, en lien avec les objectifs et la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne LANGLOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BELLEMARE
Chef de section - Catalogage et analyse
documentaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-06

Alexandra COURT
Chef de division - Centre des services
partagés – bibliothèques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Luc JODOIN
Chef de division planification développement
pour Ivan Filon, directeur des bibliothèques

Approuvé le : 2016-08-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2016-08-29



Dossier # : 1166859003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division Administration
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Hollywood nettoyage spécialisé pour le nettoyage des camions-tasseurs du Service du matériel roulant et des ateliers (pour une période de deux ans) pour une somme maximale de 146 386,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15336.

Il est recommandé:

1. d'accorder à Hollywood nettoyage spécialisé, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le nettoyage des camions-tasseurs du Service du matériel roulant et des ateliers (pour une période de deux ans) pour une somme maximale de 146 386,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15336;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-08-30 12:47

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166859003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division Administration
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Hollywood nettoyage spécialisé pour le nettoyage des camions-tasseurs du Service du matériel roulant et des ateliers (pour une période de deux ans) pour une somme maximale de 146 386,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15336.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers souhaite obtenir des services de nettoyage pour ses camions-tasseurs afin d’assurer un environnement de travail sécuritaire à ses employés. Plusieurs bris sont attribuables à l’accumulation de déchets à l’arrière de la plaque et dans les rails de l’éjecteur des camions-tasseurs. Un nettoyage s’avère nécessaire pour résoudre ce type de problèmes. De plus, le nettoyage régulier des appareils permet aux travailleurs d’effectuer en toute sécurité les inspections statutaires requises par la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds. La nécessité d’obtenir des services de nettoyage est initiée par le départ à la retraite d’un décapeur qui avait pour principale tâche le lavage des camions. Ce type de tâche requiert une expertise précise, car les décapeurs peuvent être en contact avec des matières contaminées et dangereuses.

Pour obtenir les services de nettoyage des camions-tasseurs, l'appel d'offres 16-15336 s'est tenu du 20 juin au 13 juillet 2016. Le délai de réception des soumissions a été de 22 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions.

La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

Durant la période de sollicitation, un addenda a été produit:

- Addenda no 1, émis le 5 juillet 2016 pour reporter la date d’ouverture de l’appel d’offres au 13 juillet

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Accorder à Hollywood nettoyage spécialisé le contrat pour le nettoyage des camions-tasseurs du Service du matériel roulant et des ateliers (pour une période de deux ans) tel que décrit au devis technique de l’appel d’offres 16-15336, au montant de 146 386,17 \$, taxes incluses. Ce montant inclut le lavage extérieur du camion et (roues, châssis, sous le

capot, le moteur, etc.) et l'intérieur de la benne (plaque et rails de l'éjecteur, cylindre télescopique, la trémie, etc.)

JUSTIFICATION

Le nettoyage des camions-tasseurs permettra de répondre aux exigences de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds en matière d'inspection, de maintenance et de réparation. Le service de nettoyage permettra également de respecter les orientations de la Direction générale de la Ville de Montréal en matière de santé-sécurité au travail et atteindre les objectifs de son plan annuel en matière de sécurité des équipements.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 16-15336 pour lequel il y a eu deux (2) soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Hollywood nettoyage spécialisé	146 386,17 \$		146 386,17 \$
Services Environnementaux JBM inc.	208 104,75 \$		208 104,75 \$
Estimation			152 456,85 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			177 245,46 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			21,08%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			61 718,58 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			42,16%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(6 070,68 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-3,98%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			n/a
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			n/a

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits annuels pour cette dépense de 146 386,17 \$ sont prévus à la base budgétaire de l'unité. À cet effet, le Service du matériel roulant et des ateliers s'assurera de prioriser cette dépense dans le cadre des processus de confection budgétaire pour les années durant lesquelles ce contrat sera en vigueur (2 ans), afin de financer cette dépense à même son budget. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Les informations comptables sont consignées dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'approbation du présent dossier ne permettrait pas d'effectuer le nettoyage des camions-tasseurs et ainsi respecter les exigences en matière de sécurité routière, mais également le respect de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lyne LAMBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MILOT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-17

Paul MASSÉ
Chef de division ateliers mécaniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Paul MASSÉ
Chef de division ateliers mécaniques
Tél : 514 872-9003
Approuvé le : 2016-08-30



Dossier # : 1160587004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , Section du développement opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder le contrat PMR-204-1618 à la firme Martin Lefebvre Transport inc., pour des services de transport de neige pour une durée de deux ans - Dépense maximale totale de 674 071.34 \$ taxes incluses, - Appel d'offres public 16-15062 - 2 soumissionnaires 1 seul conforme

1. d'accorder à la firme Martin Lefebvre Transport inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de services de transport de neige PMR-204-1618 pour une durée de deux ans, pour la somme maximale de 674 071,34 \$ taxes incluses, comme suite à l'appel d'offres public 16-15062 et aux tableaux des prix reçus joints à l'intervention du Service de l'approvisionnement:
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-25 14:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160587004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , Section du développement opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder le contrat PMR-204-1618 à la firme Martin Lefebvre Transport inc., pour des services de transport de neige pour une durée de deux ans - Dépense maximale totale de 674 071.34 \$ taxes incluses, - Appel d'offres public 16-15062 - 2 soumissionnaires 1 seul conforme

CONTENU

CONTEXTE

À l'automne 2015, le Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal déposait au conseil de la ville son rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal. Dans ce rapport, l'Inspecteur général conclut à la présence de différents stratagèmes de nature collusoire et à des tentatives de contrôle du marché. Ses recommandations au conseil de la ville étaient les suivantes :

- Compléter la Politique de déneigement en centralisant la détermination d'exigences techniques obligatoires communes à tous les arrondissements et les devis;
- Concevoir et rédiger un cahier de charges spécifiquement dédié à cette activité, et;
- Fixer les modalités de lancement d'un seul appel d'offres applicable à l'ensemble des secteurs dont les contrats viennent à échéance.

Pour répondre à ces recommandations, le conseil de la ville a autorisé la modification du Règlement 08-055 sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements afin de revoir le partage des rôles et des responsabilités des arrondissements en matière de déneigement, de façon à ce que le conseil de la ville détienne la compétence sur la planification intégrée des opérations, le lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats.

A la suite de cette modification réglementaire, le Service de la concertation des arrondissements a entrepris la révision complète des cahiers des charges en vue d'un appel d'offres pour le transport de la neige regroupant neuf secteurs (donc neuf contrats) répartis dans quatre arrondissements. Le lancement a eu lieu le 15 juin 2016. Un avis a été publié dans SEAO et Le Devoir. Deux addendas ont été publiés :

- Addenda #1: Modification de la mise en page des formulaires de soumission;
- Addenda #2: Rappel concernant l'attestation de l'Autorité des marchés financiers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0148 - 28 janvier 2016 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin de répondre aux principales recommandations du Bureau de l'inspecteur général sur le déneigement et ses pratiques à Montréal.

CM16 0770 - 21 juin 2016 - Accorder 18 contrats pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des périodes variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 101 386 696,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15049 (24 soum.)

DESCRIPTION

Concernant l'appel d'offres de transport de la neige 16-15062, sept secteurs ont été présentés dans la sommaire #1164631006 en vue de l'octroi des contrats. L'analyse des soumissions a été complétée pour les secteurs VMA-201-1618 et PMR-204-1618. Pour le secteur PMR-204-1618 dans Plateau Mont-Royal, la Ville a reçu deux (2) soumissions. Suite à l'analyse de conformité, la soumission déposée par D.F. Transport en vrac SNC a été déclarée non conforme. Le présent sommaire décisionnel vise l'octroi du secteur PMR-204-1618 à la firme Martin Lefebvre Transport inc. qui a déposé la seule soumission conforme pour ce secteur. Quant au secteur VMA-201-1618 de Ville-Marie, suite à des changements en regard des besoins de la Ville, le secteur a été annulé et un nouvel appel d'offres sera lancé sous peu.

Ce renouvellement du contrat PMR-204-1618 touche un secteur où les opérations de déneigement sont réalisées en régie. Il débute le 15 novembre 2016 et se termine le 31 mars 2018 (durée de deux saisons hivernales).

JUSTIFICATION

Pour le contrat PMR-204-1618, la Ville a reçu une seule soumission conforme, soit celle de Martin Lefebvre Transport inc. Puisque le contrat a une valeur inférieure à 1 million de dollars, l'adjudicataire n'est pas tenu de détenir l'attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Contrat PMR-204-1618		
Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (2 ans)
Martin Lefebvre Transport inc.	275 330,63 \$	550 661,26 \$
Dernière estimation réalisée	302 606,84 \$	605 213,68 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		n/a
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme- la plus basse conforme)</i>		n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		n/a
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(54 552,42 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		-9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		n/a
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		n/a

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (1,5 % à partir de la deuxième année du contrat) et pour couvrir, en termes de précipitations, 75 % des hivers (majoration de 21,5 %). Le montant total demandé pour le contrat est de 674 071,33 \$, toutes taxes comprises. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Le Service de la concertation des arrondissements ne possède pas, pour l'instant, les fonds nécessaires à l'octroi des contrats. Lors du budget 2017, Il devra être doté des crédits nécessaires afin d'assumer cette nouvelle responsabilité de gestion des contrats de déneigement. Également, un sommaire décisionnel devra être entériné par le conseil municipal afin d'obtenir la part du budget 2016 des arrondissements dédiée aux opérations de déneigement réalisées par l'entreprise privée pour les mois de novembre et décembre 2016.

À terme, tous les coûts reliés à ces contrats de déneigement seront assumés par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat avant l'automne permettra à la Ville d'effectuer l'inspection et l'enregistrement de tous les camions de l'entrepreneur, de former l'arrondissement sur les nouvelles normes du cahier des charges et d'accompagner les responsables de l'arrondissement lors des réunions de démarrage.

Aussi, la période de temps entre l'octroi et le début des opérations est suffisante pour permettre aux entrepreneurs de planifier et d'organiser leurs activités. Ceci répond à une des recommandations du Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal du BIG.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

15 novembre 2016: début du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Simona RADULESCU TOMESCU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel FRENETTE
Ingénieur,

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-18

André HAMEL
Directeur travaux publics

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice, Service de la Concertation des
arrondissements

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2016-08-23

CE : 20.008
2016/09/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160077001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services d'entretien préventif et de réparations avec la firme Nederman Canada Limited, fournisseur unique, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien, la réparation et l'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers, pour une somme maximale de 721 856,13 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien et la réparation des systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers;

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Nederman Canada Limited, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, conformément aux documents de l'offre de cette firme en date du 22 août 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce au rythme des besoins à combler. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-01 16:27

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160077001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services d'entretien préventif et de réparations avec la firme Nederman Canada Limited, fournisseur unique, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien, la réparation et l'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers, pour une somme maximale de 721 856,13 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) compte 67 casernes. Afin de se conformer aux exigences du règlement sur la santé et la sécurité du travail, relativement aux normes d'exposition aux fumées de diesel dans les casernes de pompiers de Montréal, et à la demande de la CSST, le SIM s'est engagé à mettre en place un programme afin de doter l'ensemble des casernes d'un système de captation des gaz à la source d'ici la fin de 2018.

En 2015, 47 casernes étaient munies d'un système de captation des gaz à la source, soit l'équivalent de 105 baies de garage. À terme, 65 casernes seront munies d'un système de captation des gaz à la source, ce qui représente 181 baies de garage. Deux casernes font exception : la caserne 30, située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, qui, vu l'étroitesse des baies de garage, sera munie d'un système de ventilation et d'extraction des gaz et la caserne saisonnière de l'Île Sainte-Hélène dont le camion est stationné à l'extérieur dans un abri temporaire.

Le programme d'entretien préventif, prévu dans la présente entente pour une durée de 36 mois, est en soi complémentaire et indissociable du programme d'acquisition des systèmes de captation des gaz à la source. Le SIM doit s'assurer que l'ensemble des systèmes est en bon état et que les réparations sont effectuées dans des délais restreints. Les systèmes de captation Nederman ont une durée de vie d'environ 25 ans. Les premiers systèmes ont été acquis dans les années 2000.

La firme Nederman Canada Limited, à titre de fabricant du système de captation des gaz Magna, est le seul entrepreneur autorisé à effectuer le service et les réparations de son système et est donc considéré comme fournisseur unique pour la présente entente. De plus, la garantie du système Magna n'est valable que si les réparations ou modifications sont effectuées par un représentant autorisé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0463 - 20 décembre 2012 - Conclure une entente-cadre de services d'entretien préventif et de réparations avec la firme Nederman Canada, fournisseur unique, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien et la réparation des systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers, pour une somme maximale de 406 089,83 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CE11 1025 - 6 juillet 2011 - Accorder un contrat à la firme Nederman Canada, pour l'entretien et la réparation des systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers, pour une durée d'un an, au prix total approximatif de 74 791,19 \$ taxes incluses - (fournisseur unique)

DESCRIPTION

Cette entente d'une durée de 36 mois comprend deux volets, à savoir :

- **Les services de base**
 - quatre inspections d'entretien préventif
- **Les services additionnels**
 - main-d'oeuvre pour réparations diverses à la suite des inspections ou des bris occasionnels
 - acquisition de pièces de remplacement
 - acquisition de receveurs radio et transmetteurs afin d'assurer la compatibilité des systèmes de l'ancienne et de la nouvelle génération

Les services de base et les services additionnels sont définis dans la convention de services d'entretien préventif et de réparation. Les taux horaires pour les réparations et le coût des pièces sont définis dans les annexes de la convention.

JUSTIFICATION

L'entretien préventif assure le maintien de l'actif en bon état, prolonge la durée de vie et réduit les bris occasionnels tout en générant des économies. De plus, en concluant une entente d'entretien, le SIM bénéficie de rabais de l'ordre de 25 % sur les pièces de remplacement.

L'offre de la firme Nederman porte sur les services de base, comprenant les quatre entretiens préventifs. Les services additionnels, dont la main-d'oeuvre, les pièces et les matériaux seront facturés au coût selon la convention.

Soumissionnaire	Prix de base (avec taxes)	Total
Nederman Canada Limited	125 579,14 \$	125 579,14 \$
Dernière estimation réalisée (interne)	123 627,42 \$	123 627,42 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (L'adjudicataire – l'estimation)		1 951,72 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire – estimation / estimation) X 100		1,58 %

L'écart entre l'offre de la firme Nederman pour les services de base et l'estimé interne du SIM est de l'ordre de 1,6 %, ce qui est très raisonnable. Les taux horaires pour les services additionnels ont quant à eux subi une hausse de 6 % par rapport aux taux de 2015, passant

de 105 \$ à 111 \$. Cette hausse s'explique par le fait que Nederman avait sous-estimé ses frais dans la dernière entente, l'augmentation de 6 % tient compte des coûts réels de l'historique des trois dernières années. Pour ce qui est du coût des pièces, une hausse d'environ 9 % est en grande partie attribuable au taux de change.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation globale de l'entente tient compte de l'ajout progressif de nouveaux systèmes de captation d'ici 2018. Conséquemment, l'estimation du coût des entretiens préventifs, des réparations diverses et l'acquisition de pièces augmenteront proportionnellement en fonction des ajouts de nouveaux systèmes de captation.

Le montant total s'élève à 721 856,13 \$ taxes incluses, selon la répartition suivante :

	2016	2017	2018	2019	Total
Services de base	30 477,57 \$	47 440,98\$	54 799,96 \$	54 799,96 \$	187 518,47 \$
Services additionnels					
Réparations diverses	21 937,23 \$	89 084,90 \$	96 188,17 \$	79 105,63 \$	286 315,93 \$
Pièces de remplacement	10 025,82 \$	40 713,85 \$	43 960,21 \$	36 153,10 \$	130 852,98 \$
Receveurs et transmetteurs	82 794,65 \$	-	-	-	82 794,65 \$
Contingences 5 %	7 261,76 \$	8 861,99 \$	9 747,42 \$	8 502,93 \$	34 374,10 \$
Total	152 497,03 \$	186 101,72 \$	204 695,76 \$	178 561,62 \$	721 856,13 \$

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement du SIM, à même un budget prévu pour l'entretien préventif, les réparations et l'acquisition de pièces. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les systèmes de captation des gaz à la source améliore la qualité de vie, la santé et la sécurité des pompiers dans les casernes. Le programme d'entretien préventif permet de prolonger la durée de vie des systèmes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les systèmes de captation des gaz doivent être fonctionnels afin d'assurer la santé et la sécurité au travail des pompiers et de rencontrer les exigences du règlement sur la santé et la sécurité du travail.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de l'entente-cadre : 29 septembre 2016
Entrée en vigueur de l'entente-cadre : 30 septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hélène MAURICE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 29 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole GUÉRIN
Chef de section - ressources matérielles

ENDOSSÉ PAR

Sylvie GIRARD
Chef de division

Le : 2016-08-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel DENIS
Directeur adjoint - Direction de la prévention et de la planification

Approuvé le : 2016-09-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François SIM MASSÉ
Directeur

Approuvé le : 2016-09-01



Dossier # : 1161009003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Électricité Grimard inc., pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure – Dépense totale de 1 818 634,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 214716 (2 soumissionnaires conformes).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Électricité Grimard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 818 634,09\$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214716;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-06 09:43

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161009003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Électricité Grimard inc., pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure – Dépense totale de 1 818 634,09\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 214716 (2 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la

destruction conséquente de l'autoroute sur pilotis;

3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de lieux publics.

L'étape 1 ayant été essentiellement complétée en décembre 2014, on complète avec le présent dossier les travaux de l'étape 2 qui correspond au remplacement de l'autoroute Bonaventure par un boulevard urbain.

Déjà, les travaux de reconfiguration de la bretelle de sortie reliant l'autoroute Ville-Marie au boulevard Robert-Bourassa sont en cours à la suite de la décision CG15 0413.

L'entente entre la Ville et le Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET). adoptée par la décision CG15 0484 prévoit que l'implantation d'un système de transport intelligent est requis pour que cette bretelle puisse être ouverte à la circulation, ce qui est prévu en décembre prochain.

Le présent dossier porte sur ces travaux de système de transport intelligent (STI) qui comprennent la fourniture, le transport, l'installation, la mise en service, la configuration, le raccordement physique et l'intégration au « Centre de Gestion de la Mobilité Urbaine » (CGMU) de la Ville de Montréal ainsi que l'intégration au « Centre Intégré de Gestion de la Circulation (CIGC) » du MTMDET.

Les systèmes qui seront intégrés dans cette phase sont des caméras de télésurveillance PTZ et un système de détection de file d'attente à la sortie de la bretelle du tunnel Ville-Marie (Nazareth). Ces équipements seront reliés par un système de télécommunication par fibre optique qui fera le lien entre les différentes intersections ainsi que le CGMU et le CIGC.

En 2017, à la suite d'un deuxième appel d'offres, il est prévu de compléter le système de transport intelligent spécifique au projet Bonaventure qui mettra en réseau l'ensemble des feux de circulation du secteur.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. Le lot lié au présent dossier est décrit dans le tableau ci-dessous.

	Montant prévu au dossier décisionnel	Date de début	Date de fin
Lot 31T - Implantation des équipements et mise en réseau STI temporaire nécessaire à la réouverture de la bretelle de sortie de l'autoroute Ville-Marie vers le nouveau boulevard urbain.	1 818 634.09 \$, taxes incluses	octobre 2016	Décembre 2016

Afin d'alléger le sommaire, la liste des travaux complétés et subséquents est présentée en pièce jointe.

La Division de la gestion de projets et économie de la construction de la DI du SIVT a procédé à l'appel d'offres pour les travaux mentionnés à l'objet du dossier.

La Division des grands projets (portefeuille 4) de la DI du SIVT assume pour sa part la responsabilité de procéder à l'octroi de contrat et d'en gérer la réalisation.

L'appel d'offres (qui porte le numéro 214716) s'est déroulé du 20 juillet 2016 au 24 août 2016. Précisons que les soumissions reçues demeurent valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 22 décembre 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 36 jours, ce qui excède le délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

NUMÉRO ADDENDA	DATE DE PUBLICATION	CONTENU
1	22 août 2016	Clarification au devis de feux de circulation ainsi que certaines clarifications au devis de maintien de la circulation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0465 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Dépense totale de 2 273 000,00 \$, taxes incluses.

CG15 0458 - 20 août 2015 - Accorder à Lumca inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 916 324,84 \$, taxes incluses.

CG15 0484 - 20 août 2015 - Approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 \$, taxes incluses.

CG15 0395 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses.

CG15 0267 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de

reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1900 - 10 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics visant l'acquisition des différents éléments de mobilier urbain requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises pour les travaux qui débiteront en 2015, dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1318 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant à permettre l'acquisition des équipements d'éclairage de rue requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1032 - 25 juin 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest / Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG14 0205 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$).

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 \$, taxes incluses.

CE11 0893 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la

réalisation de trois lots de travaux relatifs à l'aménagement de voies temporaires dans une partie des rues Dalhousie, de Nazareth et Duke, et ce, dans le cadre du Projet Bonaventure.

DESCRIPTION

Les travaux liés au présent dossier (voir croquis en pièce jointe) sont décrits au tableau « Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier » de la section « Contexte ». Ils correspondent au:

- Lot 31T – Implantation des équipements et mise en réseau STI temporaire nécessaire à la réouverture de la bretelle de sortie de l'autoroute Ville-Marie vers le nouveau boulevard urbain.

L'implantation du lot 31T constitue la première phase d'implantation du STI. Cette phase initiale est nécessaire à la réouverture de la bretelle de sortie de Nazareth de l'autoroute Ville-Marie.

Dans une phase subséquente, le reste des équipements permettant une gestion optimale du réseau pourront être implantés. Comme mentionné précédemment, ces interventions s'inscrivent dans le cadre du protocole d'entente entre la Ville et le MTMDET (CG15 0484 - 20 août 2015).

Contingences et incidences

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 15 %.

JUSTIFICATION

Justification des travaux prévus

Le cœur du Projet Bonaventure réside dans le remplacement de l'actuelle autoroute Bonaventure par un boulevard urbain au niveau du sol entre les rues Wellington et Notre-Dame. Pour assurer la mobilité adéquate et répondre au protocole d'entente liant la Ville de Montréal et le MTMDET, la Ville doit entre autres réaliser, à partir de la seconde moitié de 2016, les travaux liés au présent dossier et présentés dans la rubrique « Description ».

Analyse des soumissions

Sur 17 preneurs du cahier des charges, 2 firmes ont déposé une soumission et 15 n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 11.76% et 88.23%. Le faible pourcentage de soumissions s'explique par le fait que certains preneurs du cahier des charges sont des firmes d'ingénierie et que ce domaine étant hautement spécialisé plusieurs sous-traitants d'équipements sont nécessaires pour pouvoir soumissionner.

La liste des preneurs du cahier des charges apparaît en pièce jointe.

Le tableau suivant résume les résultats de soumission :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(taxes incluses)	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Électricité Grimard inc. (Licence RBQ # 1163-8350-95) (Attestation Revenu Québec valide du 19 août au 30 novembre 2016)	1 581 420,94 \$	237 213,15 \$	1 818 634,09 \$
2 Systèmes Urbains inc.	2 461 582,32 \$	369 237,36 \$	2 830 819,67 \$
Estimation des professionnels externes	1 251 729,37 \$	187 759,41 \$	1 439 488,78 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			2 324 726,88 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			27,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	1 012 185,58 \$
		(%)	55,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	379 145,31 \$
		(%)	26,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	1 012 185,58 \$
		(%)	55,7%

L'écart de 26,3% entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation externe est lié à la nature des travaux à réaliser. Il s'agit d'un domaine technologique spécialisé et les données de références sont rares. L'exactitude de l'estimation a donc été affectée par la complexité du projet.

Il est aussi important de souligner que l'estimation externe provient du concepteur responsable de l'élaboration des plans et devis puisqu'aucune firme spécialisée en estimation normalement mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction, ne se jugeait compétente pour effectuer le travail de façon assez précise vu la nature hautement spécialisée du mandat.

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ.

Ce dossier est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Électricité Grimard inc. a obtenu son attestation de l'Autorité des marchés financiers le 21 février 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 818 634,09 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 1 581 420,94 \$ pour les travaux et un montant de 237 213,15 \$ pour les contingences.

Le coût net à la charge des contribuables montréalais lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale est de 1 660 655,33 \$.

Dépenses assumées par l'agglomération - Service des infrastructures, de la voirie et des transports

La dépense totale sera assumée à 100 % par le budget d'immobilisations du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au projet 40501 - Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure via le règlement d'emprunt RCG 11-018.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le but de répondre à l'orientation et aux objectifs du plan de développement durable de la Ville de Montréal ainsi qu'à la stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020, qui visent notamment à créer une société sans gaspillage en maximisant la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles, l'ensemble des lots de travaux liés au présent dossier en particulier et au Projet Bonaventure en général contribuera entre autres à :

- l'amélioration de la fiabilité des temps de parcours et de la ponctualité des autobus locaux et métropolitains;
- favoriser la mobilité urbaine efficiente au centre-ville;
- l'amélioration de l'accès des autobus métropolitains au terminus centre-ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Précisons que tout retard dans l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier pourrait avoir un impact significatif sur le calendrier global de réalisation et l'échéance du Projet Bonaventure.

Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation du Projet Bonaventure, il est nécessaire que les travaux liés au présent dossier soient complétés d'ici la fin de 2016. .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication particulière pour ce dossier en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées

- Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : septembre 2016
- Début des travaux : octobre 2016
- Fin des travaux : décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voirie et transports
Sébastien LÉVESQUE, Le Sud-Ouest
Claude DUBOIS, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François HUBERT
Ingénieur chargé de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-01

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-09-02



Dossier # : 1163334019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc., pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 586 986,06 \$, taxes incluses, - Appel d'offres 1935-AE-16 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Les Entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 586 986,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1935-AE-16;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-12 17:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc., pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 586 986,06 \$, taxes incluses, - Appel d'offres 1935-AE-16 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean R.-Marcotte (Station) est dotée de quatre incinérateurs servant à brûler les boues recueillies au cours de ses opérations. Ces incinérateurs sont en opération depuis 1988 et requièrent régulièrement la remise à neuf de certaines composantes majeures. L'expérience acquise au cours des dernières années confirme la nécessité d'une remise à niveau majeure du réfractaire et de l'acier sur chacun des quatre incinérateurs de la Station à tous les deux ans. Les incinérateurs 2 et 4 sont remis à niveau en alternance avec les incinérateurs 1 et 3.

La planification des arrêts des incinérateurs nos 2 et 4 à planchers multiples est donc à nouveau effectué cette année pour leur remise à niveau à compter de la première semaine du mois de novembre 2016 pour le premier et en janvier 2017 pour le second. Lors de ces arrêts, l'inspection des différents planchers par le personnel expérimenté de la Station permettra de préciser lesquels doivent être reconstruits. L'ampleur des travaux ainsi que les travaux supplémentaires sont normalement couverts dans le coût du contrat.

Un appel d'offres a été lancé le 20 juin 2016 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 juillet 2016. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévu au contrat est de 10 %. Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0546 - 24 septembre 2015 - Accorder à Les Entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 653 675,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1924-AE-15 (1153334025);

CG14 0342 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Reftech International inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 553 013,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1915-AE (2 soum.) 1143334018;

CG13 0316 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 662 248,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1912-AE (1133334017).

DESCRIPTION

L'envergure des travaux à réaliser à l'intérieur de l'incinérateur nos 2 et 4 sera précisée lors de l'inspection après la mise hors service et le nettoyage de ceux-ci. Il est très probable que deux planchers sur les onze de l'incinérateur devront être reconstruits ainsi que les briques d'assises des planchers à reconstruire, que des bras racleurs, des cages des brûleurs et des arches d'autres planchers endommagés devront être remis à neuf. Toutefois, année après année, des travaux récurrents sont effectués et sont reliés à l'usage intensif des incinérateurs. À cet effet, le bordereau des prix comprend l'ensemble des travaux qui pourraient être exécutés mais qui ne seront confirmés qu'une fois les incinérateurs inspectés.

Certaines parties de parois des gaines des gaz et la cheminée d'urgence sont souvent corrodées de façon importante par les gaz de combustion. Le cas échéant, le remplacement des sections endommagées exigera obligatoirement la réfection du revêtement métallique, les ancrages, les blocs isolants, le béton réfractaire etc. Ces travaux permettront, le cas échéant, de maintenir l'intégrité de la structure métallique et d'éliminer les risques d'émission de gaz toxiques d'incinération dans le bâtiment des boues causés par des perforations dans les gaines d'acier, ce qui pourrait mettre en péril la santé et la sécurité de notre personnel.

Ce type de travaux exige une main-d'œuvre spécialisée, dans des conditions très difficiles et en majeure partie sous des conditions de haute sécurité reliées à des travaux en espaces clos.

JUSTIFICATION

Des mesures préventives ont été prises régulièrement pour conserver ces équipements en bon état depuis la mise en opération de ces incinérateurs. Cependant, des travaux de remise à neuf sont nécessaires afin d'éviter l'apparition de points chauds sur les parois d'acier de la gaine de dérivation des gaz et l'émission de gaz toxiques dans le bâtiment.

Durant une période d'environ six semaines, la capacité d'incinération de la Station d'épuration sera donc réduite de 25 %, rendant les opérations d'incinération plus vulnérables en cas d'imprévus sur les trois autres incinérateurs en activité.

Les arrêts planifiés de ces incinérateurs est prévu en novembre 2016 et en janvier 2017, périodes de l'année durant lesquelles la Station d'épuration reçoit normalement moins d'eaux usées à traiter, minimisant ainsi la vulnérabilité des opérations d'incinération en cas d'imprévus.

Cinq entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux ont présenté une soumission. Seuls des entrepreneurs spécialisés dans ce genre de travaux sont en mesure de soumissionner, ce qui explique le nombre relativement réduit de soumissionnaires.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Les Entreprises de Construction Refrabec inc.	533 623.69 \$	53 362.37 \$	586 986.06 \$
2. Reftech International inc.	548 235.29 \$	54 823.53 \$	603 058.82 \$
Estimation interne des professionnels	552 581.35 \$	55 258.13 \$	607 839.48 \$
Coût moyen des soumissions reçues			595 022.44 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			1.37%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			16 072.76 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			2.74%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(20 853.42 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-3.43%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			16 072.76 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			2.74%

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission conforme est favorable de 3,43 %.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Entreprises de Construction Refrabec inc. au montant de sa soumission, soit 586 986,06 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Les Entreprises de Construction Refrabec inc. 925 boul. Lionel-Boulet Varennes, Québec - no de licence 2755-8618-54 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec expirant le 31 octobre 2016 avec sa soumission.

Les soumissionnaires n'avaient pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat et Les Entreprises de Construction Refrabec inc. ne possède pas une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat est de 586 986,06 \$ taxes incluses incluant 53 562,37 \$ pour

les contingences. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2016-2017 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 535 996,51 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Entretien

Objet de dépenses : Entretien et réparation – Infrastructure municipales

DEEU	2016	2017	Total
1030.0010000.103065.04141.55402.000000.0000.000000.056003.000000.000000			
(AF-Fonds de l'eau-Agglomération / budget régulier / Entretien / traitement des eaux usées / Entr.Rép. - Infrastructure municipales / Général/ secteur boues)	267 998.26 \$	267 998.25 \$	535 996.51 \$
	267 998.26 \$	267 998.25 \$	535 996.51 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Recyclage des biosolides de la station d'épuration

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte génère annuellement 300 000 tonnes humides de gâteaux et ces gâteaux de boues, une fois incinérés, génèrent 45 000 tonnes de cendres, qui sont ensuite enfouies au lieu d'enfouissement technique.

- Le recyclage des biosolides de la station d'épuration est un élément important du développement durable compte tenu de leur quantité et qualité. Tout est mis en oeuvre pour identifier des avenues de recyclage.
- Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a adopté en 2011 la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, dont l'objectif principal est d'atteindre un taux de recyclage de 100% pour 2020. La station d'épuration vise plutôt une stratégie de recyclage multiapproche et progressive de ses biosolides au cours des prochaines années.
- Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles prévoit, à la Mesure no 3 : « Acheminer les boues valorisables vers une filière de valorisation ».
- La qualité et la quantité des boues de Montréal doivent être tenues en compte dans le choix des filières de recyclage. La situation de Montréal n'est pas la même que pour des municipalités qui génèrent moins de boues et ont moins d'établissements industriels.

Études sur le remplacement des incinérateurs

- Une première étude sur le remplacement des incinérateurs a été réalisée afin d'explorer diverses avenues et d'autres études sont nécessaires et à venir afin de raffiner les solutions en fonction de la grande production de boues de la station d'épuration.
- Diverses options au remplacement des incinérateurs sont à l'étude dont la biométhanisation, le séchage thermique ainsi que d'autres types de technologies d'incinération moins énergivores et émettant moins de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- En cas de capacité d'incinération inférieure aux besoins, les boues devront être disposées dans un site d'enfouissement;
- La disposition au site d'enfouissement est cependant dispendieuse, soit ± 100 \$ / tonne et le coût journalier d'enfouissement s'élève en moyenne à 15 000 \$ (7 semi-remorques).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : novembre 2016

Fin des travaux : mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-05

Claude S MEUNIER
Ingénieur

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno HALLÉ
Surintendant de la Division Entretien

Approuvé le : 2016-08-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-08-12



Dossier # : 1161630004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux intérieurs au Centre interculturel Strathearn (2453), situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance, pour une somme maximale de 1 358 291,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5770 - Contrat 14535 - 3 soumissionnaires - Autoriser une dépense 1 521 286,73 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 521 286,73 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux au Centre interculturel Strathearn (2453), situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance à Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
1. d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 358 291,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5770) ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville Centre.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-08-31 21:28

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161630004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux intérieurs au Centre interculturel Strathearn (2453), situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance, pour une somme maximale de 1 358 291,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5770 - Contrat 14535 - 3 soumissionnaires - Autoriser une dépense 1 521 286,73 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre interculturel Strathearn a été construit en 1912 par les architectes Nobbs and Hyde pour abriter une école de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal. L'école Strathearn, telle que nommée jusqu'en 1977, a été acquise par la SHDM vers la fin des années 80 afin d'en faire un centre interculturel et ainsi perpétuer la vocation d'accueil, d'intégration des immigrants et de carrefour de la diversité culturelle Montréalaise. Ainsi, le bâtiment a été rénové et transformé en 1990 pour accueillir différents partenaires impliqués dans les domaines de la diversité sociale et de la culture. En 2001, il a été intégré au parc immobilier de la Ville lors des fusions municipales. Cette propriété est située sur un terrain de 1 556 m.c dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal dans le secteur d'intérêt patrimonial "Mont Sainte-Famille" à la limite de l'arrondissement historique du Mont-Royal. Actuellement, les suites louées dans l'immeuble sont occupées exclusivement par des partenaires municipaux (16).

Ce bâtiment de 4 étages, d'une superficie brute totale de plus de 4 846 m.c. a été l'objet de peu de travaux majeurs depuis son acquisition par la Ville en 2001. Des infiltrations d'eau sous la toiture de l'appentis arrière et autres signes de détérioration de l'enveloppe ont été relevés. Une équipe de consultants a été mandatée pour l'élaboration du cahier des charges et la réalisation de ces travaux. La planification a été effectuée de concert avec les intervenants en charge des opérations, de l'entretien, les occupants du bâtiment de même que les intervenants de l'arrondissement pour les autorisations réglementaires requises. Les exigences réglementaires ont été satisfaites et les permis requis ont été attribués.

Un appel d'offres public a été lancé sur le SÉAO et une annonce a été publiée dans Le Devoir le 28 juin dernier. Cet appel d'offres a laissé aux soumissionnaires un délai de 21 jours afin d'obtenir les documents nécessaires, effectuer la visite des lieux, l'étude des documents et déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est pour une période de 120 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 18 juillet 2016. Durant cet appel d'offres, peu de questions ont été soulevés et un seul addenda a été émis :

- Addenda 1, 12 juillet 2016 : Précisions concernant les instructions à suivre pour les dénonciations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG07 0295 - 30 août 2007 - Le Conseil d'agglomération accordait un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Riopel + Associés, architectes, Nacev Consultant inc. en génie mécanique et électrique et à Pasquin St-Jean et associés, experts-conseils en structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 500 000,00 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 07-10398 (7 soum.) et approuvait un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Norgéreq Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux intérieurs pour améliorer le niveau de sécurité du bâtiment au Centre Strathearn situé au 3670-3680 Jeanne-Mance à Montréal. Ces travaux comprennent les éléments suivants, sans s'y restreindre :

- Restauration des portes d'entrées principales ;
- Remplacement des portes des cages d'escalier avant par des portes en bois ;
- Remplacement des portes extérieures en métal au périmètre du bâtiment ;
- Réfection de la toiture de l'appentis arrière de l'édifice ;
- Restauration des garde-corps, couronnant la toiture de l'appentis arrière, et de l'escalier d'issue du 2e étage ;
- Réfection des finis de crépi de ciment au périmètre de l'édifice (côté sud, ouest et nord) ;
- Travaux d'enlèvement des matières contenant de l'amiante notamment dans le revêtement de crépi du mur nord ;
- Réfection majeure du mur nord incluant des travaux de structure et une interprétation historique de la façade (maçonnerie, crépi et parapet) ;
- Installation d'un panneau d'appel programmable pour le contrôle d'accès au bâtiment ;
- Installation de garde-corps au sommet des cages d'escalier pour limiter les accès aux espaces dissimulés ;
- Divers travaux de réfection de la maçonnerie au périmètre du bâtiment :

Les preneurs de cahier de charges sont :

1. Beacon Roofing Supplies,
2. L'Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECQ) ;
3. Afcor Construction inc.,
4. Développement Atrium inc.,
5. Norgéreq Ltée et,
6. Procova inc.

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

1. Développement Atrium inc. ;
2. Norgéreq Ltée ;
3. Procova inc. ;

JUSTIFICATION

Il y a eu 6 preneurs du cahier des charges dont 3 ont remis une soumission. Parmi les preneurs mentionnés dans la description ci-dessus, le premier est sous-traitant ce qui

explique l'absence d'offre déposée à la Ville. Quant à L'APECQ, c'est une association offrant un service de salle de plan à ses membres pour la préparation des soumissions de sous-traitant. Tous les autres sont des entrepreneurs généraux (4). La soumission déposée par Développement Atrium inc. (1 119 145,18 \$) n'était pas signée, ni accompagnée d'une résolution autorisant le signataire malgré qu'il s'agisse d'une compagnie incorporée. Cette soumission a donc été déclarée non conforme.

Les deux autres soumissionnaires sont conformes. L'analyse des soumissions n'a révélé aucune erreur significative dans les calculs au bordereau pouvant entraîner des vérifications supplémentaires (voir l'analyse de conformité des consultants en pièces jointes).

Firmes soumissionnaires (Résultat vérifié de l'appel d'offres)	Prix de base (tx. inc.)	Contingences (tx inc.)	Total (tx inc.)
Norgéreq Ltée	1 181 123,24 \$	177 168,49 \$	1 358 291,73 \$
Procova inc.	1 232 532,00 \$	184 879,80 \$	1 417 411,80 \$
Dernière estimation réalisée	1 478 625,78 \$	221 793,87 \$	1 700 419,64 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 387 851,76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			2,2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			59 120,07 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			4,4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 342 127,91 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 20 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			59 120,07 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			4,4 %

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur.

L'écart entre les deux soumissions déposées est de 4,4 %. L'écart entre l'évaluation des consultants et la plus basse soumission est de 20 %. En l'absence d'une troisième soumission déposée, la comparaison des résultats de l'appel d'offres avec l'évaluation des consultants est moins significative et présente celle-ci comme étant très conservatrice dans son approche. Une troisième soumission conforme aurait permis d'établir une meilleure base de comparaison, de mieux situer la position du coût moyen (son écart) par rapport aux soumissions déposées et à l'estimation des consultants.

L'analyse du résultat des soumissions par les consultants en comparaison avec leur évaluation des coûts souligne des écarts dont notamment avec les travaux de l'aménagement de l'emplacement (-69%), de maçonnerie (- 32 %), d'enlèvement de l'amiante (-49 %) et des portes et fenêtres (- 13 %). Toutefois, pour ces derniers chapitres

(portes fenêtres et amiante), le marché est actuellement très favorable et une baisse significative des prix a été constatée dans plusieurs projets avec différentes compagnies de construction. Ces projets ont été réalisés sans problème. D'autres part, les deux soumissionnaires au dossier ont déjà réalisés plusieurs contrats pour la Ville, l'évaluation des travaux réalisés est bonne dans les deux cas et le contexte général relatif à l'administration des dossiers n'est pas particulièrement problématique.

En définitive, l'analyse du dossier démontre que les soumissions reçues sont très compétitives, qu'une surveillance particulière devra être exercée sur les travaux au bordereau présentant des écarts substantiels. L'analyse des soumissions par les professionnels au dossier démontre que Norgéreq Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent donc d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation en pièces jointes).

L'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA). La firme Norgéreq Ltée détient une attestation de l'AMF, bien que ce ne soit pas requis dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 521 286,73 \$, taxes incluses, avant ristourne. Ces travaux sont prévus au programme de protection du PTI 2016-2018 du Service de la gestion et de la planification immobilière. Les contingences de 15 % (177 168,49 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier.

Les incidences spécifiques de 6 % (81 497,50 \$, taxes incluses) serviront à couvrir les dépenses connexes au chantier pour des frais de laboratoire (expertise, surveillance technique supplémentaire des matériaux et conditions, etc.). Un budget de dépenses incidentes générales de 6 % est également prévu au montant de 81 497,50 \$ taxes incluses. Le budget total des dépenses incidentes est de 162 995,00 \$ taxes incluses.

Le dépense totale maximale du projet de 1 521 286,73 \$ sera assumé comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière :

La part du projet 66030 - «Programme de protection des bâtiments administratifs et commerciaux» est de 1 521 286,73 \$ taxes incluses et la totalité du montant sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 15-006».

Centre Strathearn	2016	2017	2018	Total
Travaux / Contrat 14535	400	1 072	50	1 522

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet se conformera à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur. Lorsque cela est possible et pertinent, les travaux sont planifiés pour réduire les impacts sur l'environnement .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi du contrat signifierait un retard dans la livraison des travaux et pourrait entraîner des dépenses supplémentaires pour les conditions d'hiver. Cette situation aurait également un impact sur les interventions subséquentes prévues sur cet immeuble notamment sur un projet de murale urbaine prévu en 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise. Les directives sur l'habillage de chantier sont incluses dans le projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée des travaux sera de 317 jours de calendrier (incluant les jours fériés et les vacances de la construction).

Décision du CM : 26 septembre 2016

Réalisation des travaux : Octobre 2016 à juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gina TREMBLAY, Service de la culture

Patrice ALLARD, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Patrice ALLARD, 12 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc FERLAND
Gestionnaire immobilier, architecte p.a. Leed
BD+C

ENDOSSÉ PAR

Normand GIRARD
Chef de division / Gestion de projets
immobiliers

Le : 2016-08-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Normand GIRARD
Chef de division

Approuvé le : 2016-08-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-08-30



Dossier # : 1164956015

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Pavatech), pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'aménagement au Seuil Fleuve, aux abords et du côté sud de la rue de la Commune entre les rues de Callière et place Royale - Dépense totale maximale de 337 580,15 \$, taxes incluses (travaux, contingences : 301 464,45 \$ + incidences 36 115,70 \$) - Appel d'offres public (16- 6911) - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », une dépense maximale de 337 580,15 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement au Seuil Fleuve, aux abords et du côté sud de la rue de la Commune, entre les rues de Callière et place Royale, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à 2633-2312 Québec inc. (Pavatech), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 301 464,45 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-6911);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1164956015

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Pavatech), pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'aménagement au Seuil Fleuve, aux abords et du côté sud de la rue de la Commune entre les rues de Callière et place Royale - Dépense totale maximale de 337 580,15 \$, taxes incluses (travaux, contingences : 301 464,45 \$ + incidences 36 115,70 \$) - Appel d'offres public (16-6911) - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le projet des promenades urbaines s'inscrit dans le cadre des legs du 375^e anniversaire de la fondation de la ville de Montréal, qui sera célébré en 2017. Ce projet vise à redonner une place aux piétons dans l'espace urbain, dans le but de renouveler la façon de vivre la ville à pied. Alors qu'un réseau de promenades urbaines sera à terme développé pour l'ensemble du territoire, le lien « Fleuve – Montagne » est le premier à se réaliser.

La vision des promenades urbaines répond à un double objectif. D'une part, ce concept vise à encourager la mobilité, c'est pourquoi des trajectoires suffisamment attrayantes sont proposées aux citoyens, afin de faire naître le plaisir de marcher davantage au quotidien. L'approche employée dans le cadre de la conception de cette première promenade est de prendre en compte les facteurs environnementaux, humains et d'ambiances favorables à la marche, en lien avec les besoins et les usages piétons. D'autre part, ce concept répond à des préoccupations environnementales actuelles : cela se traduira notamment, dans les aménagements, par l'augmentation du verdissement et de la biodiversité dans les quartiers densément peuplés.

Le tracé correspondant à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » a été divisé en treize

tronçons (voir plan de localisation en pièce jointe):

1. Avenue des Pins, entre les rues Redpath Crescent et McTavish;
2. Rue McTavish, entre l'avenue des Pins et l'avenue du Docteur-Penfield;
3. Avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish. Précisons que la rampe McTavish relie la rue du même nom à l'avenue du Docteur-Penfield;
4. Rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke;
5. Rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa;
6. Avenue McGill College, entre les rues Sherbrooke et Cathcart;
7. Rue Sainte-Catherine, entre l'avenue McGill College et la rue Place Phillips;
8. Rue Place Phillips, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque;
9. Rue de la Côte du Beaver Hall, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger;
10. Rue du Square-Victoria, entre l'avenue Viger et la rue Saint-Jacques;
11. Rue McGill, entre les rues Saint-Jacques et Marguerite d'Youville;
12. Rue Place d'Youville, entre les rues McGill et de la Commune (note : ce tronçon inclut le réaménagement de la portion de la Place d'Youville située à l'ouest de la rue Saint-Pierre);
13. Secteur entourant l'intersection des rues Place d'Youville et de la Commune.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » ont été divisés en paquets de lots de construction.

La nature de ces paquets de même que l'avancement du projet sont résumés dans le tableau suivant :

Paquets et interventions	Début des travaux	Fin des travaux
<p>Paquet A (tronçons 1 et 2; voir dossier décisionnel 1161009010)</p> <ul style="list-style-type: none"> · Déplacement et reconstruction de réseaux techniques urbains (RTU). · Réhabilitation d'une conduite d'aqueduc principale. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. · Implantation d'une signalisation spécifique en lien avec la vocation partagée prévue pour la rue McTavish au nord de l'avenue du Docteur-Penfield. 	Juillet 2016	Mai 2017
<p>Paquet B (tronçons 3 et 4; voir dossier décisionnel 1161009008)</p> <ul style="list-style-type: none"> · Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout). · Réaménagement de la portion piétonne de la rue McTavish au sud de l'avenue du Docteur-Penfield. · Reconstruction d'un escalier dans l'axe de la rue McTavish. · Déplacement et reconstruction de RTU. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. 	Juin 2016	Mai 2017

<ul style="list-style-type: none"> · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. 		
<u>Paquet C (tronçon 5; voir dossier décisionnel 1161009007)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout). · Déplacement et reconstruction de RTU. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. 	Juin 2016	Mai 2017
<u>Paquet D (tronçons 6 à 8)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes et l'avenue McGill College. · Piétonnisation de la voie située à l'extrémité ouest en direction sud de l'avenue McGill College, sauf l'hiver pour des questions de déneigement, de même que l'ajout de mobilier et de plantations dans cette voie et sur les trottoirs. · Ajout d'une mosaïculture monumentale. 	Octobre 2016 (travaux en atelier) - Avril 2017 (travaux extérieurs)	Mai 2017
<u>Paquet E (tronçons 9 à 12)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. · Remplacement des arbres morts ou malades et ajout de mobilier urbain. 	Avril 2017	Mai 2017
<u>Paquet F (tronçon 13 - paquet faisant l'objet du présent dossier)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Réalisation d'aménagements de surface légers. · Construction d'un lieu de pause. 	Sept. 2016	Mai 2017

Le présent dossier, identifié Paquet F au tableau ci-dessus, porte sur les travaux requis aux abords de la rue de la Commune, sur son côté sud, entre les rues de Callière et place Royale.

Pour ces travaux, un appel d'offres public (16-6911) a été mené du 4 juillet au 20 juillet 2016 pour une durée de publication de 15 jours de calendrier.

L'appel d'offres a été publié dans Le Devoir la première journée ainsi que sur le site Internet de la Ville et sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) durant toute la période de l'appel d'offres. Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 17 janvier 2017.

Un addenda a été émis lors de l'appel d'offres afin d'aviser les preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Numéro d'addenda	Date de publication	Contenu
------------------	---------------------	---------

1	14 juillet 2016	Modifications aux formulaires cautionnement de soumission, lettre d'engagement et preuves de compétence; remplacement du gabarit d'enveloppe pour le dépôt des soumissions
---	-----------------	--

Les soumissions ont été ouvertes le 20 juillet 2016 à 14 h 00.

Mentionnons finalement que :

- les travaux liés au présent dossier touchent le site patrimonial de Montréal et nécessitent pour cette raison l'approbation du ministère de la Culture et des Communications du Québec (approbation jointe au présent sommaire);
- le projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » a fait l'objet d'une présentation au Conseil du patrimoine de Montréal, le 27 mars 2015 (voir avis du conseil en pièce jointe)
- les travaux liés au présent dossier seront réalisés sur le territoire fédéral et ont fait l'objet d'une entente entre la Société du Vieux-Port de Montréal inc. et la Ville de Montréal - arrondissement de Ville-Marie (voir entente et résolution du conseil en pièces jointes);
- la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » fait partie des legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal;
- le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) agit à titre de service requérant et exécutant pour ce présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0428 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent - Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329703 (2 soum.)

CG16 0331 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa - Dépense totale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329701 (2 soumissionnaires, dont 1 conforme)

CG16 0330 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à SADE Canada inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish - Dépense totale de 17 606 506,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329702 (1 soumissionnaire).

CG16 0313 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la surveillance des travaux du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 033 981 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15096 (2 soumissionnaires).

CE16 0795 - 11 mai 2016 - Accorder un contrat à Experts GéoConseils inc. pour la fourniture de services professionnels en matière de gestion de la santé et de la sécurité au

travail dans le cadre des chantiers du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne »
- Dépense totale maximale de 401 768,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15155
(3 soumissionnaires).

CG16 0118 - 25 février 2016 - Accorder un contrat à Alexandre David, artiste professionnel, pour concevoir et réaliser un projet d'interventions artistiques intitulé « Les éléments » (titre provisoire) dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale de 960 041,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG16 0119 - 25 février 2016 - Accorder un contrat de services artistiques au montant maximal de 379 417,50 \$ taxes et contingences incluses, par lequel la Ville de Montréal retient les services du collectif d'artistes professionnels Projet EVA (Étienne Grenier et Simon Laroche), pour réaliser l'oeuvre numérique "Cortège" dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne." / Approuver un projet de convention à cette fin. / Approuver des incidences de 11 497,50\$.

CE15 1640 - 9 septembre 2015 - Autoriser le Service de la culture à tenir deux concours d'art public sur invitation dans le but de sélectionner deux artistes qui concevront et réaliseront chacun une oeuvre d'art pour la Promenade urbaine « Fleuve – Montagne. » / Autoriser une dépense de 34 492,50\$, taxes incluses, pour la réalisation des deux concours.

CG15 0149 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14066 (7 soumissionnaires).

CG15 0127 - 26 février 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne et d'infrastructures souterraines connexes.

CG15 0127 - 26 février 2015 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » et les travaux d'infrastructures souterraines lui étant connexes.

CE15 2359 - 23 décembre 2015 - Autoriser le Service de la culture à organiser, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et la Brigade Arts Affaires de Montréal (BAAM), un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art public au site McTavish de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne." Autoriser une dépense de 22 995\$, taxes incluses, pour la réalisation du concours.

CE12 1082 - 27 juin 2012 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) afin d'élaborer, en collaboration avec les directions et les arrondissements concernés, un plan de mise en oeuvre des promenades urbaines comprenant l'établissement d'un réseau primaire, un programme de financement et l'identification des premiers tronçons à réaliser dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de relier le fleuve Saint-Laurent au mont Royal.

CA10 240266 - 10 mai 2010 - Adopter le Règlement autorisant l'occupation du domaine public par l'Université McGill dans la rue McTavish, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Docteur-Penfield, à des fins de piétonnisation.

DESCRIPTION

Le présent sommaire concerne l'octroi d'un contrat d'exécution pour la réalisation, dans le cadre du projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'aménagement au Seuil Fleuve, aux abords et du côté sud de la rue de la Commune entre les rues de Callière et place Royale à la hauteur du musée de la Pointe-à-Callière. Le geste proposé vise à créer un seuil marquant à l'un des aboutissements de la promenade urbaine « Fleuve-Montagne » tout en proposant une fenêtre sur le fleuve (voir plan couleur en pièce jointe). Les travaux consistent en l'aménagement d'un seuil longitudinal comprenant notamment un espace pavé destiné à créer une meilleure connectivité entre l'extrémité de la place D'Youville Est, la place Royale et la Promenade du Vieux-Port.

Cet espace servira également à accueillir une installation artistique qui enrichira la collection d'art public de la Ville. L'oeuvre s'inscrit dans un projet d'interventions artistiques au sein de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne ». Elles seront réalisées par l'artiste Alexandre David, lauréat d'un concours sur invitation tenu par le Service de la culture. La réalisation et l'installation de l'oeuvre font l'objet d'un projet distinct, lequel devra être approuvé par le MCCQ. Son installation est prévue en 2017. Une installation commémorative des Fondateurs et Fondatrices de Montréal prendra également place au sein de l'espace et agira en tant qu'outil d'interprétation historique. La forme que prendra cette installation est en cours de développement. Deux phrases commémorant les premiers arrivants figureront sur l'installation. Elles résultent d'une collaboration entre les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et la Ville. Son aspect final devra faire l'objet d'une approbation par le MCCQ.

De façon plus spécifique, les travaux comprennent :

- § la préparation du site, la protection d'arbres existants;
- § l'abattage d'un arbre mort et d'arbustes;
- § l'enlèvement de bordures de granit et de béton;
- § la réfection et la création de trottoirs en poussière de pierre;
- § la pose de bordures de granit le long de la rue de la Commune;
- § la création d'une place en pavés de béton et granit comprenant un massif de plantation destiné à accueillir l'installation de commémoration;
- § la plantation d'arbres de rue et de plantes vivaces;
- § l'installation de mobilier et de clous pododactiles afin de démarquer la place piétonne de la piste cyclable adjacente;
- § la réalisation et la pose d'une installation commémorative.

Une large partie de cette place pavée sera libre de tout équipement afin de pouvoir accueillir l'oeuvre artistique laquelle prendra place en 2017.

Contingences et incidences

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 15 % en raison d'un calendrier de réalisation serré pouvant influencer l'émission de directives impliquant des coûts supplémentaires.

Un montant d'incidences est également prévu pour un total de 36 115,70 \$, taxes incluses. Ceci représente environ 13 % du montant total du contrat. Les dépenses incidentes comprennent des dépenses relatives aux frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, aux bancs et bases de bancs, aux infrastructures de l'installation artistique et la réalisation de l'installation commémorative.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions

Les documents d'appel d'offres ont été pris par un total de onze (11) entrepreneurs, qui n'ont pas demandé l'anonymat (voir liste des commandes en pièce jointe). De ce nombre,

trois (3) entrepreneurs généraux ont déposé leur soumission. Les trois soumissions sont considérées conformes. Ainsi, 27 % des preneurs des documents d'appel d'offres ont déposé une soumission.

La liste des preneurs du cahier des charges est fournie en pièces jointes.

Le tableau suivant résume les résultats de soumission :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
2633-2312 Québec inc. (Pavatech)	262 143,00 \$	39 321,45 \$	301 464,45 \$
Groupe Dubé Entrepreneur Général inc.	344 350,13 \$	51 652,52 \$	396 002,64 \$
Les Entreprises de Construction Ventec inc.	428 281,88 \$	64 242,28 \$	492 524,16 \$
Dernière estimation réalisée	349 179,08 \$	52 376,86 \$	401 555,94 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			396 663,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			31,58 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			191 059,71 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			60,38 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			100 091,49 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-24,93 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			94 538,19 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			23,87 %

Les documents fournis lors du dépôt des soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, preuves de compétence, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres). Un certificat de l'AMF est requis pour les travaux d'aménagement du Seuil Fleuve de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » étant donné qu'il s'agit de travaux connexes à la voirie et que le coût des travaux est supérieur à 100 000 \$, Pavatech détient une attestation valide de l'AMF.

Après analyse, il a été constaté que le prix déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur de 24,93 % à la dernière estimation de soumission réalisée par le SGPVMR laquelle s'élève à 401 555 \$, taxes et contingences incluses.

Après analyse, la presque totalité de l'écart entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation réalisée à l'interne est attribuable aux coûts de quatre postes budgétaires :

- § la démolition;
- § l'équipement de parc;
- § le pavage;
- § le bétonnage.

L'écart entre les montants soumis et estimés pourrait être attribuable à la saturation du marché dans un contexte où de nombreux chantiers de voirie et d'aménagement au centre-ville battent leur plein. Plusieurs entrepreneurs généraux auraient un carnet de commandes bien rempli et soumissionnent de façon moins compétitive. Ce faisant, de plus petits entrepreneurs, compétitifs, soumissionnent et se taillent une place. Nonobstant cette justification, l'écart de la moyenne des prix des soumissions est inférieure de 1,24 % de l'estimation de soumission réalisée à l'interne.

Puisque le mode de rémunération est forfaitaire, le SGPVMR assurera un suivi rigoureux pendant la mise en oeuvre du projet afin que les résultats attendus soient conformes aux attentes décrites dans les termes de référence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 301 464,45 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 262 143,00 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 39 321,45 \$ (taxes incluses) pour les contingences sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 308 255,67 \$, incluant le montant de 32 978,45 \$ requis pour les dépenses incidentes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-016 - Promenade Urbaine F/M CG15 0127

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En favorisant l'accessibilité et la découverte de la Ville de Montréal, la promenade urbaine tend à sensibiliser les citoyens et les touristes aux richesses naturelles, patrimoniales et culturelles qui les entourent. Le projet de promenade urbaine « Fleuve-Montagne » contribue à la protection et à la mise en valeur des espaces publics qu'elle traverse. Ce projet encourage le transport actif et contribue à augmenter le verdissement. Les travaux d'aménagement ont été planifiés dans le respect des environnements existants. Le choix des matériaux a été fait avec un souci de pérennité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de la promenade urbaine représente un legs majeur pour le 375^e anniversaire de la ville puisqu'il invite les Montréalais à redécouvrir leur ville à travers une multitude d'espaces publics réaménagés et propose un itinéraire piéton depuis les abords du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la montagne du Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 14 septembre 2016
Octroi du contrat : 14 septembre 2016
Début des travaux : 19 septembre 2016
Fin de la réalisation des travaux : 7 mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures_voirie et transports
Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures_voirie et transports
Marc LABELLE, Ville-Marie
Luc GAGNON, Service de la mise en valeur du territoire
Suzanne LAVERDIÈRE, Service de la culture
Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Claude DUBOIS, Ville-Marie

Lecture :

Luc GAGNON, 29 août 2016
Marc LABELLE, 29 août 2016
Serge LEFEBVRE, 15 août 2016
Claude CARETTE, 15 août 2016
Suzanne LAVERDIÈRE, 15 août 2016
Claude DUBOIS, 15 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude SEGUIN
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-12

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE

Directrice

Tél :

514 872-1457

Approuvé le :

2016-09-01



Dossier # : 1160025004

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion P.I.Q.A. (Programme d'interventions en quartiers anciens) Saint-Gabriel, pour une somme maximale de 593 334,03 \$, taxes incluses - Budget P.T.I.

il est recommandé:

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion P.I.Q.A. Saint-Gabriel, pour une somme maximale de 593 334.03 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2016-08-29 10:29

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1160025004

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion P.I.Q.A. (Programme d'interventions en quartiers anciens) Saint-Gabriel, pour une somme maximale de 593 334,03 \$, taxes incluses - Budget P.T.I.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2000, la CSEM s'est vu confier la gestion des ententes concernant certaines modalités des réseaux câblés entre la Ville de Montréal et les usagers possédant des câbles aériens présents dans les poteaux sur rue. Pour ce, elle est dotée d'un plan qui tient compte des prévisions budgétaires et de la capacité de réalisation de ses partenaires. Le projet du P.I.Q.A. (Programme d'interventions en quartiers anciens) Saint-Gabriel, prévue à l'entente 83-89, vise à faire le déplacement hors rue et l'enfouissement des réseaux câblés aériens et existants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser les travaux de démantèlement de leur réseau câblé aérien. Ces travaux visent l'enfouissement du réseau câblé par Vidéotron s.e.n.c. dans des structures existantes et à construire de la CSEM dans le secteur du P.I.Q.A. Saint-Gabriel dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

JUSTIFICATION

Ce contrat d'exécution de travaux doit être accordé de gré à gré, puisqu'il s'agit de travaux de nature exclusive que Vidéotron doit réaliser sur son réseau. Les travaux seront payés selon les coûts réels facturés avec factures à l'appui. La CSEM a validé l'estimation de Vidéotron en comparant les coûts à d'autres projets de nature similaire et en validant les quantités de câbles et d'équipements à démanteler.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 593 334,03 \$, taxes incluses.

Les crédits sont prévus en 2016 au PTI 2016-2018 dans le projet «69900 - Conversion - Enfouissement des fils». (No d'imputation: 6101.7716041.802400.06819.57201.000000.0000.164456.000000.19520.0000)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Projet qui débutera au cours de l'année 2016 et qui se terminera au cours de l'année 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Vinh LUU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2016-05-17



Dossier # : 1160025005

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion P.I.Q.A. (Programme d'interventions en quartiers anciens) Centre, pour une somme maximale de 899 864,27 \$, taxes incluses - Budget P.T.I.

Il est recommandé:

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion P.I.Q.A. Centre, pour une somme maximale de 899 864,27 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2016-08-29 08:39

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1160025005

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion P.I.Q.A. (Programme d'interventions en quartiers anciens) Centre, pour une somme maximale de 899 864,27 \$, taxes incluses - Budget P.T.I.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2000, la CSEM s'est vu confier la gestion des ententes concernant certaines modalités des réseaux câblés entre la Ville de Montréal et les usagers possédant des câbles aériens présents dans les poteaux sur rue. Pour ce, elle est dotée d'un plan qui tient compte des prévisions budgétaires et de la capacité de réalisation de ses partenaires. Le projet du P.I.Q.A. (Programme d'interventions en quartiers anciens) Centre, prévue à l'entente 83-89, vise à faire le déplacement hors rue et l'enfouissement des réseaux câblés aériens et existants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser les travaux de démantèlement de leur réseau câblé aérien. Ces travaux visent l'enfouissement du réseau câblé par Vidéotron s.e.n.c. dans des structures existantes et à construire de la CSEM dans le secteur du P.I.Q.A. Centre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

JUSTIFICATION

Ce contrat d'exécution de travaux doit être accordé de gré à gré, puisqu'il s'agit de travaux de nature exclusive que Vidéotron doit réaliser sur son réseau. Les travaux seront payés selon les coûts réels facturés avec factures à l'appui. La CSEM a validé l'estimation de Vidéotron en comparant les coûts à d'autres projets de nature similaire et en validant les quantités de câbles et d'équipements à démanteler.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 899 864,27 \$, taxes incluses.

Les crédits sont prévus en 2016 au PTI 2016-2018 dans le projet «69900 - Conversion - Enfouissement des fils». (No d'imputation: 6101.7716041.802400.06819.57201.000000.0000.164453.000000.19520.0000)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Projet qui débutera au cours de l'année 2016 et qui se terminera au cours de l'année 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Vinh LUU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2016-08-22

**Dossier # : 1160660009**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 250 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, Chemin Remembrance (218) dans le cadre du contrat accordé à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) (CG16 0337) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 212 682,96 \$ à 2 462 682,96 \$, taxes incluses, et le montant total du budget d'incidences de 110 000,00 \$ à 185 000,00\$. taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense supplémentaire de 325 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, Chemin Remembrance (218) dans le cadre du contrat accordé à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) (CG16 0337), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) un surplus contractuel total de 250 000 \$, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé de 2 212 682,96 \$ à 2 462 682,96 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser une somme supplémentaire de 75 000 \$ pour les incidences, majorant ainsi le budget de celles-ci de 110 000 \$ à 185 000 \$;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-09-02 16:59

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160660009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 250 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, Chemin Remembrance (218) dans le cadre du contrat accordé à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) (CG16 0337) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 212 682,96 \$ à 2 462 682,96 \$, taxes incluses, et le montant total du budget d'incidences de 110 000,00 \$ à 185 000,00\$. taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 1800, Chemin Remembrance, est le bâtiment de service du parc du Mont-Royal occupé par le Service des travaux publics de l'Arrondissement Ville-Marie, responsable de l'entretien du parc. Il s'agit d'un édifice de quelque 485 mètres carrés d'aire de bâtiment avec façades en pierres et toit en cuivre à double versants construit en 1961 dans le secteur de la clairière entre la maison Smith et le Pavillon du Lac-aux-Castors, tout près de la cavalerie. Il comporte un étage de bureaux et un sous-sol où sont situés les garages. Trois abris pour matériaux en vrac, construits de façon temporaire avec de gros blocs de béton massifs empilés, se retrouvent dans la cour de service située derrière le bâtiment, du côté sud.

Après 55 ans, la toiture de cuivre, les portes et fenêtres, les chaudières du système de chauffage, le réseau de plomberie et les appareils d'éclairage sont rendus à la limite de leur durée de vie utile et doivent être refaits. Des infiltrations d'eau au sous-sol sont à corriger, des dalles de béton doivent être réparées. L'accessibilité universelle du bâtiment est à faire et les abris pour matériaux en vrac doivent être reconstruits de façon permanente, car ils ne sont plus sécuritaires dans leur état existant. En même temps, le magasin doit être réaménagé pour mieux satisfaire les besoins de l'occupant.

Des plans et devis ont donc été préparés à cet effet par des firmes externes. Suite à un appel d'offres public en février 2016, un contrat a été octroyé à la fin mai et les travaux ont débuté en juin 2016.

Cependant, dès le départ, plusieurs imprévus sont survenus et ont grevé rapidement les budgets pour travaux contingents et pour travaux incidents.

Dans ce contexte, les budgets pour travaux contingents et incidents seront vraisemblablement insuffisants pour terminer le chantier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0337 - 19 mai 2016 Accorder un contrat à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) pour les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, chemin Remembrance - Dépense totale de 2 322 682,96 \$, taxes incluses.

CG15 0502 - 20 août 2015 Accorder un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien inc. et Stantec Experts-Conseils Ltée pour la réalisation de divers projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs pour une somme maximale de 2 117 781,27 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'une majoration :

1. du montant maximal du contrat de la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) afin de permettre à l'entrepreneur de finir la réfection de la toiture et autres travaux au 1800, Chemin Remembrance (218) incluse au contrat, mais dont les travaux sont d'une plus grande ampleur qu'initialement prévu en raison des imprévus de chantier;
2. du montant du budget d'incidences devenu trop restreint pour couvrir les frais de laboratoire, la surveillance en résidence des travaux de toiture, la location de roulottes pour la relocalisation temporaire des occupants durant les travaux, les frais de déménagement et l'achat d'équipements premiers suite aux travaux, pour lesquels il avait été prévu.

Le contrat initial au montant de 2 212 682,96 \$ taxes incluses (TI) comportait un budget de contingences de 288 610,82 \$ TI, soit 15 % du coût soumis pour les travaux. En raison de la quantité et des coûts importants des imprévus de chantier, ce budget de contingences est devenu insuffisant pour y faire face et pour terminer les travaux inclus au contrat avant l'hiver.

L'augmentation du budget de contingences requise est ventilée ainsi :

- 288 610,82 \$ TI : budget de contingences initial, soit 15 % du coût soumis par DEVCOR, i.e. 1 924 072,14 \$ TI;
- 250 000,00 \$ TI : montant de l'augmentation du budget de contingences (soit + 86,6 % du coût du budget de contingences initial);
- 538 610,82 \$ TI : nouveau budget de contingences après augmentation, soit 28,0 % du coût soumis par DEVCOR, i.e 1 924 072,14 \$ TI.

La valeur du contrat sera ainsi majorée de 2 212 682,96 \$ TI à 2 462 682,96 \$ TI, soit une augmentation de 11,3 %.

L'augmentation du budget d'incidences requise est quant à elle ventilée ainsi :

- 110 000,00 \$ TI : budget d'incidences initialement voté, soit 5 % du coût du contrat de construction initial;
- 75 000,00 \$ TI : montant de l'augmentation du budget d'incidences (soit + 68,2 % du coût du budget d'incidences initial, i.e. 110 000,00 \$ TI);
- 185 000,00 \$ TI : nouveau budget d'incidences après augmentation, soit 7,5 % du coût du contrat de construction augmenté, i.e. 2 462 682,96 \$ TI.

La dépense totale, après subvention, sera ainsi majorée de 1 978 206,62 \$, taxes incluses, \$ à 2 303 206,62 \$, taxes incluses, soit une augmentation de 10,8 %.

JUSTIFICATION

Les imprévus ayant grevé le budget de contingences ont été de trois natures :

1. Des exigences rattachées à l'émission du permis de construction telle que celle du ministère de la Culture et des communications du Québec, émise après l'appel d'offres, d'installer une toiture de cuivre sur les abris pour matériaux en vrac;
2. Des coûts rattachés au déménagement des occupants dans des roulottes plutôt que dans les espaces disponibles au Chalet du Mont-Royal tel qu'ils l'avaient d'abord prévu;
3. Des coûts rattachés à des conditions de chantier non prévisibles telles qu'une cheminée devant être reconstruite et non simplement rejointoyée ou à des conditions de site différentes de celles envisagées à partir des expertises préalables.

Par ailleurs, les dépenses incidentes se sont aussi avérées plus importantes que prévues en raison notamment de conditions de sols différentes à réexpertiser ou le changement de scénario pour la relocalisation des occupants. De plus, les retards dans les travaux exigeront une relocalisation des occupants plus longue que prévue exigeant des frais additionnels de location de roulottes-bureaux et d'entretien des roulottes sanitaires les desservant.

En date du 31 juillet 2016 :

- le degré d'avancement des travaux était d'environ 17 %;
- le budget pour travaux contingents était déjà engagé à hauteur de quelque 45 % alors que d'autres imprévus tels que des sols contaminés pointaient à l'horizon;
- le budget d'incidences était déjà engagé à 99% alors que des frais additionnels relatifs à la prolongation de la relocalisation des occupants allaient devoir être encourus.

Dans ce contexte, le budget pour travaux contingents et le budget d'incidences seront vraisemblablement insuffisants pour terminer le chantier sans craindre d'avoir à l'arrêter soudainement en cas d'autres imprévus importants, faute d'argent pour continuer les travaux. En conséquence, les budgets de contingences et d'incidences doivent être augmentés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) sera augmenté de 250 000 \$ TI (+11,3%). De plus, le budget d'incidences initial sera augmenté de 75 000\$ (+ 68,2%). Les travaux sur lesquels portent ces augmentations ne sont pas subventionnables dans le cadre de l'Entente MCCQ-Ville.

L'augmentation de 325 000 \$, taxes incluses, de la dépense initiale qui en découle sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-070 du règlement - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles. Le total de la dépense sera alors porté à 2 303 206,62 \$ TI. Le calcul des coûts est annexé en pièces jointes. Le coût net de l'augmentation, après ristourne de taxes, représente 296 768,32 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'Agglomération. Le montant sera entièrement dépensé en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont déjà inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ensemble des travaux sont prévus pour être terminés pour décembre 2016. Un arrêt de chantier en raison de fonds insuffisants pour faire face aux nouveaux imprévus occasionnerait des coûts additionnels relatifs aux conditions d'hiver requises pour terminer le chantier ou des frais de démobilisation / remobilisation si le contrat était terminé au printemps suivant.

De plus, les travaux qui seraient retardés dans le cas d'un tel arrêt du chantier seraient ceux de la reconstruction des abris à matériaux en vrac. Or, les travaux publics de l'Arrondissement de Ville-Marie ont absolument besoin de ces abris pour l'entretien du parc du Mont-Royal dès le début de l'hiver.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin des travaux décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

José PIERRE, Ville-Marie
Liette CHARLAND, Service de la mise en valeur du territoire
Claude DUBOIS, Ville-Marie

Lecture :

Claude DUBOIS, 24 août 2016
Liette CHARLAND, 24 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-23

Normand GIRARD
Chef de division
Division-projets corporatifs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Normand GIRARD
Chef de division
Division-projets corporatifs
En remplacement de Sophie Lalonde
Directrice-Direction gestion des projets
immobiliers

Approuvé le : 2016-08-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-01



Dossier # : 1167231042

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 2 721 000,00 \$ (Contrat: 2 661 000,00 \$ + incidences: 60 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329408 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 721 000,00 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 661 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329408 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 32,07 % par l'agglomération, pour un montant de 872 707,12 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-01 10:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231042

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 2 721 000,00 \$ (Contrat: 2 661 000,00 \$ + incidences: 60 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329408 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- Rapidité dans la réalisation des travaux;
- Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- Rapidité de la remise en état des lieux;
- Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- Réduction de l'émission de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
- Maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats octroyés en travaux de réhabilitation de conduites d'égout depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

Déjà en 2016, trois (3) contrats d'envergure ont été octroyés pour des travaux de même nature sur le territoire de la Ville de Montréal (CM16 0607, CM16 0340, CG16 0198). Étant donné les besoins importants en réhabilitation de conduites d'égout, en particulier pour les arrondissements Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie, le Service de l'eau a mandaté la Direction des infrastructures (DI) afin de préparer les documents requis au lancement d'un 4^e appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0607 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 10 928 272,00 \$, taxes incluses (Contrat - secteur Est : 10 728 272,00 \$ + incidences : 200 000,00 \$) - Appel d'offres public 329407 - 3 soumissionnaires (1164102005);

CM16 0340 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Achues-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 948 323,80 \$, taxes incluses (Contrat - secteur Ouest: 3 868 323,80 \$ + incidences: 80 000,00\$) - Appel d'offres public 329405 - 4 soumissionnaires (1154102008);

CG16 0198 - 24 mars 2016 - Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 11 477 000 \$ (Contrat - secteur Centre: 11 277 000,00 \$ + incidences: 200 000,00\$) - Appel d'offres public 329406 - 4 soumissionnaires (1154102009);

CG15 0283 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est - Dépense totale de 11 604 938,58 \$ taxes incluses (contrat 11 424 938,58 \$ + incidences 180 000 \$) - Appel d'offres public 322002 - 3 soumissionnaires (1154822009);

CG15 0281 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest - Dépense totale de 11 840 000,22 \$ taxes incluses (contrat 11 665 000,22 \$ + incidences 175 000 \$) - Appel d'offres public 322001 - 2 soumissionnaires (1154822010).

DESCRIPTION

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage structural en 2016 sera de 36,2 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0.84 % de l'ensemble du réseau. Le présent contrat prévoit 2,9 km. La liste des rues où les travaux de réhabilitation auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la liste des actifs visés par le projet.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire et des sous-traitants, sur les équipements, sur les produits de chemisage, sur la planification et la gestion des travaux sont insérées aux documents d'appel d'offres (articles 1.1 et 1.2 des clauses administratives particulières).

Il est prévu que les travaux devront être réalisés à l'intérieur de quatre-vingt-dix (90) jours mais la Ville se réserve le droit de reporter ou annuler certains travaux à sa demande sans coûts supplémentaires.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 241 909,09 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au montant de 60 000,00 \$, taxes incluses, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté en annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder. Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt ainsi que les exigences techniques des articles 1.1 et 1.2 des clauses administratives particulières).

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie à partir de l'historique des appels d'offres de même nature depuis 2008 et ce en tenant compte de l'évolution du coût du marché.

L'écart défavorable de 439 377,17 \$ (+19.8 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels peut s'expliquer par la complexité des secteurs (Ville-Marie et Plateau Mont-Royal) et par les carnets de commandes bien remplis des soumissionnaires à cette période de l'année.

Suite à une analyse plus détaillée des prix des bordereaux de soumission, l'écart pourrait aussi s'expliquer par la nécessité de l'installation d'une gaine plus performante, à prix unitaire plus élevé que l'estimation, à cause de l'état de dégradation avancée des conduites, ainsi que par les plus faibles quantités des items du bordereau avec des prix unitaires plus élevés par rapport à ceux des autres contrats déjà octroyés.

Malgré cet écart, le Service de l'eau appuie la recommandation de l'octroi du contrat. Les conduites d'égout à réhabiliter sont déjà en mauvais état et le report des travaux peut entraîner une plus grande détérioration des conduites et rendre le chemisage impossible. Le coût d'une reconstruction sera alors bien plus élevé. La Division de la conception des travaux appuie également la recommandation de l'octroi du contrat malgré l'écart.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 721 000,00 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 60 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense est assumée de la façon suivante :

- 67,93 % par la Ville centre pour un montant de 1 848 292,88 \$ taxes incluses.
- 32,07 % par l'agglomération pour un montant de 872 707,12 \$ taxes incluses puisqu'elle concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du Centre-Ville qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations»,

La dépense totale de 2 721 000,00 \$, taxes incluses représente un coût net de 2 484 635,69 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants:

- # 16-026 « PG Renov. Rés. second. AQ et ÉG », pour un montant de 1 687 737,77 \$
- # RCG 16-026 « PG Renov. Réseau AQ et ÉG » pour un montant de 796 897,92 \$.

La dépense est admissible à une subvention estimée à 1 929 962,57 \$ au programme d'aide financière du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU), laissant un emprunt net estimée à 554 673,12 \$ à la charge spécifique des villes reconstituées.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présenté en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, dans le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 15 décembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances

décisionnelles visées
Début des travaux : octobre 2016
Fin des travaux : janvier 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mélanie BRISSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Kathy DAVID, Service de l'eau
Claude DUBOIS, Ville-Marie
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Claude DUBOIS, 25 août 2016
Kathy DAVID, 25 août 2016
Benoît MALETTE, 25 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique FILION
Ingénieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-25

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures, en
remplacement du directeur de service

Approuvé le : 2016-08-30

Approuvé le : 2016-08-30

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="8"/> - <input type="text" value="2016"/>	<input type="text" value="Modification au plan de la rue Plessis et de nouvelles inspections ont été ajoutées sur clé USB"/>	<input type="text" value="aucun"/>

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
CLEAN WATER WORKS INC.	2 419 090.91	241 909.09	2 661 000.00
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	2 450 000.00	245 000.00	2 695 000.00
SADE CANADA INC.	3 955 026.17	395 502.62	4 350 528.79
9215-2909 QUÉBEC INC. (FJORD FUSION)	4 995 234.89	499 523.49	5 494 758.38
Estimation interne	<input type="text" value="2 019 656.59"/>	<input type="text" value="201 966.24"/>	<input type="text" value="2 221 622.83"/>

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC : X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="checkbox"/> X	AMF	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="checkbox"/> X
RENA	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="checkbox"/> X	Revenu Qc	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="checkbox"/> X

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -



Dossier # : 1167409001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Notre-Dame et le chemin Côte St-Paul. Dépense totale de 660 079,32\$ taxes incluses (contrat: 573 982,16\$ +incidences: 86 097,32\$) - Appel d'offres public 221302 - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

1. d'autoriser une dépense de 660 079,32\$, taxes incluses, pour des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Notre-Dame et le chemin Côte St-Paul, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 573 982,16\$ taxes incluses conformément au document de l'appel d'offres public 221302.
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-06 09:42

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167409001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Notre-Dame et le chemin Côte St-Paul. Dépense totale de 660 079,32\$ taxes incluses (contrat: 573 982,16\$ +incidences: 86 097,32\$) - Appel d'offres public 221302 - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de réfection de l'échangeur Turcot par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) est en cours et devrait se terminer en 2020. Il vise la construction de quatre échangeurs, totalisant plus de 145 km de voies routières. Plus de 300 000 véhicules et camions le traversent à chaque jour. Plusieurs bretelles et voies de circulation sur le réseau supérieur seront fermées pour permettre leur reconstruction. La circulation est alors détournée sur le réseau artériel municipal (chemin de détour).

Déjà, plusieurs artères enregistrent une augmentation substantielle de la circulation. Il importe pour la Ville de Montréal de s'assurer que ces voies puissent accueillir ce volume de circulation tout en assurant la sécurité des usagers.

Au cours des trois prochaines années, les rues Notre-Dame et Côte-Saint-Paul seront utilisées comme chemin de détour au projet Turcot et comme voie de camionnage pour l'accès à certains chantiers majeurs du MTMDET. Compte tenu de l'état actuel de la chaussée et des trottoirs dans ce secteur, il importe pour la Ville d'assurer une surface de roulement adéquate et des trottoirs sécuritaires jusqu'en 2020.

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat de planage et revêtement à titre de mesure de mitigation mises de l'avant par la Ville de Montréal dans le cadre de la mise en place des chemins de détour pour ce projet du MTMDET sur les rues Notre-Dame et Côte -Saint-Paul (voir schéma de localisation en pièce jointe au présent dossier).

Un appel d'offre public a été publié du 18 Juillet 2016 au 17 Août 2016 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 30 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant 120 jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 15 Décembre 2016.

Aucun addenda n'a été émis pour cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0236 - 21 Juin 2012: Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

CE15 0338 - 4 Mars 2015: Ratification de l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$, taxes non incluses, et d'approuver le document intitulé << Marché >> .

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat d'une valeur maximale de 573 982.16\$ (taxes incluses) à Eurovia Québec Construction inc pour procéder à la réalisation des travaux de planage et de revêtement des chaussées, sur les différents tronçons de rues en mauvais état, tel qu'identifié ci-dessous.

Il s'agit de travaux de mitigation qui consistent, en grande partie, à réhabiliter la surface de roulement pour s'assurer que les rues puissent accueillir camions et autos et que les piétons puissent emprunter les trottoirs de façon sécuritaire.

Tronçons des rues:

Ville	Arrondissement	Rue	De	À	Commentaires	Superficie (m2)
Montréal	Sud-Ouest	Notre-Dame O	St-Rémi	Côte-St-Paul	Chaussée en mauvais état	4507
Montréal	Sud-Ouest	Ch. Côte-St-Paul	St-Rémi	Échangeur Turcot	Chaussée en mauvais état	9839

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 52 180,20\$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux taxes incluses, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Le montant des incidences s'élève à 86 097,32\$ taxes incluses, soit 15% du montant du contrat. Celui-ci comprend des dépenses en matière d'utilités publiques, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la gestion des sols excavés.

Sur 9 preneurs du cahier des charges, 8 firmes ont déposé une soumission et 1 n'en a pas déposé, soit des proportions respectives de 89% et 11%. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

À la suite du constat de l'état des chaussées des rues de l'arrondissement, il est important et nécessaire d'investir les sommes requises pour pallier à la dégradation accrue du réseau routier. Compte tenu de l'augmentation substantielle des débits de circulation sur ces rues, les travaux de réfection sont requis afin d'assurer des chemins de détour du projet Turcot et de maintenir la qualité de la surface de roulement. Une dégradation des chaussées pourrait compromettre le maintien des chemins de détour et pourrait avoir un impact sur la mobilité dans le secteur.

Le tableau des résultats d'analyse des soumissions ci-dessous présente la liste des

soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Eurovia Québec Construction inc. (Licence RBQ # 5681-2563-01) (Attestation Revenu Québec valide du 3 juin 2016 au 30 sept. 2016))	521 801,96 \$	52 180,20 \$	573 982,16 \$
2 Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud)	583 269,33 \$	58 326,93 \$	641 596,26 \$
3 Construction Soter inc.	607 403,73 \$	60 740,37 \$	668 144,10 \$
4 Construction Bau-Val inc.	614 240,25 \$	61 424,03 \$	675 664,28 \$
5 Groupe TNT inc.	625 593,92 \$	62 559,39 \$	688 153,31 \$
6 Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	634 868,11 \$	63 486,81 \$	698 354,92 \$
7 Les Pavages Chenail inc.	647 517,13 \$	64 751,71 \$	712 268,84 \$
8 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	866 894,25 \$	86 689,43 \$	953 583,68 \$
Estimation des professionnels internes	600 575,86 \$	60 057,59 \$	660 633,45 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			701 468,44 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			22,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	379 601,52 \$
		(%)	66,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-86 651,29 \$
		(%)	-13,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	67 614,10 \$
		(%)	11,8%

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour les trois plus basses soumissions conformes (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le coût total du contrat estimé par la Ville est de 660 633,45 \$, plus taxes. L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est donc inférieure à l'estimation effectuée par la Ville de Montréal. La différence est de 86 651,29 \$, écart favorable à la Ville, soit 13,1%. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Construction inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 2 février 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximum de 660 079,48\$ taxes incluses, incluant un montant de 573 982,16\$ pour les travaux à effectuer

par l'adjudicataire et un montant de 86 097,32\$ pour les incidences. Le coût net à la charge des contribuables montréalais s'élève à 602 740,55\$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense est prévue au budget PTI 2016-2018 de la division de la gestion des actifs de la Direction des transports. Elle sera assumée entièrement par la ville centrale via le règlement d'emprunt 16-010 - Travaux de réfection du réseau routier. Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réfection routière du présent sommaire décisionnel portant sur les travaux de chaussées principalement, visent à améliorer l'infrastructure routière et à assurer la sécurité du public ainsi que des usagers du réseau routier de l'arrondissement tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels qui respectent les normes environnementales en vigueur.

Aussi, la réalisation de ces travaux s'inscrit dans le cadre suivant :

- maintenir des conditions de circulation dans les chemins de détour du Projet Turcot;
- améliorer l'état des infrastructures routières à moyen terme;
- assurer la sécurité du public;
- prolonger la pérennité des infrastructures routières.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable pour l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai pour la réalisation des travaux et ainsi des problèmes au niveau de la mobilité.

Une gestion rigoureuse et un suivi permanent seront assurés en ce qui a trait au volet "signalisation et circulation". Des mesures de mitigation seront élaborées.

Une coordination avec le Bureau d'intégration et de coordination des chantiers (BIC) et KPH Turcot sera assurée afin d'optimiser les plans de mobilité dans ce secteur et minimiser les entraves sur le domaine public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une coordination se fera auprès du service des communications de la Ville afin d'élaborer une stratégie de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par le conseil municipal

Début des travaux: 15 Octobre 2016

Fin des travaux: 29 Novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 31 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hajar ABOUTAMMAM
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-29

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-09-02



Dossier # : 1166316016

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section réalisation de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions Hydrospec Inc., pour la remise en état des sentiers et l'installation de mobiliers au parc de la Promenade-Bellerive pour une dépense totale de 1 540 214,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6927 - (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 540 214,40 \$, taxes incluses, pour la remise en état des sentiers et l'installation de mobiliers au parc de la Promenade-Bellerive, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Constructions Hydrospec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 211 397,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6927;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-06 11:50

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166316016

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section réalisation de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions Hydrospec Inc., pour la remise en état des sentiers et l'installation de mobiliers au parc de la Promenade-Bellerive pour une dépense totale de 1 540 214,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6927 - (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le parc de la Promenade-Bellerive, d'une superficie de 22 hectares, est bordé par la rue Notre-Dame au nord, le fleuve Saint-Laurent au sud et traversé par la route verte n°5. Il est l'un des grands parcs métropolitains et dessert une population quotidienne principalement constituée d'âinés à laquelle viennent s'ajouter durant les fins de semaine et les jours fériés des familles et divers groupes. Dans le parc, on retrouve un quai d'embarquement pour une navette fluviale qui permet de se rendre à l'île Charron et au parc des îles de Boucherville. Il y a également un circuit de sentiers qui traverse le parc sur toute sa longueur. Présentement, plusieurs portions des sentiers sont très dégradées et problématiques. À certains endroits, il y a des dépressions importantes, de l'accumulation d'eau, des bordures entièrement dénudées de gazon ou des ornières considérables. Les déplacements fréquents des véhicules d'entretien ont contribué à la détérioration des sentiers. Les véhicules empiètent de façon répétitive sur les abords des sentiers en raison soit des rayons de braquage insuffisants, des sections de sentier trop étroites ou pour éviter des trous ou de l'accumulation d'eau. De façon à contourner ces obstacles, les piétons, les cyclistes et les triporteurs s'engagent également en bordure et même en dehors des sentiers, ce qui contribue aussi à la dégradation les lieux.

Dans le réseau de sentiers du parc se trouvent différentes haltes telles que le quai du Duc-d'Albes. La portion terrestre du quai montre des signes d'usure importante qui se manifestent à plusieurs endroits au niveau du platelage. Présentement, une portion du quai est fermée au public en raison de nombreux bris de la surface.

Ce projet est également l'occasion de compléter la démarche d'uniformisation et de mise à niveau du mobilier et des équipements de parc amorcé en 2013. Cette démarche visait à

faciliter les opérations d'entretien, à offrir de meilleurs services aux usagers et à répondre adéquatement à leurs besoins, à permettre l'accessibilité universelle et à rendre le parc plus sécuritaire.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. Un premier appel d'offres public 16-6888 a débuté le 15 juin et s'est terminé 22 jours de calendrier plus tard, soit le 6 juillet 2016. À la suite d'une révision des demandes au projet et de changements de la portée des travaux, il a été décidé de repartir en appel d'offres avec des documents modifiés. Aux travaux initialement prévus dans les documents du premier appel d'offres, s'est ajouté la réfection de la portion terrestre du quai du Duc-d'Albes. Pour cette raison l'appel d'offre 16-6888 a été annulé.

Un deuxième appel d'offres public 16-6927 a donc été lancé le 8 août 2016 et s'est terminé 17 jours de calendrier plus tard, soit le 24 août 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 24 août 2016 à 14 heures. Aucun addenda n'a été produit durant cet appel d'offres. L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée, sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 150 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions seront donc valides jusqu'au 20 janvier 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0807 – 26 août 2013 - Accorder un contrat à Urbex construction Inc., pour l'installation d'équipement requis pour les déchets et les matières recyclables et de mobiliers dans divers parcs (La Fontaine, Angrignon, Promenade Bellerive, Maisonneuve, Jarry et Jeanne-Mance) - Dépense totale de 2 403 167,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6566 - (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à la remise en état des sentiers et d'une section du quai du Duc-d'Albes et à l'installation de mobiliers et d'équipement de parc.

Les interventions dans ce projet visent les objectifs suivants :

- Offrir des sentiers sécuritaires, fonctionnels et accessibles pour tous en effectuant la réfection des sentiers et de la section de quai, en uniformisant les largeurs de sentiers et en corrigeant les problématiques de drainage;
- Répondre à certaines demandes spécifiques des usagers avec l'ajout de mobilier dans l'ensemble du parc de façon à diminuer les distances de déplacements entre les bancs le long des sentiers;
- Améliorer l'ergonomie du mobilier existant par l'intégration d'appuis-bras (accoudoir) sur plusieurs bancs pour assurer le confort des usagers;
- Favoriser l'accès universel à différents mobiliers en modifiant les surfaces et les niveaux finis vers ceux-ci;
- Optimiser l'implantation du mobilier aux endroits stratégiques afin de favoriser l'expérience vécue en lien avec les percées visuelles existantes.

De façon générale et non limitative, les travaux prévus dans le cadre de ce projet sont :

- La réfection des sentiers en poussière de pierre;
- La réfection d'une section du platelage en bois du quai du Duc-d'Albes;
- La réfection de sections de sentiers en asphalte et en pavés préfabriqués;

- L'installation de bancs et de tables de pique-nique fournis par la Ville;
- L'installation de contenants à déchets et à récupération, de supports à vélos et de supports de panneaux d'interprétation;
- L'ajout de dalles préfabriquées en béton et des travaux bétonnage en place pour l'installation de mobilier;
- L'ajout d'empierrements le long des sentiers pour prévenir l'érosion des sentiers;
- L'ajout de filets anti-pigeons au niveau des plafonds des structures extérieures;
- La plantation d'arbres et d'arbustes pour créer des zones d'ombre.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 % en raison des facteurs de risque associés à la présence potentielle et non répertoriée de sols contaminés et d'infrastructures souterraines (électricité, eau et égout).

Les incidences représentent 23 % du total du contrat, soit 328 816,53 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des frais affectés aux catégories suivantes :

- Contrôle de la qualité des matériaux et des travaux;
- Expertises techniques environnementales;
- Achat de mobiliers produits par les ateliers municipaux de la Ville;
- Achat de panneaux de chantier pour informer les usagers des travaux en cours;
- Achat de paniers de broche et de barils en plastique que l'arrondissement installera au besoin lors d'événements dans le parc.

Ouverts à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de dix entrepreneurs, sous-traitants ou fournisseurs, qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, six entrepreneurs généraux ont déposé leur soumission. Les six soumissions reçues étaient conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont :

1. Les Constructions Hydrospec Inc.
2. Urbex Construction Inc.
3. Bau-Québec Ltée (1er).
4. Bau-Québec Ltée (2e).
5. E2R Inc.
6. Entreprises Daniel Robert Inc.
7. Lanco Aménagements Inc.
8. Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.
9. Les Mains Vertes du Paysage Inc.
10. LV Construction

JUSTIFICATION

Sur la totalité des dix entrepreneurs généraux, six ont déposé une soumission conforme. Cela représente 60 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 40 % n'ayant pas déposé de soumission. À la suite des vérifications auprès des preneurs de cahier de charges n'ayant pas déposé de soumission, le motif principal de non dépôt de soumission est celui que le carnet de commande de l'entrepreneur était trop chargé pour y ajouter l'ampleur des travaux demandés aux documents de soumissions.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)

Les Constructions Hydrospec Inc.	1 101 270,80 \$	110 127,08 \$	1 211 397,88 \$
Urbex Construction Inc.	1 146 716,96 \$	114 671,70 \$	1 261 388,66 \$
Bau-Québec Ltée.	1 193 458,90 \$	119 345,89 \$	1 312 804,79 \$
E2R Inc.	1 130 101,70 \$	130 010,17 \$	1 430 111,87 \$
Les entreprises Daniel Robert Inc.	1 342 074,32 \$	134 207,43 \$	1 476 281,75 \$
Lanco Aménagements Inc.	1 353 400,99 \$	135 340,10 \$	1 488 741,09 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	1 429 637,09 \$	142 963,71 \$	1 572 600,80 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 363 454,34 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			13 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			277 343,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			23 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-361 202,93 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-23 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			49 990,79 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			4 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 23 % à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart se situe principalement à deux niveaux. Premièrement au niveau des coûts pour les travaux de réfection des sentiers en poussière de pierre et, en second lieu, dans la fourniture et l'installation d'équipements de parc et de mobiliers. La grande superficie de sentiers à remettre en état et la quantité importante de mobilier et d'équipement à installer ont eu des incidences à la baisse sur les coûts unitaires et les prix de soumission ont été ajustés en conséquence. Également, un appel d'offres pour la réalisation de travaux en fin de saison peut constituer une occasion d'affaires pour une entreprise qui cherche à compléter son carnet de commande pour l'année en cours et assurer du travail pour ses employés et ce, avec une marge de profit plus basse.

Les validations requises ont été faites à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec. Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret du 23 octobre 2013 (chapitre V2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1). L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 1er août 2016 par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du

contrat. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Constructions Hydrospec Inc. est le suivant 8310-8407-37.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 1 540 214,40 \$, taxes, incidences et contingences incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 406 421.04 \$ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporative # RCM 15-079 - « Réaménagement du réseau des grands parcs », du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet a pour but de répondre également à des objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise :

- Favoriser la réduction et la récupération des déchets et matières recyclables dans le parc par l'ajout de contenants. Cet objectif vise également à sensibiliser et à développer un engagement auprès des employés du parc, des résidents à proximité et des visiteurs qui utilisent ce parc;
- Favoriser une plus grande durabilité des équipements de parc et du mobilier à la grandeur du site en facilitant un meilleur entretien en uniformisant les styles, les matériaux, les types d'ancrages, etc. L'amélioration de l'état du réseau des sentiers dans le parc contribue également à en favoriser l'entretien;
- Permettre une plus grande longévité du réseau des sentiers en favorisant l'évacuation des eaux de surfaces de ces derniers;
- Encourager une plus grande fréquentation du site et une meilleure participation aux activités qui s'y déroulent en améliorant les services offerts aux usagers, tout en favorisant leur confort, leur sécurité et l'accès à tous.

De façon générale, les interventions dans ce projet permettront de faciliter globalement un meilleur entretien des lieux, des équipements et du mobilier, ce qui, par conséquent, en augmentera la durée de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent projet doit être réalisé dans les meilleurs délais pour les raisons suivantes :

- Les véhicules d'entretien, les piétons, les cyclistes et les triporteurs continueront à empiéter dans le gazon afin d'éviter les dépressions et les accumulations d'eau dans les sentiers ce qui contribuera à détériorer davantage les abords des sentiers;
- Les sentiers et la section du quai du Duc-d'Albes se dégraderont davantage, ce qui viendra compromettre la sécurité des usagers dans le parc. La partie du quai qui est fermée restera inaccessible au public;
- Ne pas réaliser ce projet serait de ne pas répondre adéquatement à une source de mécontentement récurrente des citoyens qui engendre de nombreuses plaintes.
- Les portions de sentiers détériorés et de section du quai contribuent à véhiculer une image négligée en plus d'offrir une expérience négative aux piétons et aux cyclistes. Cette situation va à l'encontre de la démarche actuelle du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) dont une des missions consiste à offrir à la population des milieux de vie de qualité.

Comme le projet est attendu en 2016, il est souhaitable que la Ville donne suite à ses

engagements envers les citoyens afin que les travaux d'aménagement se réalisent le plus tôt possible. Étant donné les nombreuses programmations d'activités qui se déroulent et l'achalandage élevé tout au long de l'été, il apparaît opportun d'entreprendre les travaux à l'automne. Advenant le cas où ce projet ne serait pas réalisé cet automne, il serait difficile d'effectuer les travaux au printemps prochain, et par conséquent, la réalisation en sera reportée à l'automne 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 14 septembre 2016
Conseil municipal : 26 septembre 2016
Octroi du contrat : Fin Septembre 2016
Début des travaux : Début octobre 2016
Fin des travaux : Fin juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel PAQUETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Xavier ROUX
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Jean-François NADON
Chef de division

Le : 2016-09-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2016-09-06



Dossier # : 1166627004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à Aranda Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le projet de Réfection du Chalet du Parc Maisonneuve, situé au 4601 rue Sherbrooke Est. Dépense totale de 1 856 733,75 \$ - Appel d'offres public 5852 - huit (8) soumissionnaires, contrat travaux 14 768

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 856 733,75 \$, taxes incluses, pour le projet de "Réfection du chalet du parc Maisonneuve (0099)", comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Aranda Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 782 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5852;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-09-06 15:42

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166627004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à Aranda Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le projet de Réfection du Chalet du Parc Maisonneuve, situé au 4601 rue Sherbrooke Est. Dépense totale de 1 856 733,75 \$ - Appel d'offres public 5852 - huit (8) soumissionnaires, contrat travaux 14 768

CONTENU

CONTEXTE

Le Chalet du parc Maisonneuve construit en 1966, est localisé au 4601 Sherbrooke Est dans l'arrondissement Rosemont Petite-Patrie. Ce bâtiment de style moderne à structure de béton est composé de façades de verre et de pierres et est identifié comme « Immeuble significatif » dans le PIIA de l'arrondissement. Il comportait à l'origine les fonctions nécessaires à l'opération d'un pavillon d'accueil du golf et certaines composantes d'origine sont demeurées en place tel que les boiseries du plafond et l'éclairage des salles principales. Le bâtiment compte deux (2) niveaux, soit un rez-de-chaussée et un sous-sol et a une superficie totale de 1 644 mètres carrés, soit approximativement 820 mètres carrés par étage.

Aujourd'hui, le chalet d'accueil est un élément fort du parc puisqu'il est le centre névralgique de tous les événements. Il est également la seule infrastructure publique accessible à la clientèle du parc. Principalement utilisé pour les services sanitaires pour les patineurs durant la saison hivernale et pour la logistique événementielle. Dans le cadre du projet de réfection du chalet du parc Maisonneuve, il est prévu de conserver le caractère original de l'enveloppe du bâtiment et apporter des modifications mineures à l'intérieur en conservant les composantes architecturales de style telles que les luminaires et les lambris.

Le présent projet vise à remettre l'actif du bâtiment (0099) en état et de moderniser les systèmes électromécaniques tout en y assurant la pérennité de l'enveloppe du bâtiment . Sont également inclus au projet des travaux d'agrandissement des services sanitaires au sous-sol, des travaux électriques mineurs (ajouts de prises électriques) au garage (0097). Sont exclus du projet: la réfection de la zone de l'ancien casse-croûte et le changement de vocation des anciens vestiaires du sous-sol qui feront l'objet d'un projet futur à long terme.

L'appel d'offres public pour le projet a été publié sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO) ainsi que dans le quotidien Le Devoir le 08 août 2016 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 août 2016. La durée de la publication a été de 23 jours calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Dix (10) addenda ont été émis. Seul l'addenda no.2 avait une incidence monétaire alors que tous les autres apportaient des précisions techniques, des ajouts aux documents et

modifiaient certains détails de construction.

Addenda no 1. émis le 9 août 2016:

Architecture: ajouter nouveaux réceptacles à déchets et à récupération.

Addenda no 2. émis le 17 août 2016:

Architecture: Devis pour les travaux en condition d'amiante.

Addenda no 3. émis le 17 août 2016:

Architecture: Remplacement et corrections de notes suite aux différentes questions des soumissionnaires

Addenda no 4. émis le 18 août 2016:

Mécanique: Correction de section de devis (23548n et 15-920n)

Addenda no 5. émis le 19 août 2016:

Architecture: Remplacement de note pour type de composition

Addenda no 6. émis le 19 août 2016:

Électricité ME-2 et ME-4: Notes remplacées au plan E-252, section de devis ajoutées et retirées et panneaux à remplacer

Mécanique: Notes ajoutées au plan M-501

Addenda no 7. émis le 22 août 2016:

Architecture: Ajustement de notes, ajout d'une hauteur de plafond et ajout de la composition de toiture de l'édicule

Addenda no 8. émis le 24 août 2016:

Structure: Ajustement de notes et précision sur la section 033000 Béton coulé en place

Addenda no 9. émis le 24 août 2016:

Date de dépôt des soumissions reportée au mercredi 31 août 2016

Addenda no 10. émis le 24 août 2016:

Architecture: correction devis section 09-670- prescriptions spéciales

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1115 24 novembre 2014

Accorder un contrat de services professionnels à Riopel, Dion et St-Martin inc., architectes, Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, afin de réaliser des projets de constructions, restauration et mise aux normes des bâtiments de parcs et corporatifs - Dépense totale de 1 230 305,51 \$ - Appel d'offres public 14-12340 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

À la suite de l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme, Aranda Construction inc., afin d'exécuter des travaux de réfection des systèmes électromécaniques, des toilettes publiques et diverses autres interventions au Chalet du parc Maisonneuve. Les travaux comprennent, sans s'y restreindre :

- des travaux d'enveloppe: toit et maçonnerie;
- l'agrandissement des toilettes du sous-sol;
- le remplacement du système de ventilation;
- plusieurs travaux de réaménagement intérieur et de mise aux normes.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de cent six jours (106) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux.

À la suite de l'appel d'offres public no 5852, il y a eu dix-huit (18) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et huit (8) soumissions ont été déposées.

JUSTIFICATION

Sur les 18 firmes qui se sont procurées le cahier des charges, 10 (56%) d'entre elles n'ont pas déposé de soumissions et les 8 (44 %) autres ont déposé une soumission. Les huit (100%) soumissions déposées sont conformes, dont l'une avec une erreur de calcul. Cette erreur ne modifie pas le rang de classement.

Les entreprises n'ayant pas déposé de soumission ont mentionnés avoir manqué de temps ou mal évalué la charge de travail. D'autres étaient des sous-traitants ou associations.

Soumissions conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (15%)	Total (taxes incluses)
Aranda Construction inc.	1 549 565,22 \$	232 434,78 \$	1 782 000,00 \$
Le Groupe St-Lambert	1 587 416,13 \$	238 112,41 \$	1 825 528,54 \$
Procova Inc.	1 716 691,73 \$	257 503,76 \$	1 974 195,48 \$
Construction Rocart Inc.	1 723 200,00 \$	258 480,00 \$	1 981 680,00 \$
Afcor Construction Inc.	1 738 020,93 \$	260 703,14 \$	1 998 724,07 \$
Axe Construction Inc.	1 916 504,48 \$	287 475,67 \$	2 203 980,15 \$
Trempro Construction inc.	1 964 187,12 \$	294 628,07 \$	2 258 815,19 \$
C. Gera construction et gérance de projets inc.	2 051 498,92 \$	307 724,83 \$	2 359 223,76 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	1 717 058,60 \$	257 558,79 \$	1 974 617,39 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 048 018,40 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			14,93 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			577 223,76 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			32,39 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(192 617,39 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-9,75 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			43 528,55 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,44 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels externes était de 1 974 617,39 \$, soit un écart positif d'un peu plus de 9,75 % par rapport à la plus basse soumission conforme.

L'analyse de la conformité des soumissions a été réalisée par les professionnels externes. La plus basse soumission déposée est conforme (voir la recommandation et le tableau d'analyse présenté en pièces jointes)

Par ailleurs, l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences

restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et détient une attestation de Revenu Québec (419130-KABZ-0319243).

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 232 434,78 \$, soit 15 % du montant des travaux, taxes incluses, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pas pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis.

Un montant pour incidences de 74 733,75 \$, représentant 4,02 % de la valeur du contrat, taxes et contingences incluses, est réservé pour couvrir si nécessaire et sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- Surveillance de travaux de toiture;
- Surveillance de travaux de décontamination;
- Expertise en signalisation;
- Autres frais de laboratoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 856 733,75\$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de 1 549 565,21 \$ (taxes incluses), un montant pour travaux contingents de 232 434,78 \$ et un budget d'incidences de 74 733,75 \$ (voir tableau des coûts en pièces jointes). Ce montant sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-082 du règlement – « Travaux de rénovation et de protection d'immeubles ». (Les montants seront dépensés à 30% en 2016 et à 70% en 2017)

Cette dépense est prévue au programme de protection du PTI 2016-2018 du SGPI et sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est requis d'octroyer le contrat pour ces travaux avant la prochaine saison d'activités hivernales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue, en accord avec la direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction au CM : 26 septembre 2016
Réalisation des travaux : octobre 2016 à mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique D CÔTÉ, Le Sud-Ouest
Brigitte LEFEBVRE, Rosemont - La Petite-Patrie
Ariane GOYETTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte - Ext BRANCONNIER
Chargée de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-01

Normand GIRARD
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Normand GIRARD
Chef de division en remplacement de Sophie
Lalonde, directrice, Direction gestion des
projets immobiliers

Approuvé le : 2016-09-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-06



Dossier # : 1160298002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies pour l'évaluation de l'épaisseur résiduelle des parois des conduites principales d'aqueduc en béton-acier pour une somme maximale de 546 386,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16 15156 - (2 soumissionnaires - 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Pure Technologies Ltd., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation de l'épaisseur résiduelle des parois des conduites principales d'aqueduc en béton-acier, pour une somme maximale de 546 386, 49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15156 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-17 13:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160298002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies pour l'évaluation de l'épaisseur résiduelle des parois des conduites principales d'aqueduc en béton-acier pour une somme maximale de 546 386,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16 15156 - (2 soumissionnaires - 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau de conduites principales d'aqueduc comprend 771 km de conduites de différents matériaux; de ce nombre, environ 115 km sont en béton-acier de type SSP-381. L'intégrité structurale de ces conduites est assurée par un cylindre d'acier et des armatures enroulées en spirale autour de ce cylindre. L'exposition des tuyaux à des agents agressifs provoque une perte d'épaisseur des parois du cylindre d'acier et la corrosion des armatures. Une exposition prolongée à ces mêmes agents agressifs causera des fuites et un bris éventuel des tuyaux.

En effet, le 30 octobre 2015, un bris d'aqueduc est survenu sur le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Villeray causant d'importants dégâts sur la chaussée, des impacts considérables sur la circulation, l'inondation de plusieurs résidences riveraines et des baisses de pression importantes. Afin d'évaluer le risque de bris sur ce type de conduite, la vérification de l'épaisseur résiduelle du cylindre d'acier est parmi les méthodes les plus utilisées. Ce mode d'inspection permettra d'identifier les zones de faiblesse et d'intervenir à temps. De plus, le coût d'inspection est évalué à environ 1,5% du coût d'un remplacement complet des conduites.

Actuellement la Ville ne dispose pas de contrat de services professionnels pour effectuer ce genre d'inspection. La Ville ne dispose pas non plus de ressources à l'interne pour effectuer ce type d'inspection, puisqu'il s'agit de travaux très spécialisés utilisant des technologies spécifiques qui sont pour la plupart brevetées.

L'appel d'offres public a été publié dans le quotidien le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 14 mars 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu au Service du greffe le 11 avril 2016. La durée de la publication a été de vingt-sept (27) jours. La durée initiale de validité des soumissions était de 180 jours, soit jusqu'au 8 octobre 2016. Toutefois, une prolongation de la validité des soumissions a été obtenue jusqu'au 6 avril 2017.

Quatre (4) addenda ont été publiés afin de clarifier certains articles du devis.

addenda 1 - 30 mars 2016 - Clarification sur les documents

addenda 2 - 30 mars 2016 - Modifications apportées au devis

addenda 3 - 30 mars 2016 - Report de la date d'ouverture des soumissions à la demande de la Direction de l'approvisionnement

addenda 4 - 31 mars 2016 - Report de la date d'ouverture des soumissions à la demande de la Direction de l'approvisionnement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à la firme Pure Technologies Ltd., pour l'auscultation de plusieurs tronçons de conduites en béton-acier de type SSP-381 / C-303 , pour une période de deux ans débutant en 2016 et se terminant en 2018.

La méthode d'auscultation des conduites choisie est l'évaluation de l'épaisseur des cylindres d'acier avec une technique d'inspection électromagnétique. L'équipement d'inspection peut être introduit et véhiculé dans la conduite par un robot ou une équipe de techniciens.

Cette première campagne d'une durée de deux ans vise les conduites de plus grand diamètre, soit 900 mm et 1200 mm. Sur les 115 kilomètres de conduites, 10 km ont été sélectionnés pour auscultation. Le tableau suivant fournit un résumé des auscultations à venir dans le cadre du contrat à octroyer.

Auscultation prévue: Total de 10 km sur les 115 km				
Année	2016	2017	2018	Total du contrat
km par année	3,0 km	4,0 km	3,0 km	10 km
% par année	2,60 %	3,50 %	2,60 %	8,7 %

Parmi les conduites sélectionnées dans le cadre de ce mandat, nous trouvons la conduite de 1200 mm de diamètre du boulevard Pie-IX et la conduite de 1200 mm de la rue Adam.

Le fournisseur sera rémunéré en fonction de l'avancement réel des travaux en utilisant les prix unitaires décrits au bordereau des prix.

Des dépenses contingentes de 10 % du coût du contrat, soit 49 671,49 \$, taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir durant les travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 16-15156, à deux (2) enveloppes, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Deux (2) d'entre eux ont déposé une soumission, soient Pure Technologie Ltd et PICA Corp. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé au seul soumissionnaire conforme ayant obtenu la note de passage, soit la firme Pure Technologie Ltd.

La firme Pure Technologies Ltd., une entreprise canadienne dont le siège social est à Calgary, est parmi les principaux fournisseurs de services à l'échelle mondiale pour l'évaluation des conduites en béton-acier en utilisant une inspection électromagnétique.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Pure Technologies Ltd.	76,7	2,32	496 715,00 \$	49 671,49 \$	546 386,49 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			412 760,25 \$	41 276,03 \$	454 036,28 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					92 350,21 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					20,34 %

L'écart défavorable de 20,34 % (92 350,21 \$) entre l'estimation réalisée à l'interne et le seul soumissionnaire conforme est réparti dans tous les articles du bordereau, mais principalement aux articles ci-dessous :

- inspection et analyse des conduites 1200 mm et 900 mm : écart de 26 320 \$ (+16 %);
- émission du rapport : 23 042,25 \$ (+114 %);
- profilage au laser en même temps que l'inspection : 4 700 \$ (+20 %);
- prise en charge des accès existants : 15 000 \$ (+30 %);
- coût d'inspection au mètre : 20 243,37 \$ (+ 10,7%).

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, la firme Pure Technologies Ltd détient une autorisation de l'AMF, en date du 8 août 2016, portant le numéro 3000872128, valide jusqu'au 7 août 2019, une copie est jointe au présent dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 546 386,49 \$, taxes incluses. Aucune dépense incidente n'est prévue.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* »

Pour l'année 2016, la dépense s'élève à 200 000,00 \$, et est prévue au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. La balance du contrat, soit un montant de 346 386,49 \$ sera priorisée aux budgets de fonctionnement des exercices 2017 et 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier vise à pratiquer une gestion responsable des ressources en réduisant les fuites d'eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'auscultation qui découle du présent appel d'offres, permettra de connaître l'état réel de ces conduites et d'identifier à temps les zones de faiblesse pour ainsi éviter des situations lourdes de conséquences sur la sécurité publique et le bien-être des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Septembre 2016
Début des travaux : Septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge Martin PAUL
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

Le : 2016-07-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2016-08-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-08-17



Dossier # : 1166368006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL dans le cadre du 375e anniversaire de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses / Contrat de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Concertation régionale de Montréal s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL dans le cadre du 375e anniversaire de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-02 16:19

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166368006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL dans le cadre du 375e anniversaire de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses / Contrat de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Depuis de nombreuses années, la Ville de Montréal contribue à la réalisation d'actions concrètes permettant d'intégrer la vitalité de la jeunesse à l'essor de la métropole. De concert avec la société civile, les gouvernements et leurs ministères, les organismes communautaires, les services centraux et les arrondissements, elle désire offrir aux jeunes les conditions optimales du mieux-vivre et du mieux-être. (voir Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017, p. 9)

Ainsi, la Ville de Montréal veut encourager les actions permettant aux jeunes de s'engager sur la scène publique montréalaise et de contribuer au développement de leur ville. L'objectif premier est de leur permettre de se faire entendre et de faire évoluer les pratiques.

Afin de concrétiser cette vision, la Ville de Montréal a décidé de saisir l'occasion de créer une plateforme d'expression et de mettre ainsi en place le projet #JEUNESSE375MTL qui impliquera les jeunes à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal.

Pour mener à bien ce projet, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) s'adjoit Concertation régionale de Montréal qui s'associe à Forum jeunesse de l'Île de Montréal et à quatre autres organismes à but non lucratif pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0820 - 11 mai 2016

Autoriser un virement budgétaire de 120 000 \$ en provenance des dépenses contingentes

imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) afin de financer la réalisation de la première phase du projet jeunesse #JEUNESSE375MTL, dans le cadre du 375^e anniversaire de la ville de Montréal / Autoriser un ajustement non récurrent de la base budgétaire du SDSS de 180 000 \$ en 2017, pour financer la réalisation de la deuxième phase du dit projet / Autoriser le SDSS à procéder au lancement d'un appel d'offres de services professionnels sur invitation pour l'organisation de ce projet

CM13 0341 - 23 avril 2013

Adopter le projet de Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017 / Mandater la Direction de la diversité sociale pour effectuer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de cette stratégie

DESCRIPTION

Le projet déposé par Concertation régionale de Montréal est le fruit d'un partenariat qui rassemble Forum jeunesse de l'île de Montréal, Institut du Nouveau Monde, Les YMCA du Québec, Fondation des Offices jeunesse internationaux du Québec, Le projet-l'indifférence est ennuyeuse / The Apathy is Boring Project et le Conseil jeunesse de Montréal. Il est proposé qu'un comité organisateur soit mis en place et soit chapeauté par le Forum jeunesse de l'Île de Montréal qui assurerait la coordination du projet. La Ville de Montréal ferait partie de ce comité, en tant qu'observateur, ainsi que les cinq autres partenaires susmentionnés qui mettront leurs expertises spécifiques à profit pour contribuer à la réussite du projet.

Concertation régionale de Montréal, porteur du projet, s'assurera de :

1. Répondre aux objectifs généraux suivants :

- Mobiliser des jeunes représentant la diversité de Montréal;
- Développer une culture de l'engagement citoyen chez les jeunes Montréalaises et Montréalais;
- Créer des liens entre les jeunes, les intervenants et les élus;
- Permettre le partage de pratiques innovantes en engagement civique d'ici et d'ailleurs;
- Permettre aux jeunes de faire connaître leurs rêves, de dessiner leur « Montréal Jeune » en vue du 400^e anniversaire de Montréal;
- Faire connaître le fonctionnement de l'appareil municipal aux jeunes et développer leur sentiment d'appartenance à la Ville;
- Présenter le bilan de la stratégie jeunesse montréalaise de 2013-2017 de la Ville de Montréal;
- Faire connaître les enjeux prioritaires de la jeunesse aux citoyens et décideurs de Montréal.

2. Développer les éléments suivants pour la réalisation du Sommet jeunesse 375^e :

- Présentations et ateliers des 19 ambassadeurs et ambassadrices de l'engagement;
- 375 participants âgés de 12 à 30 ans, recrutés lors des événements du calendrier de l'engagement;
- 25 participants de moins de 12 ans, recrutés dans les écoles primaires, qui feront le pont jusqu'au 400^e de Montréal;
- Foire de l'engagement où technologies, arts et créativité seront au service de l'émergence de nouvelles idées;
- Des groupes de travail sur les thématiques ciblées par les ambassadeurs pour donner suite aux idées et rêves soumis par les jeunes Montréalais et Montréalaises;
- Des ateliers de formation sur la gouvernance municipale;

- Des partenariats avec des organisations technologiques et créatives;
- Un retour sur la stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017 ainsi que des recommandations pour la stratégie jeunesse 2018-2022.

JUSTIFICATION

Les partenaires du comité organisateur interviendront en fonction de leur expertise :

- Le Forum jeunesse de l'Île de Montréal est le mieux placé pour coordonner ce projet de par son expérience dans le domaine;
- L'Institut du Nouveau Monde avec ses processus d'animation créative qui serviront aux consultations des jeunes Montréalais et Montréalaises;
- Les YMCA du Québec qui ont un réseau de maisons de jeunes et de YMCA dans toutes les régions du Québec afin de mobiliser et de faire des liens entre les jeunes;
- Le Conseil jeunesse de Montréal contribuera par sa connaissance de l'appareil démocratique de la Ville de Montréal;
- Le Projet-l'indifférence est ennuyeuse / The Apathy is Boring Project fera le lien avec le 150^e anniversaire de la Confédération et avec des jeunes d'Ottawa, de Toronto, d'Edmonton et de Vancouver; et,
- La Fondation des Offices jeunesse internationaux du Québec permettra aux jeunes d'ici de partager leurs bons coups à l'international et d'être inspirés par ce qui se fait ailleurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat est de 300 000 \$, taxes incluses, et sera comptabilisé au budget du SDSS. De ce contrat, un montant de 120 000 \$ sera payé à Concertation régionale de Montréal en 2016. Le solde de 180 000 \$ sera payé en 2017 avec l'ajustement obtenu par le (CE16 0820 - GDD 1166368004). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet #JEUNESSE375MTL s'inscrit dans l'objectif :

- De renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes Montréalais à leur ville;
- D'accroître l'engagement civique des jeunes;
- De créer des ponts entre les jeunes pour construire le Montréal de demain.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet #JEUNESSE375MTL permettra aux jeunes de découvrir ou redécouvrir des aspects de leur ville, de ses arrondissements et de ses quartiers. Ils pourront s'exprimer, proposer des idées et enrichir le débat en vue de la tenue du Sommet jeunesse qui se déroulera durant le printemps 2017. La synthèse des propositions et des idées qui émergeront de cet événement sera prise en compte dans l'élaboration de la Stratégie jeunesse montréalaise 2018-2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Opérations de communication liées au projet

Opérations de promotion liées à la réalisation du Sommet jeunesse 375^e

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2016 Présentation au conseil municipal pour approbation
Septembre 2016 Début du contrat de l'OBNL
Sept. 2016 à avril 2017 Mobilisation des jeunes
Mai 2017 Réalisation du Sommet jeunesse 375^e

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mokhtar Mehdi LEKEHAL
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-04

Nadia BASTIEN
Chef de division au Service de la Diversité sociale et des sports.

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-08-19



Dossier # : 1161630003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Riopel + Associés Architectes, société d'architectes et Beaudoin Hurens inc. ingénieurs en mécanique, électricité, électronique, ingénieur en structure et génie civil (CG07 0295) majorant ainsi le montant total du contrat de 500 000,00 \$ à 550 000,00 \$, taxes incluses - Contrat 12227. Autoriser une dépense additionnelle de 50 000,00 \$, taxes incluses, pour augmenter le contrat de services professionnels des projets du programme de protection de bâtiment corporatifs : Réfection d'enveloppe et mise aux normes.

Il est recommandé :

1. d'approuver l'addenda no. 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Riopel + Associés, Architectes, société d'architectes et Beaudoin Hurens inc. ingénieur en mécanique, électricité, électronique, ingénieur en structure et génie civil (CG07 0295), majorant ainsi le montant total du contrat de 500 000,00 \$ à 550 000,00 \$, taxes incluses ;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000,00 \$, taxes incluses, pour augmenter le contrat de services professionnels des projets du programme de protection de bâtiment corporatifs : Réfection d'enveloppe et mise aux normes ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense supplémentaire sera assumée entièrement par les services corporatifs.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-09-02 16:08

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161630003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Riopel + Associés Architectes, société d'architectes et Beaudoin Hurens inc. ingénieurs en mécanique, électricité, électronique, ingénieur en structure et génie civil (CG07 0295) majorant ainsi le montant total du contrat de 500 000,00 \$ à 550 000,00 \$, taxes incluses - Contrat 12227. Autoriser une dépense additionnelle de 50 000,00 \$, taxes incluses, pour augmenter le contrat de services professionnels des projets du programme de protection de bâtiment corporatifs : Réfection d'enveloppe et mise aux normes.

CONTENU

CONTEXTE

Pour la réalisation du programme triennal d'immobilisations 2007-2009 de la Ville de Montréal, la Division de la gestion immobilière a eu recours à des consultants externes pour la réalisation des projets de maintien d'actifs de bâtiments corporatifs. Ce processus identifie des ressources externes pour mettre en œuvre plusieurs projets.

Dans le cadre du contrat 12227 (octroyé le 30 août 2007), les professionnels ont été mandatés pour réaliser les trois projets suivants :

1. L'ex-station de pompage Graig (0171) - Réfection de la toiture de divers travaux,
2. Le 1500 Des Carrières (0105) - Réfection de la toiture et divers travaux,
3. Le Centre Strathearn (2453) - Réfection de la toiture, divers travaux et conformité du 4e étage.

À ce jour, tous les projets du mandat initial sont terminés et les services professionnels sont complétés à l'exception du projet de réfection de la toiture et divers travaux au Centre Strathearn. Ce projet a été divisé en deux phases distinctes. En 2012, un projet a été ajouté à cette liste pour des travaux d'aménagement d'une toilette dans un kiosque au Parc Jeanne-Mance (0395). Ce projet est également terminé. Actuellement, le solde des honoraires professionnels est utilisé pour réaliser le dernier projet au Centre Strathearn devant refaire la toiture de l'appentis arrière et divers travaux sur l'enveloppe du bâtiment. L'appel d'offres pour la construction de ce projet est complété. À ce niveau d'avancement, les besoins à couvrir par ce projet impliquent l'autorisation d'une dépense supplémentaire pour les services professionnels afin d'être en mesure de mettre en œuvre les travaux et de compléter le chantier.

Faits à souligner, le Centre Strathearn est un cas particulier dans le parc immobilier de la Ville de Montréal. L'école Strathearn a été acquise par la SHDM vers la fin des années 80 afin d'en faire un centre interculturel. Le bâtiment a été rénové et transformé en 1990 pour

accueillir différents partenaires impliqués dans les domaines de la diversité social et de la culture. Par la suite, il a été intégré au parc immobilier de la Ville en 2001 lors des fusions municipales. Il s'agit d'un immeuble de suites louées par la Ville et occupées exclusivement par des partenaires municipaux (16). En raison de son état (rénové) à l'époque, peu d'intervention importante ont été effectuée sur ce bâtiment depuis son intégration au parc immobilier de la Ville. Conséquemment, il y avait peu de documents attestant de l'état (seulement l'audit), aucun plan de la construction originale (datant de 1912 par le Cabinet Nobbs and Hyde) et peu de plan sur les interventions effectuées même lors de la transformation majeure de 1990 par la SHDM. Afin d'être en mesure de planifier adéquatement les travaux, des expertises en relation directe avec les travaux à faire devaient être effectuées sur l'immeuble. La Ville a aussi effectué des recherches auprès de différents fonds d'archives (SHDM, Fonds Nobbs de l'université McGill, etc.) pour enrichir la documentation sur cet édifice.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG07 0295 - 30 août 2007 - Le Conseil d'agglomération accordait un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Riopel + Associés, architectes, Nacev Consultant inc. en génie mécanique et électrique et à Pasquin St-Jean et associés, experts-conseils en structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 500 000,00 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 07-10398 (7 soum.) et approuvait un projet de convention à cet effet.

CG16 0183 - 24 mars 2016 - Le Conseil d'agglomération autorisait la cession du contrat de services professionnels 12227 intervenu entre la Ville de Montréal et Nacev Consultants inc. (CG07 0295) en faveur de Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes termes et conditions et approuvait un projet de convention à cet effet.

CG16 0184 - 24 mars 2016 - Le Conseil d'agglomération autorisait la cession des droits et obligations du contrat de services professionnels 12227 intervenu entre la Ville de Montréal et Pasquin St-Jean et associés inc. (CG07 0295) en faveur de Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes termes et conditions et approuvait un projet de convention à cet effet de même que la fin du mandat de la firme Pasquin St-Jean et associés inc. à compter du 3 octobre 2014.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à augmenter le contrat de services professionnels des firmes Riopel + Associés Architectes et Beaudoin Hurens inc. ingénieurs en mécanique, électricité, électronique, ingénieur en structure et génie civil afin de leur permettre de rendre les services professionnels requis durant le chantier à l'édifice du Centre Strathearn, selon les plans et devis élaborés pour la phase 2 du projet à réaliser dans ce bâtiment. Les clauses du contrat demeurent les mêmes à l'exception du montant maximal qui augmente de 50 000,00 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Selon le contrat initial, l'état des dépenses et le solde disponible au contrat 12227 au début de la phase 2 du projet au Centre Strathearn sont tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Bâtiments	Statut	Projets	Honoraires (tx inc.)
1) Ex-station de pompage Craig (0171)	Terminé	Réfection de la toiture	50 715,53 \$
2) Édifice du 1500 Des Carrières (0105)	Terminé	Réfection de la toiture	264 351,81 \$

3) Kiosque du parc Jeanne-Mance (0395)	Terminé	Aménagement de services	15 075,89 \$
4) Centre Strathearn (2453) - Phase 1	Terminé	Travaux de conformité au 4e	31 496,47 \$
Sous-total :			361 639,70 \$
Contrat initial * :			500 000,00 \$
Solde disponible (tx inc.) :			138 360,03 \$

* Note : Le montage financier au dossier décisionnel initial n'incluait pas de postes des dépenses incidentes pour la réalisation d'expertise ou de dépenses accessoires au contrat.

La phase 1 des travaux au Centre Strathearn consistait à compléter l'intégrité des séparations coupe-feu du 4e étage afin d'assurer un accès sécuritaire vers les issues. Ces travaux ont été réalisés dans un bâtiment occupé ce qui pourrait expliquer la division en deux phases distinctes. Les interventions à effectuer dans la phase 2 du projet au Centre Strathearn consistent à rénover les revêtements extérieurs (notamment celui de crépi des murs ouest et nord), à refaire la toiture de la partie arrière et à remplacer des portes extérieures à l'arrière. L'étude actualisée des besoins et de l'état de l'immeuble a permis de déceler d'autres problèmes devant être résolues à court terme soient :

1. Des réparations à effectuer sur certains murs, à la limite des propriétés voisines et du domaine public où l'espace est restreint.
2. L'état des portes extérieures avant, l'absence de système de contrôle d'accès efficace et une problématique d'intrusion possible.
3. L'état du mur nord, avec un massif de maçonnerie en surplomb et une fissure au parapet.
4. La présence d'amiante dans le crépi du mur nord et dans certains produits de toiture (scellant d'étanchéité).

Toutes ces problématiques et les interventions à effectuer dans la phase 2 ont entraîné l'exécution de relevés et d'expertises supplémentaires (avec sondages destructifs et travail en hauteur à 5 reprises). Les exigences réglementaires pour les travaux à effectuer sur l'enveloppe ont impliquées une révision architecturale au CCU de l'arrondissement considérant également que le mur nord est identifié par le Service de la Culture comme site prioritaire pour l'intégration d'une murale urbaine en 2017.

L'état de la situation et des besoins pour ce projet sont maintenant tel qu'indiqué au tableau suivant :

Centre Strathearn / Réfection d'enveloppe	Honoraires (tx inc.)
Services professionnels	
Relevés :	9 433,03 \$
Services de base * :	95 767,43 \$
Consultant en hygiène industrielle :	12 605,86 \$
Sous-total :	117 806,32 \$
Contingences (15%) :	17 670,95 \$
Sous-total - Services de base :	135 477,27 \$
Services supplémentaires - Expertises	
Maçonnerie, parapet et mur nord **: :	27 291,74 \$
Verdissement du toit :	14 429,21 \$
Arpentage du site :	3 161,81 \$
Sous-total - Services supplémentaires :	44 882,76 \$

Provision pour services supplémentaires :	8 000,00 \$
Total requis :	188 360,03 \$
Solde disponible :	138 360,03 \$
Dépenses additionnelles :	50 000,00 \$

* Note : Les services de base incluent la surveillance en résidence de la toiture.

** Note : Montant total pour 4 expertises à des emplacements différents du bâtiment.

La dépense additionnelle à prévoir est de 50 000,00 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels, majorant ainsi le montant total du contrat de 500 000,00 \$ à 550 000,00 \$, taxes incluses, soit une augmentation de 10 % par rapport au montant de la convention originale. Comme il n'y avait pas de poste pour les dépenses incidentes au contrat, les services supplémentaires pour les expertises dans ce projet, impliquant le recours à des sous-traitants, totalisent 44 882,76 \$ et sont puisées à même les honoraires professionnels. En considérant uniquement les dépenses de ce projet sans les dépenses requises pour les expertises en services supplémentaires, l'augmentation ne serait pas requise. La dépense additionnelle peut donc être directement reliée à l'état de l'édifice, au peu de documents de référence disponible et aux besoins de recourir à des expertises pour connaître l'état et la composition du bâtiment.

En définitive, la portée des travaux inclus au projet est principalement la même que celle définie dans le mandat original, c'est la complexité de réalisation qui est supérieure étant donné l'état de certaines composantes de l'immeuble et le peu d'informations sur les constituantes physiques. Les travaux planifiés sont tous requis sur le bâtiment dans les meilleurs délais car ils sont liés à des problématiques de vétusté et de sécurité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant maximal de 50 000,00 \$ (taxes incluses) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporatif selon les instructions inscrites à l'intervention du Services des finances. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lorsque applicable, la politique de développement durable dans les édifices de la Ville de Montréal (PDDÉVM) est mise en oeuvre. L'expertise sur le verdissage de la toiture est en lien avec les énoncés de la PDDÉVM. Les professionnels effectuent la planification du projet en appliquant les principes de développement durable, à savoir la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé, la réduction des déchets de construction, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'augmentation des honoraires professionnels demandée vise à compléter le projet en assurant la surveillance du chantier jusqu'à la fin des travaux. Ces travaux doivent être effectués préalablement à la mise en oeuvre d'une murale en 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise. Les directives sur l'habillage de chantier sont incluses dans le projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du CG : 29 septembre 2016

Réalisation des travaux : Octobre 2016 à juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gina TREMBLAY, Service de la culture
Patrice ALLARD, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc FERLAND
Gestionnaire immobilier, architecte p.a. Leed
BD+C

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-15

Normand GIRARD
Chef de division-projets corporatifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Normand GIRARD
Chef de division-projets corporatifs

Approuvé le : 2016-09-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-01

**Dossier # : 1163493002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente (30) mois avec les firmes suivantes: Axor Experts-Conseils Inc. (1 953 612,08\$) et Les Services exp. Inc., (1 106 979,30\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 16-15232 - 7 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure deux (2) ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-15232) et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;
 - Axor Experts Conseils Inc ==> 1 953 612,08\$
 - Les Services exp. Inc. ==> 1 106 976,30\$
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-19 15:35

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163493002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente (30) mois avec les firmes suivantes: Axor Experts-Conseils Inc. (1 953 612,08\$) et Les Services exp. Inc., (1 106 979,30\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 16-15232 - 7 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'atteindre les objectifs de réalisation visés dans son plan d'action, la Ville de Montréal s'adjoit le support de firmes d'experts-conseils relativement à des services professionnels ciblés en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public, en surveillance de travaux, en ingénierie des sols et géoenvironnement. Ces services professionnels sont requis en support au travail des équipes responsables de la gestion des grands projets d'envergures.

En vertu de la loi 76 "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux", l'appel d'offres auquel fait suite le présent dossier décisionnel a été publié du 22 juin 2016 au 20 juillet 2016 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO (n. réf. 991776). La durée de publication a été de 28 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Les soumissions sont valides pendant cent quatre-vingts (180) jours de calendriers qui suivent leur date d'ouverture, soit jusqu'au 16 janvier 2017.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda 1 émis le 7 juillet 2016: Report de date d'ouverture de soumission.
- Addenda 2 émis le 13 juillet 2016: Répondre à des questions techniques formulées par des preneurs de cahiers des charges et émission d'un nouveau bordereau des quantités et des prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0244 - Le 21 avril 2016 - Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans avec les firmes suivantes: Les Services EXP. Inc. (1 980 444,38\$), Axor Experts Conseils Inc. (1 185 392,25\$), Stantec Experts-Conseils Ltée (815 000,29\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 16-15079 - 8 soumissionnaires, et approuver les projets de conventions à cette fin.

CG16 0242 - Le 21 avril 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ s.e.n.c. pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul (phase 1 - lot 2B), pour une somme maximale de 724 923,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15056 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM15 0987 - Le 18 août 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour la surveillance et l'assistance technique pour les travaux de réaménagement du carrefour Pie IX - Sherbrooke, pour une somme maximale de 1 083 726,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14301 (5 soum.)

CG15 0406 - Le 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Axor Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux en lien avec le réaménagement du quartier Griffintown, pour une somme maximale de 783 094,73 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14443 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0215 - Le 1 mai 2014 - Conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec CIMA+, AXOR Experts-conseils et Les Consultants S.M. inc. pour des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux, pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 14-13260 (11 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

DESCRIPTION

Approuver les projets de conventions et conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public, en surveillance de travaux en ingénierie des sols et géoenvironnement pour les différents grands projets d'envergures sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces services professionnels sont requis en support aux équipes des grands projets pour réaliser différents projets de natures diverses allant de l'aménagement du domaine public, à la mise à niveau des infrastructures, égout, aqueduc, à la construction de chaussée, de trottoir, de pistes cyclables, d'éclairage de rue, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique.

Compte tenu des nombreux projets majeurs inscrits aux portefeuilles des Divisions des grands projets, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) désire conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels pour un montant total maximum de 3 060 591,38\$ incluant les taxes et pour une période de trente (30) mois.

Suite au lancement de l'appel d'offres public no. 16-15252, il est recommandé de retenir les services des deux (2) firmes suivantes:

- Axor Experts Conseils Inc ==> 1 953 612,08\$
- Les Services EXP. Inc. ==> 1 106 979,30\$

Il s'agit d'ententes-cadres à taux horaires par catégorie d'employés. Contrairement au

contrat # 2, le contrat # 1 comprend les services d'ingénierie des sols et de géoenvironnement.

Les bordereaux de soumission ont été préparés en fonction des besoins prévisionnels pour les trente (30) prochains mois. Les heures provisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacune des ententes-cadres et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. Les durées des ententes-cadres sont établies sur une période de trente (30) mois à compter de la signature de la convention ou pour des enveloppes budgétaires maximales telles que détaillées ci-haut, selon la première des deux éventualités.

Les projets de convention de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques pour les conventions de services professionnels ayant un coût avec taxes excédant 50 000 \$ et sont présentées en pièces jointes au présent dossier.

Sur treize (13) preneurs du cahier des charges dont la liste complète est présentée à l'intervention du Service de l'approvisionnement (Division de l'acquisition de biens et services), sept (7) firmes ont déposé une soumission pour chacune des ententes-cadres visées par l'appel d'offres. Sur ces sept (7) soumissions, six (6) soumissions étaient conformes aux exigences administratives du Service de l'approvisionnement et se sont qualifiées à l'issue de l'évaluation de leur offre technique (pointage intérimaire supérieur à 70 points sur 100).

JUSTIFICATION

Compte tenu des nombreux grands projets en cours de réalisation et des projets pour les années à venir, le SIVT anticipe une insuffisance de ressources techniques spécifiques au sein de ses directions pour répondre aux besoins lors des périodes de pointe en 2016, 2017 et 2018. Dans ce contexte, il est requis de retenir les services professionnels d'experts-conseils pour réaliser des mandats de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement d domaine public et en surveillance de travaux, dans le cadre des différents grands projets à réaliser par la Ville de Montréal.

L'analyse des soumissions, dont le détail est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, s'est conclue par la recommandation de deux (2) adjudicataires.

Contrat # 1 - AXOR Experts-Conseils inc.			
Soumissionnaires	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1. AXOR Experts-Conseils inc.	0,818	0,67	1 953 612,08 \$
2. Les services exp. Inc.	0,808	0,64	2 035 034,51 \$
3. Beaudoin Hurens Inc.	0,8	0,59	2 201 685,02 \$
4. WSP Canada inc.	0,787	0,58	2 216 859,42 \$
5. Les consultants S.M. inc.	0,818	0,57	2 313 496,60 \$
6. SNC-Lavalin inc.	0,802	0,55	2 355 418,00 \$
7. CIMA S.E.N.C.	0,782	Non conforme *	
Estimation interne			2 369 435,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)			(415 822,92 \$)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation)/estimation)*100			-18%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ième note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ième meilleure note finale - adjudicataire)			81 422,43 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ième note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ième meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire)*100			4%
* La firme CIMA S.E.N.C. n'a pas utilisé le bordereau modifié par l'addenda, ainsi la firme s'est rendue non conforme.			

Contrat # 2 - Les Services exp inc.			
Soumissionnaires	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1. Les services exp. Inc.	0,808		1 106 979,30 \$
2. Les consultants S.M. inc.	0,818		1 160 097,75 \$
3. WSP Canada inc.	0,787		1 150 900,00 \$
4. SNC-Lavalin inc.	0,802		1 211 123,66 \$
5. Beaudoin Hurens Inc.	0,8		1 269 094,05 \$
6. CIMA S.E.N.C.	0,782	Non conforme *	
7. AXOR Experts-Conseils inc.	0,818	adjudicataire contrat #1	
Estimation interne			1 311 003,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)			(204 023,70 \$)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation)/estimation)*100			-16%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)			53 118,45 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire)*100			5%
* La firme CIMA S.E.N.C. n'a pas utilisé le bordereau modifié par l'addenda, ainsi la firme s'est rendue non conforme.			

Comme la firme Axor Experts Conseils inc., a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #1, elle devient non éligible pour le contrat #2. La firme Les Services exp. inc., a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat # 2.

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Les montants soumis par les firmes ayant obtenu les meilleurs pointages pour les deux (2) mandats au terme du comité d'évaluation sont plus bas que les estimations internes. Cet écart est à l'avantage de la Ville pour ce scénario d'heures prévisionnelles.

L'écart favorable entre l'estimation interne et le plus bas soumissionnaires est de 18% pour le contrat # 1 et de 16% pour le contrat # 2.

Nous pouvons noter une légère baisse dans les taux horaires des ingénieurs, professionnels et techniciens dans chacun des deux (2) contrats par rapport aux estimations internes.

Toutes les firmes ayant fait l'objet de cette évaluation qualitative possèdent un certificat de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La firme AXOR experts-conseils détient son autorisation de l'AMF depuis le 5 mars 2015 et la firme exp., depuis le 14 mars 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats de préparation de plans et devis, de surveillance des travaux et de gestion de projets dans le cadre des grands projets à la Ville de Montréal. Les différents mandats seront effectués sur demande du SIVT qui assurera la gestion desdits services. Ces ententes pourraient donc impliquer des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets situés au centre-ville ou relevant de la compétence de l'agglomération.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre.

La Division des grands projets - portefeuille #2 du SIVT s'assurera de la disponibilité des crédits et effectuera le suivi des enveloppes et la gestion contractuelle des ententes-cadres.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total approximatif maximal de 3 060 591,38\$ incluant les taxes sur une période de trente (30) mois.

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets des divisions des grands projets du SIVT ou d'autres unités municipales pour lesquels le SIVT offre ses services en appui. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liés à l'octroi de ces 2 ententes. Les crédits sont prévus au budget PTI 2016-2018 et au budget de fonctionnement 2016-2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les grands projets comporteront des aménagements particuliers qui permettront de:

- sécuriser et favoriser les déplacements par des modes actifs;
- augmenter la couverture arborescente le long des rues;
- déployer l'accessibilité universelle dans les nouveaux aménagements publics;
- améliorer la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer de contrats de services professionnels avec des firmes expertes permettra de soutenir efficacement les divisions des Grands projets du SIVT dans les différentes phases de réalisation et de répondre à plusieurs demandes concurrentes, même en période de pointe. Advenant un retard ou un refus de conclure ces ententes-cadres, plusieurs grands projets seraient retardés et les divisions des Grands projets ne seraient pas en mesure de respecter les engagements de leur programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi des contrats : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des contrats : Octobre 2016

Fin des contrats : Mars 2019 ou à l'épuisement des enveloppes budgétaires (selon la première occurrence).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Pierre BOSSÉ
ingenieur(e) charge(e) de planification

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2016-08-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-08-19



Dossier # : 1161335003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Services Intégrés Lemay et Associés Inc., architectes, Martin Roy et associés inc., ingénieurs en électromécanique et Elema Experts -Conseils inc., ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de réfection générale du Bain Saint-Michel (316). Dépense totale de 574 093,17 \$ - Appel d'offres public 16-15215 (8 soum.)

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 574 093,17 \$, taxes incluses, pour les services professionnels du projet réfection générale du Bain Saint Michel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.
2. D'accorder un contrat aux firmes Services Intégrés Lemay et Associés Inc., architectes, Martin Roy et associés inc., ingénieurs en électromécanique et Elema Experts-Conseils inc., ingénieurs en structure et génie civil, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, qui s'engagent à fournir des services professionnels pour la réalisation du projet de réfection générale du Bain Saint-Michel pour une somme maximale de 459 118,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-15215).
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-09-06 10:59

Signataire : Benoit DAGENAIS

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161335003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Services Intégrés Lemay et Associés Inc., architectes, Martin Roy et associés inc., ingénieurs en électromécanique et Elema Experts-Conseils inc., ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de réfection générale du Bain Saint-Michel (316). Dépense totale de 574 093,17 \$ - Appel d'offres public 16-15215 (8 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Le Bain St-Michel (à l'origine nommé Bain Turcot), sis au 5300, rue St-Dominique à l'angle nord-ouest de la rue Maguire dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, est le seul survivant de la première vague de construction de bains publics vers 1910 (les autres ayant été construits vers les années 1930). Cela lui confère une valeur historique indéniable.

De plus, à l'extérieur, l'architecture du Bain St-Michel a une valeur distinctive par sa volumétrie, son implantation particulière (petit bâtiment de 520 mètres occupant presque 100 % de son site), le traitement exceptionnel de ses façades d'inspiration Beaux-Arts avec l'œil-de-bœuf comme élément très distinctif et sa maçonnerie de briques avec détails de pierre. À l'intérieur, le volume de l'enceinte de la piscine, son éclairage naturel, les finis des murs et du bassin sont également des composantes de grande valeur.

Pour ces raisons, l'énoncé patrimonial dont il a fait l'objet (annexé en pièces jointes) recommande sa conservation malgré que le taux de vétusté de l'édifice atteigne les 95 %.

Désaffecté depuis 1993 dans sa fonction initiale de piscine, le Bain St-Michel a été réapproprié par la suite par le milieu culturel comme lieu de création. Pour des raisons de sécurité, l'édifice est cependant vacant depuis mars 2014.

Depuis, les intervenants municipaux dans le domaine de la culture (Ville centre et Arrondissement) se sont afférés à monter un projet dans le but de recycler le bâtiment pour lui confirmer un nouvel usage lié à la culture. Cependant, entre temps, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) devait faire face à des problèmes urgents de façon à assurer la sécurité du public et le maintien de l'actif :

1. des débris de maçonnerie tombaient sur les trottoirs longeant les façades;
2. la toiture fuyait au point de menacer l'intégrité du bâtiment.

Des travaux de réfection de la toiture (structure incluse) et de restauration de la maçonnerie ont ainsi été complétés en juillet 2016.

Les intervenants à la culture s'étant maintenant entendus sur la conversion du Bain en centre de création et diffusion culturelle, un second et dernier projet peut maintenant débiter. Ce nouveau projet inclura les travaux de mise à niveau et de mise aux normes de l'intérieur du bâtiment, le remplacement des portes et fenêtres ainsi que les modifications pour adapter le Bain à son nouvel usage. Pour ce faire, un appel d'offres pour services professionnels a été lancé.

Cet appel d'offres public, publié dans Le Devoir le 18 mai 2016, a laissé aux soumissionnaires un délai de 26 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est de 150 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 13 juin 2016. Trois addendas ont été émis :

- Addenda 1, 1er juin 2016 : Reporter la date limite du dépôt des soumissions au lundi 13 juin 2016;
- Addenda 2, 7 juin 2016 : Répondre à des questions posées par les soumissionnaires et de corriger les incongruités notées par ceux-ci dans les documents d'appel d'offres;
- Addenda 3, 10 juin 2016 : Répondre à des questions posées par les soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0338 - 21 mars 2016: Autoriser une dépense additionnelle de 297 800 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de restauration de l'enveloppe du Bain St-Michel dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CM15 0514), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 240 393,01 \$ à 1 538 193,01 \$, taxes incluses
CM15 0514 - 28 avril 2015: Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour les travaux de restauration de l'enveloppe du Bain St-Michel - Dépense totale de 1 300 393,01 \$, taxes incluses.

CM14 0167 - 24 février 2014: Accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion et St-Martin inc., architectes, Beaudoin Hurens, inc., ingénieurs en électromécanique et en structure-civil, pour la réalisation de divers projets de protection de bâtiments corporatifs pour une somme maximale de 1 567 460,55 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Suite à l'appel d'offres public, le présent dossier vise à accorder un contrat aux firmes Services Intégrés Lemay et Associés inc. (architecture), Martin Roy et associés inc. (ingénierie électromécanique) ainsi qu'à Elema Experts-Conseils inc., (ingénierie en charpente et en civile, pour rendre les services suivants:

- Relevés;
- Études préparatoires;
- Estimations;
- Processus de Conception intégré (PCI) et conception architecturale;
- Accompagnement LEED;
- Plans et devis;
- Appel d'offres public;
- Surveillance des travaux;
- Plans tels que construits.

Tout au long de leur prestation pour le projet de réfection générale du Bain Saint Michel, les firmes, composant l'équipe à qui le contrat sera octroyé, seront encadrées par les professionnels de la SGPI.

Les pourcentages applicables pour le calcul des honoraires professionnels des firmes adjudicataires pour les services de base, payés sur la base du coût réel des travaux sont :

4,35% pour l'architecture, incluant le rôle du coordonnateur;
 6,80% pour l'ingénierie (électromécanique);
 6,00% pour l'ingénierie (charpente et civil).

JUSTIFICATION

Il y a eu vingt-trois (23) preneurs du cahier des charges. Les huit (8) équipes qui ont déposé une soumission répondaient au critère éliminatoire de l'appel d'offres quant aux compétences de l'architecte-concepteur de l'équipe professionnelle proposée. Six (6) de ces huit soumissions ont été déclarées conformes et ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de la deuxième enveloppe. Les deux (2) autres firmes n'ont pas obtenu la note de passage requise de 70 %.

Parmi les vingt-trois (23) preneurs du cahier des charges, quinze (15) étaient des firmes d'architectes. Les sept autres (7) ne pouvaient pas déposer d'offres en tant que coordonnateur du projet, car quatre (4) étaient des firmes d'ingénierie, un (1) n'offrait que des services de scénographie, un (1) n'offrait que des services d'accompagnement LEED et un (1) était le service de l'approvisionnement de la Ville de Sherbrooke.

Soumissions conformes	Note Intérim. (%)	Note finale	Prix pour services de base	Prix pour serv. suppl.	Total soumis (taxes incl.)
Les Services Intégrés Lemay et Associés inc.	82,1	3,84	223 820,00\$	75 500,00\$	344 143,17\$
CGA Architectes inc.	78,4	3,41	266 570,00\$	61 100,00\$	376 738,58\$
Riopel Dion St-Martin inc.	75,6	3,22	251 275,00\$	88 100,00\$	390 196,40\$
Kanva Architecture inc.	70,1	3,03	261 060,00\$	83 900 ,00\$	396 617,76\$
Réal Paul Architecte	74,9	3,01	238 640,00\$	122 000 ,00\$	414 645,84\$
Les Architectes Gagnier et Villeneuve s.e.n.c.	77,6	2,80	263 416,00\$	133 486 ,00\$	456 338,07\$
Dernière estimation réalisée à l'interne			inclus	inclus	380 000,00\$
Moyenne des prix des soumissions conformes					394 097,12\$
Écart entre la moyenne et l'adjudicataire (%)					15%
Écart entre la plus haute et l'adjudicataire (\$)					170 396,22\$
Écart entre la plus haute et l'adjudicataire (%)					32,60%
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					-94 058,14\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					-9,44%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					90 796,72\$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					9,47%

Les membres du comité de sélection, tenu le 5 juillet 2016, ont recommandé de retenir l'offre de l'équipe formée par les firmes Services Intégrés Lemay et Associés inc. pour les services professionnels en architecture, Martin Roy et associés inc. pour les services en ingénierie électromécanique ainsi que Elema Experts-Conseils inc., ingénieurs en structure et génie civil. Cette équipe a obtenu le plus haut pointage final selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Un budget pour travaux contingents de 114 975 \$ servira aux services additionnels requis de la part de l'adjudicataire en cours du projet, lorsqu'approuvés préalablement par le

Directeur. Ces services ne sont pas couverts dans les services de base payés selon un pourcentage du coût des travaux. Ils incluront notamment des relevés du bâtiment existant ainsi que différentes expertises (relevés, scénographie, acoustique, ascenseurs, ...) qui pourraient apparaître nécessaires lors de l'élaboration du projet ainsi que le budget pour faire les 4 charrettes du Processus de conception intégré (PCI), un processus qui permet d'optimiser la conception et de minimiser les coûts de construction. Ce budget pour travaux contingents n'était pas inscrit dans le bordereau de soumission.

Un budget d'incidences de 114 975 \$, qui servira à couvrir les coûts engendrés par des services qui seront réalisés par d'autres consultants au cours de la réalisation des projets: scénographe, acousticien, spécialiste en amiante et autres contaminants, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires au présent projet sont prévues au PTI 2016-2018 du SGPI dans le programme de protection des bâtiments corporatifs.

Le montant de la dépense à autoriser pour ce projet est donc de 574 093,17 \$, incluant les incidences et les taxes.

Un coût maximal de 524 223,59 \$ au net sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #15-082 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles, réparti comme suit:

70 000\$ en 2016, 370 000\$ en 2017 et 84 223,59 \$ en 2018

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet devra respecter les exigences d'une certification LEED de niveau argent afin de respecter la Politique de développement durable des édifices municipaux de la Ville de Montréal

Une attention particulière sera portée à la réduction de la consommation d'énergie et d'eau ainsi qu'au recyclage des déchets de démolition et de construction de façon à les détourner des sites d'enfouissement.

Les professionnels auront la responsabilité de s'assurer que l'ensemble des caractéristiques du projet s'inscrivent dans les objectifs de développement durable et respectent les directives de la Ville en la matière. Conformément aux exigences du cahier des charges, l'adjudicataire aura dans l'équipe de projet au moins un professionnel en architecture et en électromécanique accrédité LEED ainsi qu'un accompagnateur LEED.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour respecter l'échéancier proposé, le contrat de services professionnels doit être octroyé dans les meilleurs délais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront élaborées avec les équipes des communications de la Ville centre et celle de l'Arrondissement du Plateau Mont-Royal en fonction de l'évolution du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat prof. au CM : septembre 2016

Plans et devis : oct. 2016 à juillet 2017

Appel d'offres pour const.: août à sept. 2017

Octroi du contrat de const. au CM : octobre 2017

Travaux : nov. 2017 à août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie CHARLEBOIS, Service de la culture

Lyne OLIVIER, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Sophie CHARLEBOIS, 30 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrea - Ext FRIDMAN
Chargée de projets externe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-25

Normand GIRARD
chef de division, Projets corporatifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Normand GIRARD
Chef de division
En remplacement de Sophie Lalonde, Directrice
Direction gestion des projets immobilier

Approuvé le : 2016-09-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-06

CE : 20.026
2016/09/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.027
2016/09/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1165309002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour l'utilisation du mobilier urbain (feux de circulation et éclairage) pour l'installation de 40 antennes de télécommunication.

Il est recommandé:

1. de conclure une entente entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour l'utilisation du mobilier urbain (feux de circulation et éclairage) pour l'installation de 40 antennes de télécommunication;
2. d'autoriser la réception d'un revenu annuel de 4 000,00 \$, taxes incluses, provenant de Hydro Québec ainsi que, le cas échéant, d'un revenu additionnel lié à d'éventuels travaux d'installation et d'entretien réalisés par la Ville;
3. d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces revenus relèvent de la compétence de la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-02 13:30

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165309002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour l'utilisation du mobilier urbain (feux de circulation et éclairage) pour l'installation de 40 antennes de télécommunication.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc de 3,8 millions de compteurs appartenant à Hydro-Québec est principalement constitué d'appareils électromécaniques, que l'on reconnaît à leur disque qui tourne et à leurs cadrans. Ces compteurs ne sont plus fabriqués en Amérique du Nord depuis 2010. Plus de 125 millions de compteurs de nouvelle génération ont déjà été installés dans le monde. Cette technologie est devenue la norme de l'industrie. Les compteurs de nouvelle génération, maintenant installés par Hydro-Québec, enregistrent et transmettent automatiquement les données de consommation à l'entreprise (relevés à distance). Aucune visite d'un employé d'Hydro-Québec n'est requise pour relever la consommation affichée sur le compteur.

Ce projet de gestion intelligente de l'énergie permet à Hydro-Québec d'être plus efficace dans sa planification de la distribution de l'énergie. Pour ce faire, Hydro-Québec doit déployer un réseau de télécommunication panquébécois. Ce réseau est composé de plusieurs équipements, dont des antennes/routeurs qui servent d'interface entre le réseau sans fil et le réseau filaire. La densité des équipements de ce réseau est fonction du nombre de compteurs intelligents dans un secteur donné.

Hydro-Québec éprouve actuellement de la difficulté à établir une couverture adéquate dans certains secteurs de Montréal, principalement dans l'arrondissement Ville-Marie où les canyons urbains sont importants. Ce faisant, il devient difficile pour eux de télécharger les consommations enregistrées par les compteurs situés à ces endroits.

Afin de corriger la situation, Hydro-Québec souhaite installer 40 antennes/routeurs sur le mobilier urbain appartenant à la Ville, soit sur les équipements de feux de circulation et d'éclairage de rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Dans le cadre du déploiement de son infrastructure de mesurage avancé pour ses compteurs de nouvelle génération, Hydro-Québec souhaite positionner des composantes de

communication (routeurs) sur le mobilier urbain (feux de circulation et lampadaires) appartenant à la Ville de Montréal. À la suite d'une étude de positionnement effectuée par Hydro-Québec, trente-quatre (34) sites stratégiques ont été identifiés et convenus avec la Ville afin de permettre une propagation optimale tout en limitant les contraintes opérationnelles ou visuelles pour la Ville. Cette entente prévoit également six (6) sites supplémentaires non identifiés pour besoins futurs pour un total de quarante (40) sites. La Ville accordera un droit non exclusif d'occupation sur son mobilier urbain. Tous les coûts liés aux interventions de la Ville seront assumés par Hydro-Québec, tant pour le déploiement initial que pour les interventions d'entretien ponctuel. La Ville, quant à elle, conservera le droit de mettre fin à l'entente sans aucune indemnité, en tout temps, en cas de manquement d'Hydro-Québec de respecter toute loi, ordonnance ou exigence de quelque nature que ce soit.

La durée initiale de l'entente est de dix (10) ans et peut être renouvelée par les parties aux mêmes termes et conditions, sous réserve de l'approbation par les instances compétentes pour une période de dix (10) ans.

JUSTIFICATION

Hydro-Québec et la Ville de Montréal sont des partenaires de longue date. La collaboration et le partage des infrastructures via les poteaux de bois d'Hydro-Québec et les conduits de la Commission des services électriques de Montréal en sont un bon exemple. C'est dans cet esprit que l'entente faisant l'objet du présent dossier est réalisée.

En accord avec les objectifs du Bureau de la ville intelligente et numérique qui souhaite valoriser les initiatives numériques et le développement durable sur le territoire montréalais, le projet d'Hydro-Québec contribuera entre autre à:

1. Réduire les enjeux d'accessibilité aux compteurs pour les clients chez lesquels le compteur est difficile d'accès. Le client ne sera ainsi plus obligé d'être présent lors des relevés.
2. Optimiser les opérations lors de pannes. Les clients n'auront plus à signaler une panne puisque, grâce à cette technologie, Hydro-Québec en sera informée automatiquement. Hydro-Québec pourra ainsi cerner l'envergure d'une panne et assurer le rétablissement du service plus rapidement.
3. Rendre l'information disponible. La nouvelle technologie qu'Hydro-Québec met en place lui permettra d'offrir différentes fonctionnalités aux clients. À titre d'exemple, les citoyens pourront suivre leur consommation et en faire une gestion judicieuse.

D'autre part, il est important de mentionner que l'installation de ces antennes/routeurs est recommandée par Santé Canada qui n'y voit aucun risque pour la santé tel qu'expliqué en détail dans la pièce jointe.

C'est dans cette continuité des relations inter institutions que nous recommandons de conclure cette entente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En contrepartie des droits d'occupation qui lui seront conférés, Hydro-Québec versera à la Ville la redevance annuelle de 100 \$ pour chaque installation.

La somme payable annuellement par Hydro est indexée, à chaque année, à la date anniversaire de la signature du contrat de (1 %). Il y sera ajouté les frais encourus pour les travaux d'entretien demandés par Hydro et exécutés par la Ville tout au long de l'année précédant la facturation en cours.

La redevance annuelle sera versée dans le compte suivant:

AF- Générale - Ville de Montréal-Exploitation du réseau artériel - Redevances diverses.
2101.0010000.103258.03003.44202.000000.0000.000000.000000.000000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion intelligente de l'énergie par Hydro-Québec est tout à fait en accord avec les objectifs de développement durable de la Ville de Montréal. D'ailleurs, ce déploiement permettra d'éviter plusieurs centaines de tonnes d'émissions de CO₂ (gaz à effet de serre) chaque année. Un grand nombre de véhicules actuellement utilisés pour faire le relevé des compteurs seront retirés de la circulation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Hydro-Québec constitue un partenaire névralgique de la Ville. En effet la société d'État est impliquée dans plusieurs dossiers d'importance tels que:

1. Le développement du réseau de conduits souterrains
2. La modification des outils de facturation du système d'éclairage
3. L'implantation des bornes de recharge de véhicules électriques
4. Les raccordements électriques et la facturation des équipements de feux de circulation par entente forfaitaire
5. La location de poteaux de bois pour les besoins de télécommunication.

La non-conclusion de l'entente de partage du mobilier urbain pourrait rendre difficiles les négociations des futurs dossiers avec la Société d'État.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du CE : 14 septembre 2016

1. Signature de l'entente : 21 septembre 2016
2. Déploiement: 22 septembre 2016 (Installation et mise en service conjointe par la Ville et Hydro)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sylvain BOISSONNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane G GOYETTE, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugues BESSETTE
Ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-18

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-08-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-09-01

**Dossier # : 1160783001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel Développement Terramax inc. cède à la Ville pour fins de parc deux immeubles situés sur la rue Jean-Gascon, totalisant une superficie de 1 558,6 m ² et par lequel la Ville cède au Promoteur trois immeubles situés sur les rues Pierre-Daviault et Claude-Henri-Grignon, totalisant une superficie de 1 508,2 m ² , dans l'arrondissement de Saint-Laurent, et ce, sans contrepartie financière / Retirer du domaine public les immeubles que la Ville cède au Promoteur et verser les immeubles que la Ville reçoit dans l'échange dans le domaine public de la Ville pour fins de parc. N/Réf : 31H12-005-0342-02

Il est recommandé :

1. de retirer du registre du domaine public de la Ville pour fins de parc les lots 5 617 298 et 5 791 581 du cadastre du Québec;
2. de retirer du registre du domaine public de la Ville pour fins de rue le lot 5 617 301 du cadastre du Québec;
3. d'approuver un projet d'acte par lequel Développement Terramax inc. cède à la Ville pour fins de parc une partie du lot 5 282 499 et une partie du lot 5 422 649 du cadastre du Québec (lots projetés 5 422 648 et 5 422 649), totalisant une superficie de 1 558,6 m² et par lequel la Ville cède au Promoteur les lots 5 617 298, 5 617 301 et 5 791 581 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 1 508,2 m², dans l'arrondissement de St-Laurent, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
4. d'inscrire au registre du domaine public de la Ville pour fins de parc la partie du lot 5 282 499 et la partie du lot 5 422 649 du cadastre du Québec qui seront remplacées par les lots projetés 5 422 648 et 5 422 649 du cadastre du Québec.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-08-31 10:15**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160783001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel Développement Terramax inc. cède à la Ville pour fins de parc deux immeubles situés sur la rue Jean-Gascon, totalisant une superficie de 1 558,6 m ² et par lequel la Ville cède au Promoteur trois immeubles situés sur les rues Pierre-Daviault et Claude-Henri-Grignon, totalisant une superficie de 1 508,2 m ² , dans l'arrondissement de Saint-Laurent, et ce, sans contrepartie financière / Retirer du domaine public les immeubles que la Ville cède au Promoteur et verser les immeubles que la Ville reçoit dans l'échange dans le domaine public de la Ville pour fins de parc. N/Réf : 31H12-005-0342-02

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la venue d'une école primaire desservant ce secteur résidentiel, l'arrondissement de Saint-Laurent a dû procéder à une modification de son schéma d'aménagement avec la résultante que la localisation du réseau de sentiers piétonniers existants devait être revue pour desservir plus sécuritairement la clientèle étudiante.

En conséquence, l'Arrondissement a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin qu'il procède à un échange de terrains avec Développement Terramax inc. (le « Promoteur ») dans le secteur du « Nouveau Saint-Laurent ». Les terrains visés sont situés tout juste à l'ouest du boulevard Cavendish, entre les boulevards Henri-Bourassa et Thimens.

Le présent sommaire a donc pour but de faire approuver le projet d'acte pour la réalisation de cet échange de terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 08 0247 - 3 mai 2016 - Approbation des crédits au paiement des taxes de vente pour cette transaction.

DESCRIPTION

Les terrains que le Promoteur cède à la Ville sont situés en front de la rue Jean-Gascon et ils sont identifiés par une trame ombragée sur les plans B et C disponibles en pièces jointes (les « Plans »). Ces terrains totalisent une superficie de 1 558,6 m² (16 776,3 pi²). Ils correspondent actuellement à une partie du lot 5 282 499 et une partie du lot 5 282 503 du cadastre du Québec, lesquelles seront remplacées par les lots projetés 5 422 648 et 5 422 649 du cadastre du Québec. Ces terrains seront versés dans le domaine public pour fins de parc suite à la signature et la publication de l'acte d'échange.

En échange, la Ville cède au Promoteur les lots 5 617 298, 5 617 301 et 5 791 581 du cadastre du Québec respectivement identifiés sur les Plans par une trame hachurée, une trame quadrillée et un trait liséré. Ces terrains totalisent une superficie 1 508,2 m² (16 234,1 pi²). Les lots 5 617 298 et 5 791 581 furent cédés à la Ville en guise de paiement de frais de parc, sur lesquels le sentier piétonnier et la piste cyclable devaient y être aménagés. Le lot 5 617 301 fut ajouté à la transaction afin d'équilibrer les valeurs d'échange dans le but de permettre une transaction sans soulte pour l'Arrondissement. Ledit lot 5 617 301 correspond à une partie de l'ancien tracé de la rue Claude-Henri Grignon, laquelle a été déplacée au nord-est en raison du réaménagement du secteur. Une servitude d'utilités publiques devra être créée à même l'acte d'échange sur une partie du lot 5 617 301 afin de légaliser la présence des installations de la CSEM. Cette servitude est illustrée par les lettres A, B, C, D, E, F, G et A sur le plan d'arpentage C-14 Saint-Laurent accompagnant la description technique préparée, le 2 février 2016, par Christian Viel, arpenteur-géomètre, portant le numéro de dossier 21673-1 du greffe commun des arpenteurs de la Ville et le numéro 181 de ses minutes. Ce plan et la description technique sont disponibles en pièces jointes. Ces terrains devront être retirés du domaine public.

Cet échange permettra l'aménagement du nouveau tracé du sentier piétonnier et de la piste cyclable requis par la venue de l'école primaire.

Le Règlement d'urbanisme applicable aux terrains échangés ne permet que la construction de bâtiments unifamiliaux.

L'étude de sol réalisée par une firme externe par l'entremise du laboratoire de la Ville indique que les sols des immeubles cédés par le Promoteur sont compatibles pour l'usage projeté. Une copie des conclusions et recommandations de cette étude est disponible en pièce jointe.

Chaque partie devra acquitter les taxes de vente sur les immeubles reçus dans cet échange.

Il est à noter que le Promoteur via une compagnie liée (Multiterre inc.) est propriétaire du lot 5 467 407 en partie adjacent au lot 5 617 301 cédé par la Ville. Ceci étant dit, le Promoteur et ladite compagnie ont convenu d'un échange de terrains avec le propriétaire voisin des lots 5 089 825 et 2 925 828, également propriétaire riverain du lot 5 617 301, afin de régulariser la forme de leur terrain respectif et ainsi en optimiser leur développement. Une copie de la promesse d'échange entre ces deux propriétaires est disponible en pièces jointes.

Toutes les autres clauses et conditions comprises dans l'acte d'échange sont usuelles pour ce type de transaction.

JUSTIFICATION

Cette transaction est requise pour les motifs suivants :

- Elle répond à la demande de l'Arrondissement, notre mandant.
- Elle permet de réaliser les aménagements requis par le nouveau schéma d'aménagement du secteur.
- Elle est négociée sur la base des valeurs marchandes des immeubles échangés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'acquisition des immeubles cédés à la Ville dans cet échange est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ incombe à la Ville. La valeur marchande, telle qu'estimée par la Division de l'évaluation du SGPI attribuable aux immeubles cédés à la Ville dans cet échange, s'élève à 1 216 282 \$ et le montant des taxes de vente nettes payables est de 60 662,06 \$.

Le budget pour le paiement des taxes de vente liées à l'acquisition des immeubles du Promoteur sera financé par l'Arrondissement.

La valeur marchande probable des immeubles sans contrainte est de 72,50 \$/pi², alors qu'elle est de 65,25/pi² pour les immeubles sous servitude. L'évaluation municipale (2014-2016) de ceux-ci est de 29,54 \$/pi².

Cet échange est fait sans soulte de part et d'autre malgré que le fait que la valeur marchande des immeubles du Promoteur soit légèrement supérieure à la valeur marchande des immeubles cédés par la Ville. Un tableau résumant les valeurs marchandes de ces immeubles est disponible en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Promoteur n'a pu mettre en valeur ces immeubles en raison de la révision du schéma d'aménagement. Il aimerait finaliser cette transaction dans le meilleur délai .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Line ST-GERMAIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francyne GEMME, Service des affaires juridiques
Isabelle BASTIEN, Saint-Laurent
Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Isabelle BASTIEN, 7 mars 2016
Luc LÉVESQUE, 2 février 2016
Johanne CÔTÉ, 2 février 2016
Francyne GEMME, 2 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis CHARETTE
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2016-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carl BEAULIEU
Chef de division, en remplacement de Francine
Fortin, directrice des transactions immobilières
et de la sécurité, jusqu'au 6 septembre 2016.

Approuvé le : 2016-08-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-08-30

**Dossier # : 1156037007**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les immobiliers Tripo inc. un terrain, considéré comme vacant, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 57 700 \$ / Fermer et retirer du domaine public le terrain. N/Réf. : 31H12-005-4771-10

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public le lot 5 659 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2. d'approuver le projet d'acte par lequel :

- La Ville de Montréal vend à Les immobiliers Tripo inc. un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 659 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 1 649 m², pour la somme de 57 700 \$, plus les taxes applicables.

- Hydro-Québec crée en sa faveur une servitude d'utilités publiques affectant le lot 5 659 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout tel que décrit à la description technique et au plan préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 5 mai 2015, sous sa minute numéro 1606.

Le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

3. d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-08-31 21:19

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156037007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les immobiliers Tripo inc. un terrain, considéré comme vacant, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 57 700 \$ / Fermer et retirer du domaine public le terrain. N/Réf. : 31H12-005-4771-10

CONTENU

CONTEXTE

Gestion V.A.M. inc. (le « Promettant-Acquéreur ») a approché la Ville de Montréal pour acquérir la portion du tracé prévu de la 58^e Avenue situé à l'arrière de sa propriété. Le Promettant-Acquéreur avait manifesté son désir d'acquérir cette portion de terrain pour l'assembler à sa propriété. Suite aux vérifications faites auprès de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, il fut confirmé que la portion de la 58^e Avenue située entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux ne sera jamais ouverte à la circulation et peut être vendue aux propriétaires riverains. En ce sens, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a conclu une entente avec le Promettant-Acquéreur pour la vente de la portion de terrain située à l'arrière de sa propriété, dorénavant connue et désignée comme étant le lot 5 659 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble »). En complément de cette entente, le SGPI a convenu avec Hydro-Québec de grever d'une servitude d'utilités publiques, en faveur d'Hydro-Québec, une partie de l'Immeuble afin de régulariser la présence de lignes haute tension traversant le lot. Il faut cependant noter que le Promettant-Acquéreur a vendu sa propriété le 6 avril 2016 à Les immobiliers Tripo inc. (l'« Acquéreur ») (voir l'acte de vente en pièces jointes), donc la poursuite de la transaction se fera avec l'Acquéreur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend l'Immeuble à l'Acquéreur pour un montant de 57 700 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les clauses stipulées à l'acte. De plus, Hydro-Québec interviendra à l'acte puisqu'une servitude d'utilités publiques en sa faveur devra grever l'Immeuble. À ce titre, une version électronique de la description

technique et du plan préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 5 mai 2015, sous sa minute numéro 1606 sont présents en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- L'ensemble des intervenants de la Ville est en faveur de cette vente.
- Un accord a été prévu avec Hydro-Québec pour grever l'Immeuble d'une servitude d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec.
- Le prix de vente de 57 700 \$ (34,99 \$/m²), plus les taxes applicables, pour une superficie de 1 649 m², a été négocié de gré à gré avec le Promettant-Acquéreur le 9 mai 2014. En date de l'entente avec le Promettant-Acquéreur, la fourchette de la valeur marchande de l'Immeuble, établie par la Division de l'évaluation du SGPI, le 8 avril 2013, variait entre 54 250 \$ (32,90 \$/m²) et 74 500 \$ (45,18 \$/m²). Suite à cette entente, la Division de la géomatique fut mandatée pour réaliser la description technique de la servitude qui sera consentie à Hydro Québec. Cette dernière fut préparée le 5 mai 2015. Puisque les délais pour réaliser la transaction furent occasionnés par la Ville et que l'Acquéreur représente le seul acheteur potentiel, il fut décidé d'honorer les termes prévus à la promesse d'achat signée le 9 mai 2014 par le Promettant-Acquéreur. À titre indicatif, le prix de vente se situe en dessous de la fourchette de la valeur marchande de l'Immeuble, établie par la Division de l'évaluation du SGPI en date du 27 février 2015, variant entre 60 800 \$ (36,87 \$/m²) et 111 000 \$ (67,31 \$/m²).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 57 700 \$ que l'Acquéreur paiera à la signature de l'acte de vente. Un dépôt de 5 770 \$ a été remis au représentant de la Ville. La différence sera versée au notaire de l'Acquéreur en fidéicommiss. L'Immeuble n'a aucune valeur aux livres.

Le produit de la vente 57 700 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI.

L'Immeuble n'est pas porté au rôle d'évaluation.

Le potentiel de revenus de taxe sur l'Immeuble est le suivant :

- Revenus de taxe à terme : 1 544,52 \$ annuel

Étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus de l'approbation de ce dossier aux instances pourrait signifier un retrait de l'Acquéreur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier expertise immobilière

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Le : 2015-07-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carl BEAULIEU
Chef de division
En remplacement de Francine FORTIN,
directrice des transactions immobilières et de la
sécurité, jusqu'au 2 septembre 2016.

Approuvé le : 2016-08-31

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-08-31



Dossier # : 1167029002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc., pour l'exploitation de machines distributrices, à des fins de services alimentaires, un espace d'une superficie approximative de 11 m ² au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 2 ans, débutant le 1er février 2016, pour une recette totale de 60 696 \$, excluant les taxes.

Il est recommandé :

1 - d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc., un espace d'une superficie approximative de 11 m², pour l'exploitation de machines distributrices de produits alimentaires, au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 2 ans, débutant le 1er février 2016, pour une recette totale de 60 696 \$, excluant les taxes;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-08-29 10:36

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167029002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc., pour l'exploitation de machines distributrices, à des fins de services alimentaires, un espace d'une superficie approximative de 11 m ² au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 2 ans, débutant le 1er février 2016, pour une recette totale de 60 696 \$, excluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la résolution CE11 1947, la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc. (le « Locataire ») depuis le 1^{er} janvier 2012, un espace d'une superficie approximative de 11 m², pour l'installation de machines distributrices à des fins de services alimentaires au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal (les « Lieux Loués »). Le bail est échu depuis le 31 janvier 2016.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (le « SGPVMR ») a mandaté le Service de la gestion immobilière et de la planification (le « SGPI ») afin de négocier un projet de prolongation de bail avec le Locataire.

Le SGPVMR projette aménager un café au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, et ce, afin de diversifier et d'améliorer l'offre alimentaire actuelle dans ce lieu emblématique du parc du Mont-Royal. Compte tenu de l'achalandage à cet endroit, il est important de fournir de façon continue un service alimentaire par machines distributrices aux usagers et visiteurs tant que le projet du café ne sera pas opérationnel. La prolongation du bail actuel permettra au SGPVMR de réaliser les différentes étapes en vue du design, de l'aménagement et du choix d'opération du nouveau café.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0084 - Le 26 février 2015 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc. un espace d'une superficie approximative de 11 mètres carrés à des fins de services alimentaires, au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 13 mois, débutant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant au 31 janvier 2016, pour un montant total de 29 791,67 \$, excluant les taxes

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue les Lieux Loués au locataire, à des fins de services alimentaires, pour une période de 2 ans, débutant le 1^{er} février 2016, pour une recette totale de 60 696 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions du projet de convention de prolongation de bail.

Le bail initial comporte une clause de résiliation avant terme permettant aux deux parties de mettre fin au bail sur préavis de trente (30) jours.

JUSTIFICATION

Cette convention de prolongation a été négociée en collaboration avec le SGPVMR et le SGPI a préparé un projet de bail en regard des paramètres préétablis par le SGPVMR. Les machines distributrices contribuent à offrir à la clientèle qui fréquente ces installations des services alimentaires à un prix abordable.

Ce dossier est présenté après la date de début du bail en raison d'un court délai disponible pour compléter l'entente de prolongation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le SGPVMR est responsable de la gestion du bail, incluant la perception du loyer en vertu du bail initial. Voici un résumé des recettes qui seront perçues durant le terme de la location.

	Recette actuelle 1 ^{er} février 2015 au 28 janvier 2016 (12 mois)	Recette 1 ^{er} février au 31 décembre 2016 (11 mois)	Recette 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017 (12 mois)	Recette 1 ^{er} au 31 janvier 2018 (1 mois)	Recettes totales
Recettes	27 500,00 \$	27 544,00 \$	30 598,00 \$	2 554,00 \$	60 696,00 \$
TPS (5 %)	1 375,00 \$	1 377,00 \$	1 529,90 \$	127,70 \$	3 034,80 \$
TVQ (9,975 %)	2 743,13 \$	2 747,51 \$	3 052,15 \$	254,76 \$	6 054,43 \$
Total incluant taxes	31 618,13 \$	31 668,71 \$	35 180,05 \$	2 936,46 \$	69 785,23 \$

Le loyer de la première année de la prolongation a été augmenté de 10 % suivant le résultat des ventes de l'année précédente.

Le loyer négocié est payable d'avance le premier jour du mois, suivant les modalités prévues au projet de bail.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville met à la disposition des usagers des bacs de récupération pour les contenants recyclables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette approbation est requise afin de maintenir l'offre de services alimentaires pour répondre aux besoins de la clientèle qui fréquente le chalet du parc du Mont-Royal. Cela permettra au SGPVMR de planifier les appels de proposition en vue du design, de l'aménagement et de l'exploitation du nouveau café du chalet d'accueil du parc du Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du sommaire au Comité exécutif du 14 septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

José FROMENT, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

José FROMENT, 15 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc AUCLAIR
Chargé de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Suzie DESMARAIS
Chef de division par intérim

Le : 2016-07-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carl BEAULIEU
Chef de division, en remplacement de Francine
Fortin, directrice, jusqu'au 5 septembre 2016

Approuvé le : 2016-08-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-08-24



Dossier # : 1160515001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Location Bench & Table inc. et monsieur Allan Vosko, et ce, rétroactivement du 1er juillet 2015 au 30 juin 2020, à des fins de stationnement non tarifé réservé pour sa clientèle, une partie de terrain située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, au nord-est des avenues De Courtrai et Victoria, constitué du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 459,1 m ² , et ce, au montant de 39 440,81\$ pour le terme, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-8057-01 - Ouvrage 5110-101.

Il est recommandé :

1. d'approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Location Bench & Table inc. et monsieur Allan Vosko, et ce, rétroactivement du 1er juillet 2015 au 30 juin 2020, à des fins de stationnement non tarifé réservé pour sa clientèle, une partie de terrain située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, au nord-est des avenues De Courtrai et Victoria, constitué du numéro de lot 2 651 605 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 459,1 m², et ce, au montant de 39 440,81\$ pour le terme, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-08-18 08:42

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160515001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Location Bench & Table inc. et monsieur Allan Vosko, et ce, rétroactivement du 1er juillet 2015 au 30 juin 2020, à des fins de stationnement non tarifé réservé pour sa clientèle, une partie de terrain située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, au nord-est des avenues De Courtrai et Victoria, constitué du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 459,1 m ² , et ce, au montant de 39 440,81\$ pour le terme, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05 -005-8057-01 - Ouvrage 5110-101.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis de nombreuses années, la compagnie Location Bench & Table inc. et monsieur Allan Vosko louent un terrain situé à l'angle nord-est des avenues De Courtrai et Victoria dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce. Les locataires ont pignon sur rue au 6999, avenue Victoria et se spécialisent dans la location d'équipements pour divers événements spéciaux. Ceux-ci utilisent une partie du terrain portant le numéro de lot 2 651 605 du cadastre du Québec à des fins de stationnement non tarifé dédié à leur clientèle. À son assemblée du 21 juin 1983, le conseil municipal adoptait, par la résolution 83 04270, l'autorisation à la Ville de louer à Location d'accessoires de réception Banquet Ltée, un emplacement connu et désigné comme étant une parcelle du lot 173 du cadastre de la paroisse du village incorporé de Côte-des-Neiges et utilisé à des fins de stationnement pour les véhicules de sa clientèle. De plus, compte tenu que le terrain sujet faisait partie de l'emprise de rue, un règlement de fermeture de rue (n°6156) fut adopté lors de ladite assemblée.

En 2000, Location d'accessoires de réception Banquet Ltée a changé de propriétaire et est devenue Location Bench & Table inc. En conséquence, il a été offert au nouveau propriétaire, monsieur Allan Vosko, de louer ledit terrain.

De plus, le propriétaire actuel a dû obtenir une autorisation personnelle et non transférable d'aménager une aire de stationnement en vertu de l'article 649 a) de la Charte de la Ville de Montréal approuvée par le comité exécutif le 22 août 2001, par la résolution CE01 02339. Ainsi, le bail est conjointement fait au nom de la compagnie Location Bench & Table inc. et de monsieur Allan Vosko (collectivement nommé le "Locataire").

Cette location était renouvelée sur une base annuelle depuis le 1^{er} juillet 2001, selon la volonté de l'arrondissement. En 2015, le Locataire a manifesté son intérêt d'acquiescer ledit

terrain. L'arrondissement y prévoit des projets, dont l'aménagement du Corridor Darlington qui longerait la voie de chemin de fer, et un second projet d'une piste cyclable dans le corridor de l'avenue De Courtrai. Il se réserve un délai d'environ 2 ans avant de décider de la vocation future du lot.

La présente a pour but d'approuver un bail pour un terme de cinq (5) ans, et ce, rétroactivement au 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2020 au montant de 7 655,04 \$, plus les taxes applicables, pour la première année et une augmentation de 1,5 % annuellement pour les années subséquentes, plus les taxes applicables et selon les conditions généralement établies pour ce genre de location.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D2020515004 – 11 février 2002 - Bail d'une durée d'une année soit, du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002, pour la somme de 5 940 \$, plus les taxes applicables.

D2020515017 – 8 juillet 2002 - Bail d'une durée d'une année soit, du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003, pour la somme de 6 000 \$, plus les taxes applicables.

DB030515006 – 23 septembre 2003 - Bail d'une durée d'une année soit, du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004, pour la somme de 6 180 \$, plus les taxes applicables.

DB040515009 – 9 juin 2004 - Bail d'une durée d'une année soit, du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, pour la somme de 6 240 \$, plus les taxes applicables.

DB050515004 – 15 juillet 2005 - Bail d'une durée d'une année soit, du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, pour la somme de 6 360 \$, plus les taxes applicables.

DB060515003 – 20 juin 2006 - Bail d'une durée d'une année soit, du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, pour la somme de 6 504 \$, plus les taxes applicables.

DB070515008 – 14 juin 2007 - Bail d'une durée d'une année soit, du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, pour la somme de 6 660 \$, plus les taxes applicables.

DB080515006 – 26 juin 2008 - Bail d'une durée d'une année soit, du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, pour la somme de 6 780 \$, plus les taxes applicables.

DB090515006 – 16 juin 2009 - Bail d'une durée d'une année soit, du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, pour la somme de 6 900 \$, plus les taxes applicables.

DB100515008 – 19 juillet 2010 - Bail d'une durée d'une année soit, du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, pour la somme de 7 000 \$, plus les taxes applicables.

DB110515005 – 10 juin 2011 - Bail d'une durée d'une année soit, du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, pour la somme de 7 212 \$, plus les taxes applicables.

DB120515002 - 18 juin 2012 - Bail d'une durée d'une année soit, du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, pour la somme de 7 350 \$, plus les taxes applicables.

DB135373004 - 5 décembre 2013 - Bail d'une durée d'une année soit, du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, pour la somme de 7 500 \$, plus les taxes applicables.

DA140515009 – Bail d'une durée d'une année soit, du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, pour la somme de 7 655 \$, plus les taxes applicables.

DESCRIPTION

Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue au Locataire, et ce, rétroactivement du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2020, à des fins de stationnement non tarifé, réservé pour sa clientèle, une partie de terrain située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, au nord-est des avenues De Courtrai et Victoria, constitué du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 459,1 m², comme illustré par un trait liséré sur le plan C inclus dans les pièces jointes.

Le loyer à payer sera au montant de 7 655,04 \$ pour la première année, plus les taxes applicables. Il sera par la suite majoré annuellement de 1,5 % pour les années subséquentes.

Le bail ne prévoit pas de clause de renouvellement, ainsi, il se terminera de plein droit à la fin du terme.

Le bail pourra être résilié de part et d'autre sur réception d'un avis écrit dans un délai de trente (30) jours.

Le loyer respecte la valeur du marché.

JUSTIFICATION

La Direction des transactions immobilières et de la sécurité est favorable à recommander le présent bail pour les motifs suivants :

- Le Locataire occupe le terrain depuis 2000;
- Cette location permet d'offrir du stationnement non tarifé réservé à la clientèle du Locataire;
- La Ville économisera les frais d'entretien du terrain en raison de son occupation par le Locataire;
- Le Service des finances bénéficiera d'un revenu en taxation municipale;
- Les revenus de cette location de l'ordre de 39 440,81 \$ plus taxes sont net de dépenses pour la Ville;
- L'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce se réserve un délai de 2 ans avant de décider de la vocation du lot consistant soit à l'aménagement du Corridor Darlington, soit d'une piste cyclable.

Ce dossier est présenté après la date de début du bail puisque le Locataire souhaitait acquérir le terrain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le bail est d'une durée de cinq (5) ans, soit rétroactivement du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2020, et ce, au montant de 39 440,81 \$, plus les taxes applicables pour le terme.

Tous les frais d'exploitation sont payables par le Locataire.

Calcul sommaire du loyer

LOCATION BENCH & TABLE		
TERME 2015-07-01 AU 2020-06-30		
DATE	LOYER ANNUEL	LOYER MENSUEL
2015-07-01 AU 2016-06-30	7 655,04 \$	637,92 \$
2016-07-01 au 2017-06-30	7 769,87 \$	647,49 \$

2017-07-01 au 2018-06-30	7 886,41 \$	657,20 \$
2018-07-01 au 2019-06-30	8 004,71 \$	667,06 \$
2019-07-01 au 2020-06-30	8 124,78 \$	677,06 \$
	39 440,81 \$	
*Loyer taxable TPS et TVQ		

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce bail obligerait le Locataire à trouver un autre site pour le stationnement non tarifé réservé à sa clientèle. De plus, la Ville serait privée de revenus puisqu'il s'agit d'une autorisation personnelle non transférable d'aménager une aire de stationnement en vertu de l'article 649 a) de la Charte de la Ville de Montréal et consentie par le comité exécutif le 22 août 2001.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Steve DESJARDINS, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Steve DESJARDINS, 4 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole TESSIER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-08-04

Suzie DESMARAIS
Chef de division par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Denis SAUVÉ
Chef de division - Transactions immobilières,
directeur par intérim

Approuvé le : 2016-08-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-08-17



Dossier # : 1165941006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation du bail par laquelle la Ville loue à Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc. un terrain vacant d'une superficie de 1 280 m ² , situé sur la rue Bernard Est angle Saint-Dominique dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de 5 ans, du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2021, avec clause de résiliation prématurée, moyennant un loyer total de 95 518,32 \$, excluant les taxes, à des fins de stationnement. Ouvrage 9050-101.

Il est recommandé:

1- d'approuver la prolongation du bail par laquelle la Ville loue à Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc. un terrain vacant d'une superficie de 1280 m², situé sur la rue Bernard Est angle Saint-Dominique dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de 5 ans, du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2021, avec clause de résiliation prématurée, moyennant un loyer total de 95 518,32 \$, excluant les taxes, à des fins de stationnement, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-08-29 15:17

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165941006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation du bail par laquelle la Ville loue à Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc. un terrain vacant d'une superficie de 1 280 m ² , situé sur la rue Bernard Est angle Saint-Dominique dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de 5 ans, du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2021, avec clause de résiliation prématurée, moyennant un loyer total de 95 518,32 \$, excluant les taxes, à des fins de stationnement. Ouvrage 9050-101.

CONTENU

CONTEXTE

Au moins depuis le 1^{er} novembre 2011, la Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc. loue le site indiqué en rubrique à des fins d'un stationnement, en vertu d'un bail qui vient à échéance le 31 octobre 2016.

Le locataire nous a fait part de son désir de continuer à occuper les lieux, ce qui facilite l'exploitation de son entreprise de couvre-plancher non loin de là. Voir le projet de prolongation ci-joint.

Le projet de cour de service pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, qui a déjà été envisagé pour ce site, est resté sans suite depuis un bon moment déjà, de telle sorte que l'espace n'est pas requis à des fins municipales à court terme, sous réserve d'un usage récréatif éventuel qui reste à définir.

Le bail avec l'occupant actuel peut donc être prolongé pour 5 ans, sans nuire aux projets municipaux tout en évitant les renouvellements à répétition, considérant la possibilité de résiliation avant le terme prévue dans la prolongation proposée. Une telle option peut s'avérer utile si un projet municipal prenait forme rapidement.

Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc. est une entreprise incorporée en vertu de la Loi sur les sociétés par action du Québec qui existe depuis 1954 et dont le président est Stephen Skoda sr.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1021 - 27 octobre 2014 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc. pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} novembre 2011 un terrain d'une superficie approximative de 1 280 m² à des fins de stationnement.

DESCRIPTION

Le projet de prolongation de bail proposé consiste à continuer l'occupation du locataire sur le site pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} novembre 2016 afin de poursuivre l'utilisation du site comme stationnement avec clause de résiliation avant terme, de part et d'autre, pour permettre à la Ville de donner priorité à des projets municipaux qui pourraient se présenter.

JUSTIFICATION

- La prolongation proposée est nécessaire pour permettre le maintien en place du locataire au-delà du 31 octobre 2016;
- Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc. loue le terrain depuis longtemps et jouit d'une bonne crédibilité comme occupant du site;
- Les revenus de cette location sont nets de dépenses et d'investissements pour la Ville;
- La durée de l'entente assure une occupation à moyen terme du site tout en offrant la possibilité tant à la Ville qu'au locataire d'y mettre fin avant terme si d'autres opportunités se présentent;
- L'occupation du site par Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc. évite à la Ville la surveillance et l'entretien d'un site vacant localisé dans un environnement reculé;
- L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est en accord avec la prolongation proposée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le nouveau loyer annuel proposé pour la première année est de 18 725,45 \$, basé sur le loyer de l'année antérieure augmenté de 1 %.

- Comme pour le bail qui se termine le 31 octobre 2016, le loyer proposé est au-delà de la valeur marchande obtenue auprès de la Division de l'évaluation immobilière de la Ville (11 500 \$ à 14 800 \$)
- Le loyer sera augmenté de 1 % par année. Le loyer annuel antérieur était de 18 540,00 \$.
- Tous les frais d'exploitation sont payables par le locataire en sus du loyer; voir le calcul détaillé du revenu de loyer en pièce jointe.
- Le terrain pourrait éventuellement être utilisé pour un usage récréatif. L'Arrondissement n'a cependant pas de projet précis à court terme en ce sens.
- La recette sera imputée au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») au compte : Location - Immeubles et terrains - bail ordinaire taxable.

Calcul sommaire du loyer (avant taxes)

Année	Période précédente 2015/2016	2016/2017 1	2017 à 2021 2 à 5 augmenté de 1 %/an	Total
Loyer annuel	18 540 \$	18 725 \$	76 792 \$	95 518 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce projet de bail obligerait le locataire à analyser l'impact de la disparition du stationnement sur ses activités, obligerait la Ville à trouver rapidement un autre usage pour le site et la priverait de revenus qui ne nécessitent qu'une gestion minimale. Retarder l'approbation de ce dossier entraînerait le report de l'application du nouveau bail et entraînerait des risques d'une occupation sans bail pendant un certain temps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2016 : approbations municipales et finalisation du bail.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michael TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michael TREMBLAY, 10 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy BEAULIEU
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Suzie DESMARAIS
Chef de division par intérim

Le : 2016-08-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carl BEAULIEU
Chef de division en remplacement de Francine
Fortin, directrice jusqu'au 5 septembre 2016

Approuvé le : 2016-08-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-08-24



Dossier # : 1160679016

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution financière de 100 000 \$ pour l'année 2016 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec à même le budget de fonctionnement de la Ville et approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme à cet effet.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec afin de réaliser son mandat de promotion pour l'année 2016;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-04 07:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160679016

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution financière de 100 000 \$ pour l'année 2016 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec à même le budget de fonctionnement de la Ville et approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal soutient activement le développement de l'activité audiovisuelle sur son territoire depuis 1979. Grâce à ce soutien continu, elle jouit depuis de nombreuses années d'une reconnaissance nationale et internationale à ce niveau. Si l'année 2016 est très bien engagée, Montréal doit néanmoins demeurer en alerte dans une économie où la compétitivité internationale est de plus en plus importante. En témoigne, l'existence de 300 Bureaux du cinéma et de la télévision dans le monde, sans oublier le travail intensif de promotion internationale et de soutien effectué par Toronto et Vancouver.

Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) constitue un instrument privilégié pour faire la promotion de Montréal à l'étranger; les résultats de son travail en sont garants. Sa mise sur pied en 2006 a constitué le geste prioritaire pour que le Québec, et particulièrement Montréal, demeurent concurrentiels. Le BCTQ est basé à Montréal et il a pour mission de contribuer au développement et à la compétitivité de Montréal et du Québec comme centre de production audiovisuelle de calibre international.

L'industrie du cinéma et de la production audiovisuelle est une des grandes filières économiques du Québec et de Montréal, au même titre que les Sciences de la vie et l'Aérospatiale. Elle représente près de 35 000 emplois (équivalent temps plein) et 500 entreprises (production et diffusion). Autre particularité, ses activités sont très largement concentrées à Montréal (>85 %), ce qui en fait un centre de production majeur en Amérique du Nord avec un volume de production annuelle de l'ordre de 1,5 milliard \$. La vitalité de notre centre de production repose sur trois piliers essentiels : la production locale, les tournages étrangers ainsi que les coproductions.

Les mutations liées à l'avènement du numérique sont aussi prises en compte par le BCTQ. Ce dernier a notamment identifié les créneaux de l'animation et des effets visuels comme importants et a mis sur pied un comité spécifique avec un plan d'action précis. De plus, des travaux ont été entrepris pour évaluer le potentiel et les stratégies à déployer en ce qui concerne le secteur de la réalité virtuelle et augmentée. Cela est particulièrement pertinent pour Montréal, puisqu'elle est reconnue mondialement comme un pôle de compétence dans ces deux secteurs.

Alors que le volume de la production locale dépend largement des institutions

subventionnaires, les tournages étrangers et coproductions nécessitent une intervention spécifique pour que leur niveau se maintienne et se développe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0975 du 18 août 2015 - Autoriser une contribution financière de 100 000 \$ pour l'année 2015 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec à même le budget de fonctionnement de la Ville et approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme à cet effet;

CM14 0804 du 18 août 2014 - Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2014 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet;

CM13 0785 du 27 août 2013 - Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2013 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet;

DESCRIPTION

Le BCTQ a un double mandat : 1) la promotion nécessaire du Québec et de Montréal tant au niveau national et international afin d'attirer des tournages étrangers et des opportunités d'affaires internationales et 2) la réalisation de projets porteurs et structurants pour le développement de l'ensemble de l'industrie locale. L'organisme a également été mandaté par la Communauté métropolitaine de Montréal pour agir comme Secrétariat de la Grappe du cinéma et de l'audiovisuel. La contribution recommandée de la Ville lui permettra, en particulier, de mener à bien le premier axe de son mandat.

Le BCTQ ne dédouble pas le travail du Bureau du cinéma et de la télévision de la Ville de Montréal. Il agit de façon complémentaire et en concertation avec celui-ci. En effet, le rôle principal du Bureau du cinéma municipal est d'assurer la coordination et la logistique pour plus de 680 tournages annuels sur le territoire montréalais et de livrer plus de 8 000 permis et autorisations nécessaires à cette fin. Quant à l'accueil des producteurs étrangers (tournées de repérage à Montréal, etc.), il se fait de façon conjointe et coordonnée entre les deux organisations.

La contribution de la Ville permet au BCTQ de réaliser son mandat de promotion et de prospection internationale ainsi que le développement d'outils de promotion adéquats, tel la mise à jour des lieux de tournages. Elle assure également que la Ville envoie un message clair de confiance envers le BCTQ et qu'elle affirme ainsi son leadership auprès de l'industrie.

JUSTIFICATION

Plusieurs raisons justifient la contribution de la Ville :

- Le Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle, ainsi que la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal 2011-2017 font clairement état de la nécessité de consolider Montréal comme centre international de production audiovisuelle;
- Les réalisations du BCTQ témoignent de son efficacité et de sa pertinence, notamment la présence significative des tournages internationaux au cours des dernières années à Montréal. Il a aussi joué un rôle décisif relativement à divers sujets menaçant et touchant l'industrie (conflit syndical, crédit d'impôts, etc.);
- En 2015, les retombées économiques directes des tournages étrangers ont atteint un record, soit 313 M\$, une augmentation de plus de 66% par rapport à 2014.
- Le BCTQ utilise Montréal comme élément central pour la promotion internationale et il a inscrit, à la demande expresse de la Ville, la mention « Montréal » dans son logo. À

cet égard, il contribue au rayonnement international de Montréal et de ses créateurs et artisans;

- Le BCTQ a su développer une expertise qui lui permet de poser des gestes ciblés et efficaces. D'ailleurs, son plan d'action 2015-2017 identifie les enjeux et actions les plus pertinents sous sept axes d'intervention prioritaires, notamment:
 1. Attraction et tournages américains et internationaux en priorisant certains marchés
 2. Commercialisation des contenus créés à Montréal et au Québec
 3. Consolidation de la filière des effets visuels
 4. Augmentation des coproductions.
- À ces axes s'ajoutent le doublage, l'enregistrement sonore et la réalité virtuelle et augmentée;
- Ne pas soutenir le BCTQ affaiblirait la position de Montréal comme centre de production internationale face à une compétition de plus en plus diversifiée et internationale. En effet, les métropoles sont de plus en plus nombreuses à vouloir se démarquer comme lieu de tournage et à vouloir attirer des productions étrangères;
- De plus, le BCTQ est financé en concertation par tous les paliers de gouvernement, ainsi que par l'industrie privée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de fonctionnement 2016 du Service de la culture. Ils seront versés en 4 versements: un premier de 75 000\$, un deuxième et troisième de 10 000\$ chacun et un quatrième de 5 000\$, aux dates et sous réserves des conditions mentionnées à l'article 5.2 de la convention. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Exceptionnellement, la convention actuelle prend effet le 1er janvier 2016 et se termine le 31 mars 2017, soit une période de 15 mois. Cela, afin d'harmoniser la durée de la présente convention avec l'année financière du Bureau (1er avril au 31 mars) et de permettre une continuité avec la convention précédente, se terminant le 31 décembre 2015.

Depuis 2006, la contribution annuelle de la Ville de Montréal n'a pas augmenté. Pour la période 2016-2017, elle représente 7,7% du budget de promotion de l'organisme.

Voici le sommaire des contributions et revenus pour le dernier exercice financier disponible du BCTQ (2015-2016):

Gouvernement du Canada (DEC, MEIE) : 433 000 \$
Gouvernement du Québec (MAMOT, SODEC) : 449 609 \$
Communauté métropolitaine: 200 000 \$
Ville de Montréal : 100 000 \$
Ville de Québec : 20 000 \$
Industrie privée : 320 705 \$
Autres commandites et revenus divers: 152 352 \$

TOTAL REVENUS : 1 520 784 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le plan d'action du BCTQ s'inscrit dans le principe du soutien à une croissance économique durable en:

- améliorant les conditions de vie des travailleurs de l'industrie qui ont généralement des emplois non permanents;
- soutenant l'innovation et le savoir, en particulier dans les marchés liés au numérique;
- contribuant à la compétitivité de Montréal sur le marché mondial de la production

audiovisuelle.

De plus, il vise à soutenir et éduquer la relève et à assurer un transfert de connaissances et de la formation continue pour la main d'œuvre existante. En effet, la présence significative de tournages étrangers à Montréal est un levier important pour la formation pratique de la main-d'œuvre dans cette industrie (apprendre des meilleurs) et pour la relève (les grosses équipes de tournage emploient une proportion significative de jeunes).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts des interventions de cet organisme sont très significatifs :

- Avec le BCTQ, la Ville dispose d'un organisme qui a les ressources nécessaires, grâce à un financement mixte, pour effectuer la promotion adéquate et requise sur les marchés internationaux compte tenu de la concurrence. Ceci lui permet d'être à niveau par rapport à nos principaux concurrents tout en ayant pour effet de générer davantage d'opportunités d'affaires internationales et de tournages étrangers à Montréal;
- Le BCTQ contribue significativement à la consolidation de Montréal comme centre international de production et il soutient ainsi à son rayonnement international;
- Montréal étant le seul centre de production au Québec et le siège de plus de 85 % de toute l'activité de l'ensemble de cette industrie, les retombées pour notre ville sont beaucoup plus significatives et plus importantes qu'ailleurs au Québec. C'est également à Montréal que sont concentrées toutes les ressources-clés de cette industrie (entreprises, techniciens, services, etc.);
- Le BCTQ étant reconnu par la Communauté métropolitaine de Montréal comme le Secrétariat de la grappe du cinéma et de l'audiovisuel, il dispose des leviers nécessaires pour permettre à la Grappe d'effectuer des interventions (ex. : en formation, en commercialisation) qui bénéficieront à l'ensemble de l'industrie montréalaise. L'organisme a donc un rôle clé dans le développement et le renforcement de l'industrie à long terme;
- Par son rôle de rassembleur lié au mandat accordé par la Communauté métropolitaine de Montréal, l'organisme assure également une meilleure cohésion de l'industrie montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité fait partie intégrante de la convention type et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure la convention requise avec l'organisme concerné.
Assurer un suivi quant à la reddition de compte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuelle HÉBERT
Conseiller(ère) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-08

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-09-02



Dossier # : 1164910002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 479 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2017) - Ville liée de Pointe-Claire / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 479 \$, soit 3 000 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) pour la réalisation du projet « Travail de milieu / de rue », 2 479 \$ à Corbeille de Pain Lac-Saint-Louis pour le projet « Mangeons ensemble » et 4 000 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour le projet « Aide aux devoirs », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2017) - Ville liée de Pointe-Claire;
2. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1164910002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 479 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2017) - Ville liée de Pointe-Claire / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux ans (2013 - 2014 et 2014 - 2015), soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait d'une année l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) de 9 M\$ auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. L'entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

La ville liée de Pointe-Claire détermine, au même titre que les autres villes liées, les organismes et les projets qu'elle choisit de soutenir financièrement. Le budget qui lui est attribué, pour l'année 2016-2017, pour mettre en oeuvre les projets dans le cadre de la prolongation de l'Entente Ville - MTESS, est de 9 479 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de l'Enveloppe de 9 M\$ pour l'année 2015

CE15 1078 du 3 juin 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 931 \$, soit un montant de 4 910 \$ à Projet jeunesse de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Heure des devoirs », pour l'année 2015, dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2016 - Ville liée de Pointe-Claire

CE14 0395 du 19 mars 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 415 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Heures des devoirs », pour l'année 2014, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) - Ville liée de Pointe-Claire

CE13 1575 du 2 octobre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 738 \$ à quatre organismes, dont 3 000 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-île (AJOI) pour la réalisation du projet « Travail de milieu / de rue de Pointe-Claire », pour l'année 2013, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) - Ville de Pointe-Claire

CE12 1464 du 5 septembre 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 973,11 \$ à quatre organismes, dont 3 000 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-île (AJOI) pour la réalisation du projet « Travail de milieu / de rue de Pointe-Claire », pour l'année 2012, dans le cadre de l'entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2009 - 2012) - Ville liée de Pointe-Claire

DESCRIPTION

Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)

Projet : Travail de milieu / de rue - Ville de Pointe-Claire

Le projet consiste à assurer la présence d'un travailleur de rue au centre commercial Fairview. Il permettra aux jeunes, à risque ou exposés à des problèmes d'itinérance, de toxicomanie, de santé mentale ou de criminalité, de bénéficier d'un service d'écoute, de référence, de soutien et d'accompagnement. Le projet prévoit 750 interventions, soit 250 auprès de jeunes femmes et 500 auprès de jeunes hommes.

Montant recommandé : **3 000 \$**

Corbeille de pain Lac Saint-Louis

Projet : Mangeons ensemble

Le projet se déroule à la maison de retraite Villa Saint-Louis et vise une population vulnérable à l'insécurité alimentaire en raison de problèmes de mobilité, d'isolement social, de santé mentale, etc. « Mangeons ensemble » consiste à briser l'isolement social et donner la possibilité d'effectuer des choix informés sur la nutrition et la santé à travers des séminaires de nutrition animés par une diététicienne certifiée dans un cadre de socialisation. L'objectif est de contribuer à l'autonomie des personnes âgées à l'aide, entre autres, d'une bonne alimentation ainsi que de les sortir de leur isolement.

Montant recommandé : **2 479 \$**

Projet jeunesse l'Ouest de l'Île

Projet : Aide aux devoirs

Le projet « Aide aux devoirs » est un service d'aide offert à des jeunes du secteur Delmar, un quartier défavorisé de la ville de Pointe-Claire. Il vise à lutter contre l'analphabétisme et favoriser leur intégration à la communauté. Ces jeunes, dont les parents ont souvent une scolarisation limitée ou des troubles d'apprentissage, seront soutenus et encadrés pour l'acquisition d'une certaine autonomie dans leur cheminement scolaire. Le projet « Aide aux devoirs » représente également un soutien indirect aux familles.

Montant recommandé : **4 000 \$**

JUSTIFICATION

Les projets s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MTESS 2013-2017). Ils ont reçu l'appui de la ville liée de Pointe-Claire et se conforment aux balises de l'Entente. De plus, ils répondent à des problématiques liées au décrochage scolaire, à l'insertion sociale des clientèles à risque, à la sécurité alimentaire et au soutien à la vie communautaire. Par ailleurs, Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) a reçu divers soutiens financiers dont celle provenant du ministère de la Sécurité publique, au montant de 22 000 \$, pour le projet Travail de milieu / de rue. Ce financement a permis le démarrage du projet avant la décision du comité exécutif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville - MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années

pour les mêmes projets de la Ville liée de Pointe-Claire se résume comme suit :

Organisme	Soutien accordé				Soutien recommandé 2016	Projet	% du projet total
	2012	2013	2014	2015			
Action jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)	3 000 \$	3 000 \$	N/A	3 000 \$	3 000 \$	« Travail de milieu/de rue - Ville de Pointe-Claire »	10 %
Corbeille de pain Lac-Saint-Louis	2 031 \$	N/A	N/A	2 478 \$	2 479 \$	« Mangeons ensemble »	100 %
Projet jeunesse de l'Ouest de l'Île	N/A	N/A	2 415 \$	4 000 \$	4 000 \$	« Aide aux devoirs »	100 %

Les organismes Action-Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île et Corbeille de pain Lac-Saint-Louis n'ont pas présenté de demande de financement pour l'année 2014. Le suivi financier global de l'Entente Ville - MTESS se trouve en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet « Aide aux devoirs » contribue à lutter contre le décrochage scolaire et apporte aide et soutien aux familles. Le projet « Mangeons ensemble » permet de sortir des personnes âgées de leur isolement et leur donne les rudiments d'une bonne nutrition. Le projet « Travail de milieu / de rue » agit auprès des jeunes exposés au risque d'adhésion aux gangs de rue et les réoriente vers des ressources appropriées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en Annexe B aux projets de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2016 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amadou Lamine CISSÉ
Conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2016-08-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-08-29



Dossier # : 1161535001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 585 000 \$ à l'organisme Les YMCA du Québec pour la réalisation de trois études d'opportunité et le maintien, pour la période de janvier à juin 2017 inclusivement, des activités des trois centres locaux visés par ces études / Autoriser un ajustement de la base budgétaire 2017 du Service de la diversité sociale et des sports, à hauteur de 460 000 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 585 000 \$ à l'organisme Les YMCA du Québec pour la réalisation de trois études d'opportunité et le maintien, pour la période de janvier à juin 2017 inclusivement, des activités des trois centres locaux visés par ces études;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire 2017 du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 460 000 \$;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-06 11:35

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161535001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 585 000 \$ à l'organisme Les YMCA du Québec pour la réalisation de trois études d'opportunité et le maintien, pour la période de janvier à juin 2017 inclusivement, des activités des trois centres locaux visés par ces études / Autoriser un ajustement de la base budgétaire 2017 du Service de la diversité sociale et des sports, à hauteur de 460 000 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La mission de l'organisme Les YMCA du Québec (YMCA) est liée à l'évolution de la Ville de Montréal depuis 1851. Sur le territoire de la Ville, le YMCA exploite huit centres locaux (Les YMCA de Québec : Cartierville, Centre-ville, du Parc, Hochelaga-Maisonneuve, Pointe-Saint-Charles, Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Laurent et Guy-Favreau) répartis dans plusieurs milieux de vie socialement et économiquement vulnérables. Ces centres locaux remplissent plusieurs fonctions, notamment sous la forme de plateaux sportifs, salles communautaires, arénas, garderies, centres de la petite enfance, cuisines collectives. À ces services de proximité, il faut ajouter plusieurs programmes communautaires intra et extra muraux dans les centres et dans plusieurs autres milieux de vie, notamment Montréal-Nord.

Le budget annuel du YMCA du Québec s'élève à 48,7 M\$, dont la plus grande partie est constituée de revenus autonomes (de l'ordre de 64 % en 2015). Il peut ainsi être considéré comme un collaborateur exemplaire à la mission sociale de la collectivité montréalaise apportant, non seulement, une contribution locale, mais s'impliquant également par son réseau au développement social de la métropole.

Par ailleurs, des pressions immobilières, contractuelles et financières sur le YMCA, à Montréal, altèrent actuellement sa capacité à livrer à la hauteur nécessaire sa mission fondamentale et surtout à assurer une présence au cœur de certains quartiers vulnérables de Montréal. À la longue, le réseau actuel des centres locaux YMCA est affaibli et remet en cause à court terme le modèle opérationnel social existant.

En 2015, plus de 35 ententes individuelles avec la Ville régissent les actions locales et régionales du YMCA sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces ententes variées, avec un soutien financier de près de 3,65 M\$ annuellement, émanent à la fois de la ville centrale et des arrondissements sous diverses formes, comme des baux, subventions aux programmes ou subventions aux activités. Certaines de ces ententes totalisant une valeur globale de près d'un million de dollars seront appelées à être renouvelées au cours des trois prochaines années.

C'est dans ce contexte que Les YMCA du Québec et la Ville de Montréal considèrent comme important d'établir ensemble les prémisses d'une entente globale à intervenir. Dans cette optique, le YMCA adhère comme partenaire de la Ville à ses politiques, notamment à sa Politique du sport et de l'activité physique et à sa Politique de l'enfant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) souhaite soutenir financièrement la réalisation de trois études d'opportunité de trois centres YMCA les plus fragiles financièrement. Le YMCA veut revoir l'adéquation entre les fonctions actuelles de l'offre de ces centres avec les besoins de la population locale, les arrondissements et le milieu communautaire. Le soutien financier de la Ville servirait aussi au maintien, pour la période de janvier à juin 2017 inclusivement, des activités des trois centres locaux visés. Le tout permettant de spécifier les prémisses de base d'une entente globale à intervenir, laquelle aura pour but de soutenir d'une manière plus simplifiée le partenariat local et régional avec le réseau des centres YMCA dans l'ensemble du territoire montréalais.

Trois centres locaux YMCA (Les YMCA de Hochelaga-Maisonneuve, de Pointe-Saint-Charles et de Saint-Laurent) présentent plusieurs enjeux majeurs causés principalement par un vieillissement important des bâtiments au plan technique et fonctionnel, mais aussi du modèle d'entreprise sociale. Ces enjeux occasionnent des pertes financières récurrentes.

Le modèle d'entreprise sociale reconnu suppose un équilibre entre les revenus et les dépenses ou à tout le moins que certaines fonctions génèrent des revenus pour couvrir les pertes liées à l'intervention communautaire. À la longue, le réseau actuel des centres YMCA est affaibli, d'où la nécessité de travailler à la consolidation des centres les plus fragiles. Le SDSS recommande d'accorder un soutien financier au YMCA, qui permettrait notamment de compléter les études afférentes aux trois centres visés déjà réalisées (études de vétusté et analyse de la situation actuelle) par trois études d'opportunité en collaboration étroite avec la ville centrale, les arrondissements concernés et le milieu communautaire. Le soutien financier de la Ville permettrait aussi d'assurer l'exploitation des centres ciblés pendant la période de réalisation des études, soit de janvier à juin 2017.

La contribution de la Ville se décline comme suit :

- Un soutien financier pour la réalisation de trois études d'opportunité financées par la Ville et le YMCA visant la transformation des centres YMCA de Hochelaga-Maisonneuve, de Pointe-Saint-Charles et de Saint-Laurent, incluant pour chaque centre concerné les éléments suivants :
 - révision de l'adéquation entre l'offre de services et l'infrastructure, sous l'angle des besoins renouvelés à l'échelle locale et régionale;
 - définition renouvelée du centre (offre de services – programmes, clientèles, services, équipements);
 - détermination des travaux de transformation, de construction ou de maintien des actifs nécessaires;
 - révision du modèle opérationnel social et du budget de fonctionnement;
 - montage financier prévisionnel associé au projet préconisé, si applicable (arrondissement, ville centrale, gouvernements supérieurs et autres fonds);
 - échéancier prévisionnel de réalisation des travaux et de mise en opération du centre;
- Un soutien financier ponctuel au fonctionnement de ces trois centres locaux.

JUSTIFICATION

Le soutien financier de la Ville de Montréal empêche qu'il y ait de rupture dans l'offre de services du YMCA et lui permet de conserver le soutien déjà accordé par d'autres organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 585 000 \$ sera financé par le budget de fonctionnement. Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact sur le cadre financier 2017. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du SDSS, à hauteur de 460 000 \$ est requis pour l'exercice 2017, montant qui fait l'objet d'une demande additionnelle dans le cadre de confection du budget 2017.

Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Organisme	Soutien recommandé	Répartition budgétaire - Versement	
		2016	2017
Les YMCA du Québec	585 000 \$	125 000 \$	460 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans une démarche inter établissements visant la cohésion sociale et la solidarité avec les populations et pour les milieux de vie où se situent l'intervention.

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan « Montréal durable 2016 -2020 » de la Ville de Montréal, soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs pour lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de conserver à plus long terme la pérennité de l'intervention sociale des centres YMCA à Montréal, il faudra revoir pour les centres de Hochelaga-Maisonneuve, Pointe-Saint-Charles et Saint-Laurent l'adéquation entre l'offre de services et l'infrastructure (plateaux sportifs, salles communautaires et autres) sous l'angle des besoins renouvelés à l'échelle locale et régionale.

Sans le soutien financier la ville centrale il pourrait y avoir une rupture de certains services auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication se feront selon le Protocole de visibilité, tel que précisé au projet de convention à l'Annexe2.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2016 Présentation au conseil municipal pour approbation

Septembre 2016 Formation d'un comité de pilotage réunissant la Ville centre, le YMCA du Québec, les arrondissements et d'autres acteurs majeurs concernés

Septembre 2016 à Juin 2017 Réalisation de trois études d'opportunité visant la transformation des YMCA de Hochelaga-Maisonneuve, Pointe-St-Charles et Saint-Laurent

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Patrick IGUAL, Saint-Laurent
Marie-Claude LEBLANC, Le Sud-Ouest

Lecture :

Marie-Claude LEBLANC, 25 août 2016
Daniel SAVARD, 25 août 2016
Patrick IGUAL, 25 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valentina VAKLINOVA
Conseiller(ere) en aménagement
Sylvie LEPAGE
Conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2016-08-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-09-06



Dossier # : 1161103005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville et Les 7 doigts de la main concernant le versement d'une aide financière maximale de 353 000\$, pour la réalisation du projet de construction de son centre de création et de production situé au 2111 boulevard St-Laurent. Autoriser un virement budgétaire de 300 000\$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la culture et autoriser un ajustement de la base budgétaire au montant de 53 000\$ pour l'année 2017.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier maximal de 353 000 \$ à l'organisme Les 7 doigts de la main pour la réalisation du projet de construction de son centre de création et de production situé au 2111 boulevard St-Laurent;
- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Les 7 doigts de la main;
- autoriser un virement budgétaire de 300 000\$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la culture;
- autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 53 000\$ pour 2017;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire requis. Cette dépense sera assumée par la compétence locale.

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161103005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville et Les 7 doigts de la main concernant le versement d'une aide financière maximale de 353 000\$, pour la réalisation du projet de construction de son centre de création et de production situé au 2111 boulevard St-Laurent. Autoriser un virement budgétaire de 300 000\$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la culture et autoriser un ajustement de la base budgétaire au montant de 53 000\$ pour l'année 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis sa création en 2002, le collectif de cirque Les 7 doigts de la main s’est taillé une réputation enviable sur les scènes nationale et internationale. Avec une quinzaine de créations à son actif, des collaborations internationales importantes à son crédit et plusieurs projets majeurs en gestation, cette compagnie en pleine croissance avait un besoin urgent de regrouper sous un même toit ses activités de création, de production et de gestion pour assurer efficacement son développement. Le projet retenu prévoit la réhabilitation de l’ancien Musée Juste pour Rire pour le regroupement des activités de l’organisme. En plus des fins propres à la compagnie, qui en fera son siège social, ce centre permettra de créer un port d’attache, un lieu de rencontre et d’identification pour la communauté du cirque dans le Quartier des spectacles et de contribuer à l’animation de celui-ci.

L’organisme est devenu propriétaire du bâtiment en vertu de l’achat de celui-ci de la SHDM en décembre 2013.

Un projet majeur de transformation de l’immeuble pour les besoins des 7 doigts de la main, de l’ordre de 18 M\$ est en cours de réalisation.

D'une valeur patrimoniale reconnue, l'édifice de l'ancien Musée juste Rire faisait jadis partie intégrante d'un ensemble industriel qui fut érigé en 1894 : la Brasserie Ekers. Bien qu'il ne soit pas un bien culturel protégé en vertu de la loi, il présente une valeur patrimoniale en lien avec l'histoire du développement de la rue St-Laurent. Il est également situé dans l'aire de protection de 2 bâtiments classés (la maison Notman et le monastère du Bon-Pasteur) et dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle au Plan d'urbanisme de la Ville.

Les 7 doigts de la main, propriétaire du bâtiment, est un OBNL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1130341002 - Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à vendre l'immeuble sis au 2109-2111 boulevard Saint-Laurent à l'organisme Les 7 doigts de la main pour un prix de 2,5 M\$.

DESCRIPTION

Les travaux de construction du nouveau centre de création et de production des 7 doigts de la main ont débuté à l'automne 2015 suite à la tenue d'un concours d'architecture. La réhabilitation du bâtiment industriel centenaire a entraîné des coûts supplémentaires notamment pour la réfection des façades de l'édifice. Les coûts de celle-ci, comportant notamment la réfection de la façade de pierres sur la rue St-Laurent avaient initialement été évalués à 150 000 \$ par la SHDM et sont maintenant estimés à 503 000 \$. Les 7 doigts de la main demande une contribution financière de la Ville, au montant de 353 000 \$, pour supporter l'augmentation des coûts liée à la réalisation de ces travaux. Ces derniers ne sont pas admissibles aux programmes existants.

Le projet majeur d'immobilisation des 7 doigts de la main a été principalement financé par les gouvernements fédéral et provincial.

JUSTIFICATION

Le Cirque Les 7 doigts de la main est un acteur majeur de la culture au Québec et est reconnu internationalement pour la qualité de ses productions circassiennes. Les spectacles des 7 doigts, en tournée dans plusieurs pays, contribuent au rayonnement international de Montréal et à sa réputation de métropole culturelle et créative.

L'implantation de l'organisme dans l'ancienne Brasserie Ekers contribue à la mise en valeur de cet édifice patrimonial significatif et participe à la revitalisation de la rue St-Laurent. Les impératifs de préservation et de mise en valeur des composantes patrimoniales du bâtiment ont entraîné des coûts supplémentaires non prévus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 353 000 \$ sera financé par le budget de fonctionnement. Pour l'année 2016, une somme de 300 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du Service de la culture pour ce faire.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il représente un impact de 53 000\$ sur le cadre financier de l'exercice 2017. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture, à hauteur de 53 000\$ est requis pour l'exercice 2017. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable.

Par ailleurs, le projet d'implantation des studios de création et de production des 7 doigts de la main répond directement aux critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*, dans la section «Une meilleure qualité de vie» :

- Protection du patrimoine
- Diversité et dynamisme culturel

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux doivent être réalisés rapidement afin de ne pas retarder le chantier de réalisation du projet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication a été élaborée en accord avec le service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane RICCI
Adjoint à la directrice, coordonnateur du
Quartier des spectacles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-25

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-09-02

CE : 20.038
2016/09/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160449005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la démolition partielle du bâtiment situé au 2901, boulevard Gouin Est et identifié lot 1 742 392 du Cadastre du Québec - Institut Pacifique - Parcours Gouin - Secteur significatif DD et Site patrimonial cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet - Zone 0465 - (Dossier en référence 1160449004)

Recommander au conseil municipal d'autoriser la démolition partielle du bâtiment situé au 2901, boulevard Gouin Est, dans le Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-16 09:43

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160449005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à la démolition partielle du bâtiment situé au 2901, boulevard Gouin Est et identifié lot 1 742 392 du Cadastre du Québec - Institut Pacifique - Parcours Gouin - Secteur significatif DD et Site patrimonial cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet - Zone 0465 - (Dossier en référence 1160449004)

CONTENU

CONTEXTE

L'emplacement localisé au 2901, boulevard Gouin Est, identifié comme étant le lot 1 742 392 du Cadastre du Québec, est situé du côté nord du boulevard, dans l'axe de la rue J.-J.-Gagnier et il est bordé du côté nord et ouest par le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation. L'emplacement est occupé par un bâtiment de 1 et 2 étages construit en 1910 environ. Plusieurs agrandissements et modifications ont été apportés au cours des années. L'immeuble est la propriété de l'Institut Pacifique depuis 1976. Les activités à caractère communautaire dans ce bâtiment ont débutées en 1956 avec la création d'un orphelinat nommé Foyer de Mariebourg. De 1966 à 1976, le bâtiment est occupé par le Centre de psycho-éducation de l'université de Montréal. En 1976, c'est l'Institut Pacifique (alors le Centre Mariebourg) qui commence à exercer ses activités. L'Institut Pacifique est un organisme communautaire qui développe des programmes et des services afin de prévenir la violence et les problèmes psychosociaux auprès des jeunes en milieu scolaire et auprès des communautés. En raison de la vétusté des lieux et du manque d'espaces, cet organisme souhaite transformer et agrandir le bâtiment.

Cette occupation qui date de 40 ans, a été autorisée par un règlement particulier de permission spéciale en vertu de l'article 524 2d) de la Charte de l'ancienne Ville de Montréal. À la suite de la fusion municipale au premier janvier 2002, cet article a été abrogé. La disparition de ce pouvoir habilitant fait en sorte qu'il s'avère dorénavant impossible d'abroger ou de modifier un tel règlement. Aujourd'hui, selon le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), la propriété est située à même un secteur de zonage résidentiel de la catégorie H.1-3, où une telle occupation ne peut être autorisée de plein droit. La seule façon de pouvoir autoriser l'agrandissement et l'occupation consiste à évaluer le projet selon la procédure de projet particulier en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 02 09007) (Sommaire décisionnel 1160449004).

Le projet vise notamment la démolition d'une partie du bâtiment qui a été agrandie dans les années 1960, mais puisque l'immeuble est situé à l'intérieur des limites du site patrimonial

cit  de l'ancien village du Sault-au-R collet, cette d molition partielle doit  tre approuv e par le Conseil municipal.

D CISION(S) ANT RIEURE(S)

CE12 0693 - 9 mai 2012 - Prendre acte de l' nonc  d'int r t patrimonial portant sur le site du 2901, boulevard Gouin Est (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville), conform ment   l'ordonnance num ro un du R glement sur le Conseil du patrimoine de Montr al (02-136) r gissant l' valuation de l'int r t patrimonial d'un lieu (Sommaire d cisionnel num ro 1120525002).

DESCRIPTION

Le projet vise   d molir la partie avant et lat rale du b timent, qui a  t  agrandie dans les ann es 1960,   conserver le volume du b timent d'origine et   agrandir le b timent vers l'arri re.

Cette d molition partielle du b timent permettra de mettre en valeur le carr  d'origine et de mieux l'int grer au voisinage.

JUSTIFICATION

Avis du Conseil du patrimoine de Montr al de la s ance du 20 mai 2016

Le Conseil du patrimoine de Montr al a  mis un avis favorable au projet de transformation (incluant la d molition partielle) de l'Institut Pacifique avec des recommandations et demande qu'on lui soumette un plan d'am nagement paysager d taill  et pr cis. Les recommandations sont les suivantes :

- la photographie d' poque doit servir de r f rence pour la r fection des portes et fen tres, du moins pour leurs proportions et la r introduction du pied-droit;
- pour le ruban, le mat riau utilis  devrait  tre uniquement de la t le d'une texture lisse et mate;
- pour les marquises du ruban, l'ex cution devra faire l'objet d'une attention particuli re en raison de leur apparente minceur;
- pour le b timent d'origine, le rev tement de la toiture doit  tre d'un mod le qui ressemble plus   l'apparence d'une t le   baguette;
- le rev tement mural du ruban devrait se poursuivre sur le toit du ruban.

Avis du comit  consultatif d'urbanisme de la s ance du 8 juin 2016

Le comit  consultatif d'urbanisme (CCU) a  mis un avis favorable au projet de transformation (incluant la d molition partielle) sous r serve:

- que la brique de la fa ade ouest soit compl tement enlev e et nettoy e avant d' tre r install e ou enti rement remplac e advenant que la quantit  r cup r e ne soit pas suffisante;
- de l'int gration des recommandations du CPM et de la DDT.

Le requ rant a  t  inform  des recommandations de ces instances consultatives et de la DDT et les plans ont  t  modifi s en cons quence. Le requ rant tiendra en compte les recommandations ayant trait   l'ex cution des travaux relatifs   la ma onnerie de brique et des marquises en bois.

Un plan d'am nagement d taill  devra  tre d pos  en m me temps que la demande de permis. Cependant, il est d j  pr vu que les arbres existants   conserver seront prot g s par des mesures de mitigation. De plus, environ une quinzaine d'arbres seront plant s de m me que des bandes de plantation seront am nag es pr s du stationnement et pr s de

l'entrée principale au bâtiment.

La Direction du développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est favorable à cette démolition partielle pour les motifs suivants :

- la partie du bâtiment visée par la démolition n'est pas d'origine et elle n'a pas contribué à l'enrichissement du lieu, au contraire;
- cette démolition partielle permettra avec le projet proposé de mettre en valeur le bâtiment d'origine et à assurer une meilleure intégration au voisinage, notamment la maison Louis-Dagenais;
- les avis favorables du Conseil du patrimoine de Montréal et du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et les modifications apportées au projet afin de répondre aux recommandations de ces instances consultatives;
- le projet dans son ensemble permet à l'Institut Pacifique de pouvoir continuer à exercer ses activités dans le même lieu et dans de meilleures conditions;
- ce projet, et notamment la démolition partielle, constitue aussi une nette amélioration pour le voisinage immédiat et les usagers du parc nature.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du conseil d'arrondissement
Résolution du comité exécutif
Résolution du conseil municipal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le projet nécessite la délivrance d'un certificat de conformité par le greffier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable; Conseil du patrimoine de Montréal / Avis favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie CARON
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-07-07

Richard BLAIS
Chef de division - urbanisme



Dossier # : 1160335004

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'acquérir auprès du fournisseur AddÉnergie et d'installer à ses frais deux bornes de recharge doubles sur rue pour véhicules électriques, dans le cadre de la construction du pavillon d'accueil du parcours Gouin.

Il est recommandé :
d'accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'acquérir auprès du fournisseur AddÉnergie et d'installer à ses frais deux bornes de recharge doubles sur rue pour véhicules électriques, dans le cadre de la construction du pavillon d'accueil du parcours Gouin.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-09-08 09:55

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160335004

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'acquiescer auprès du fournisseur AddÉnergie et d'installer à ses frais deux bornes de recharge doubles sur rue pour véhicules électriques, dans le cadre de la construction du pavillon d'accueil du parcours Gouin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports, la Ville de Montréal souhaite implanter, d'ici 2020, 1000 points de recharge sur le domaine public, principalement sur rue, et ce, sur l'ensemble du territoire.

Depuis juin 2016, la Ville de Montréal a déjà installé 50 points de recharge sur rue dans l'arrondissement de Ville-Marie. D'ici la fin de l'année 2016, 100 autres bornes de recharge sont prévues dans les quartiers centraux sur des sites identifiés en collaboration avec les arrondissements. Ces bornes répondront ainsi aux besoins des citoyens vivant dans des quartiers denses et serviront également aux véhicules en libre-service qui devront, selon les orientations de la Ville, être convertis à l'électricité.

Dans le cadre du 375^e anniversaire de la fondation de la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville construit présentement un pavillon d'accueil pour le parcours Gouin, chantier qui vise la certification d'un bâtiment écologique LEED Or. De plus, ce bâtiment est de type « net zéro », c'est-à-dire qu'il produira son énergie de manière écologique. Dans le cadre de ce projet, deux bornes de recharge doubles sur rue sont prévues.

Étant donné que la Ville de Montréal a déjà identifié les sites pour les 100 bornes de recharge acquises en juin 2016, il est proposé de permettre à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville d'acquiescer et d'installer ces quatre bornes de recharge (deux bornes de recharge double), à ses frais, et ce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, qui stipule qu'un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la Ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la Ville d'une résolution acceptant la fourniture de services.

Le présent sommaire décisionnel vise à accepter cette offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Afin de pouvoir acquérir les bornes de recharge, le décret 839-2013 du Gouvernement du Québec stipule que les municipalités qui adhèrent au Circuit électrique d'Hydro-Québec sont autorisées à se procurer les bornes de recharge auprès des soumissionnaires retenus par Hydro-Québec suite à un appel d'offres. AddÉnergie est le fournisseur sélectionné par Hydro-Québec. Les bornes de recharge de cette entreprise sont entièrement conçues, développées et fabriquées au Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1120 - 22 juin 2016 - Adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal

CM16 0805 - 20 juin 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », afin que le conseil de la Ville reprenne sa compétence à l'égard du stationnement sur le réseau de voirie artérielle des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi que des activités d'entretien en lien avec les bornes de recharge pour véhicules électriques, à l'exception de celles liées à la signalisation et au marquage de la chaussée

CM16 0759 - 20 juin 2016 - Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 100 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 709 970,63 \$, taxes incluses

CM16 0614 - 16 mai 2016 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge

CM13 0963 - 23 septembre 2013 - Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver une entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques entre la Ville et la ministre des Ressources naturelles / Approuver les emplacements des bornes proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies Inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

L'objet du présent dossier est l'acceptation par le conseil de Ville de l'offre de service du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge l'acquisition et l'installation sur rue de deux bornes de recharge doubles pour véhicules électriques en vue de les installer dans le cadre de la construction du nouveau pavillon du parcours Gouin, situé dans le parc Basile-Routhier. En installant ces bornes, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville vise principalement l'obtention d'une certification LEED niveau Or (*Leadership in Energy and Environmental Design*) pour son pavillon d'accueil.

L'acquisition des bornes est une compétence qui relève du conseil de la Ville. Aussi, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, l'installation des bornes relève

dorénavant de cette instance qui s'est déclarée compétente, pour une période de 2 ans, à l'égard de certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge (CM16 0614). Toute autre compétence demeure inchangée.

Étant donné que l'acquisition et l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques relève de la compétence du conseil de la Ville, celui-ci doit adopter une résolution en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin d'accepter l'offre du conseil d'arrondissement à cet effet.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du chantier pour la construction du pavillon d'accueil pour le parcours Gouin, le conseil de la Ville accepte l'offre de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville d'acquérir et d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques. Étant donné qu'il s'agit d'un projet particulier avec un échéancier précis, cette entente de service avec l'arrondissement lui permet d'obtenir des bornes de recharge plus rapidement. Les sites d'installation pour les 100 bornes de recharge dont l'acquisition a été approuvée récemment par le conseil de la Ville (CM16 0759) sont déjà identifiés pour les autres arrondissements. Dans ces circonstances, l'entente de service permet ainsi à l'arrondissement de compléter son projet selon l'échéancier prévu.

Par la suite, toute acquisition et installation de bornes de recharge publiques sera intégrée dans la programmation des services centraux pour le réseau de 1 000 bornes de recharge d'ici 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts d'acquisition et de pose de ces bornes seront entièrement à la charge de l'arrondissement, dans le cadre de ce projet particulier, afin de respecter son calendrier de réalisation.

L'entente signée entre Hydro-Québec et la Ville (voir pièce jointe) mentionne que les revenus provenant de l'utilisation des bornes acquises par la Ville restent la propriété exclusive de la Ville (montants versés par Hydro-Québec à la Ville suite à la facturation des utilisateurs). Aussi, la Ville n'exigera pas, pour le service de recharge, un montant plus élevé que le prix maximum fixé par Hydro-Québec. Aussi, les revenus que généreraient les bornes acquises et installées par l'arrondissement appartiendraient à la ville-centre. L'imputation de ces revenus se fera sur le même compte que pour les bornes précédemment acquises par le conseil de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville répond à l'objectif du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui vise à encourager l'électrification des transports et à réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en répondant aux orientations stratégiques de la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition et l'installation de quatre bornes de recharge (2 bornes doubles) sur rue par l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville contribuera à accroître le réseau des bornes de recharge.

Les travaux du bâtiment qui abritera le pavillon d'accueil pour le parcours Gouin sont déjà commencés. D'une part, il est plus judicieux d'installer les bornes pendant que le bâtiment est encore en chantier. D'autre part, pour que le bâtiment soit certifié LEED, il faut que les bornes soient déjà installées, d'où la nécessité de les acquérir le plus tôt possible afin de pouvoir les installer à l'automne 2016. Une décision tardive ou défavorable dans le présent

dossier compromettrait le respect de l'échéancier pour la livraison des bornes et, par conséquent, la certification LEED du bâtiment qui abritera le nouveau pavillon d'accueil.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

12 septembre 2016 : présentation au conseil d'arrondissement pour proposer l'entente de service.

26 septembre 2016 : présentation au conseil municipal pour accepter l'offre de l'arrondissement.

Automne 2016 : acquisition et installation des bornes par l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume LONGCHAMPS
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Gilles DUFORT
Chef de division

Le : 2016-08-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-08-31

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-08-31



Dossier # : 1160974002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Marc-André Gadoury, conseiller de ville responsable du dossier vélo, du 18 au 22 septembre 2016, à Copenhague (Danemark), afin d'étudier les pratiques liées au déplacement cycliste déjà en place dans la ville danoise, et ce, accompagné par l'expertise de la Copenhagenize Design Company. Montant estimé : 3 385,09 \$.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Marc-André Gadoury, conseiller de ville responsable du dossier vélo, du 18 au 22 septembre 2016, à Copenhague (Danemark), afin d'étudier les pratiques liées au déplacement cycliste déjà en place dans la ville danoise, et ce, accompagné par l'expertise de la Copenhagenize Design Company - montant estimé : 3 385,09 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-09-06 10:39

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1160974002**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Marc-André Gadoury, conseiller de ville responsable du dossier vélo, du 18 au 22 septembre 2016, à Copenhague (Danemark), afin d'étudier les pratiques liées au déplacement cycliste déjà en place dans la ville danoise, et ce, accompagné par l'expertise de la Copenhagenize Design Company. Montant estimé : 3 385,09 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La capitale du Danemark, Copenhague, est reconnue comme la meilleure ville cyclable du monde. La Ville de Montréal souhaite développer des liens avec Copenhagenize Design Company, une entreprise qui offre des conseils aux villes qui désirent développer leurs infrastructures cyclistes, particulièrement dans le contexte d'ouverture du bureau de Copenhagenize Montréal. M. Marc-André Gadoury a été invité par Copenhagenize Montréal pour étudier et s'inspirer des pratiques liées au déplacement cycliste déjà en place dans la ville danoise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de M. Marc-André Gadoury qui visitera la ville de Copenhague, du 18 au 22 septembre 2016, afin d'étudier et de s'inspirer des pratiques liées au déplacement cycliste déjà en place dans la ville danoise.

JUSTIFICATION

Copenhagenize Design Company offre des services de coaching spécialement pensés pour les municipalités et les autorités locales et nationales, et ce, en fonction de leurs besoins locaux. La Ville de Montréal, qui souhaite promouvoir et cultiver la culture du vélo, entend développer des liens avec cette entreprise afin de profiter de son expertise internationale sur tous les sujets relatifs au cyclisme urbain.

Il est donc recommandé que M. Marc-André Gadoury s'y rende afin de profiter de l'expertise offerte par Copenhagenize et de s'inspirer des connaissances et pratiques en place à Copenhague afin de communiquer de nouvelles idées et de nouveaux savoirs, liés au déplacement à vélo, à la Ville de Montréal. Ce déplacement permettra de plus à la Ville de Montréal de tisser des liens avec la Ville de Copenhague et de montrer sa volonté d'être une

ville-phare en matière de cyclisme. De plus, durant son déplacement, M. Gadoury aura la chance d'échanger avec des élus de la ville de Copenhague.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	3 385,09 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Rayonnement de Montréal sur la scène internationale.
- Partage d'expertise.
- Réseautage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

Mary-Ann BRETON, 31 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie LEFEBVRE
Chargé(e) de secrétariat

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-02

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-06-02

**Dossier # : 1161079006**

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Nominations de commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal

Il est recommandé de renouveler, pour une période de trois (3) ans, le mandat des commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :

Jean Burton
Alain Duhamel
Hsbib El Hage
Peter Jacobs
Gaétan Lebeau
Marie Leahey
Jean Paré
Michel Séguin
Joshua Wolfe

et de nommer commissaires supplémentaires , pour une période de trois (3) ans, les personnes suivantes:

Mounia Benalil
Danielle Casara
Nadja Raphaël

et de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la Charte de la Ville d

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2016-08-29 12:14

Signataire :

Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1161079006

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s’assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l’adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Nominations de commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

L'Office de consultation publique est institué en vertu de l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal. Les dispositions de la Charte prévoient que le conseil municipal peut nommer, aux deux tiers des voix, des commissaires supplémentaires qui épauleront la présidente de l'Office dans la réalisation des mandats de consultation confiés à l'Office par le comité exécutif ou le conseil municipal. Le présent dossier vise à soumettre au conseil municipal une liste de commissaires pour le renouvellement de leur mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le conseil a été appelé à nommer des commissaires sur une base régulière depuis la mise en place de l'Office en 2002.

CM14 0437, datée du 29 avril 2014 - nomination de commissaires supplémentaires.

CM14 0862, datée du 15 septembre 2014 - nomination de la présidente

CM15 0586, daté du 28 acril 205 - nomination de commissaires

DESCRIPTION

Le sommaire vise à renouveler le mandat, pour une période de trois (3) ans, les commissaires suivants :

- Jean Burton
- Alain Duhamel
- Hsbib El Hage
- Peter Jacobs
- Gaétan Lebeau
- Marie Leahey
- Jean Paré
- Michel Séguin
- Joshua Wolfe

et à nommer trois nouvelles commissaires:

Mounia Benalil
Danielle Casara
Nadja Raphaël

JUSTIFICATION

La choix des commissaires est effectuée selon plusieurs critères :

- la nécessité de constituer une banque diversifiée de ressources professionnelles capables de comprendre les projets soumis à la consultation publique et les enjeux qu'ils soulèvent;
- la crédibilité professionnelle du candidat auprès de ses pairs et dans la société civile;
- une réputation de bon jugement et la capacité de faire la part des choses;
- la connaissance des processus de consultation publique et l'expérience dans la conduite de tels processus, tel que le prévoit l'article 77 de la Charte;
- l'absence de conflit d'intérêts réel ou perçu;
- la capacité d'écoute des parties et d'analyse des projets sans parti pris et dans l'intérêt public;
- la disponibilité;
- une bonne répartition homme/femme, anglophone/francophone et une présence signifiante en provenance des communautés culturelles.

Par ces nominations, l'Office retrouverait la parité homme/femme et un apport nouveau de commissaires issus de la diversité viendrait assurer que le bassin de commissaires reflète mieux la composition ethnoculturelle de la ville. Avec ces nominations les commissaires issus de groupes ethnoculturels représenteront 23% du total alors que les anglophones représenteront 12%

Au cours des années, certains commissaires ont su développer des compétences particulières dans la présidence de commissions. C'est pourquoi il est aussi nécessaire de s'assurer que des commissaires d'expérience puissent être renouvelés comme ceux qui sont proposés ici.

On trouve dans l'équipe de commissaires de l'OCPM notamment des urbanistes et des architectes, des ingénieurs, des avocats, des gestionnaires, des sociologues et des anthropologues, un biologiste, un spécialiste en droit immobilier, des spécialistes des affaires sociales. Ils ont tous été, à un titre ou à un autre, impliqués dans leur milieu. Avec les renouvellements, les commissaires seront au nombre de 26 une baisse de 5 par rapport à 2015.

Pour ce qui est de la nomination des commissaires, l'article 77 de la Charte prévoit que le conseil peut, sur demande de la présidente, nommer des commissaires à partir d'une liste. Il est aussi prévu que la présidente puisse proposer une liste au comité exécutif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La nomination de commissaires supplémentaires ne représente aucun déboursé financier puisque l'effet de cette nomination est de les rendre éligibles à siéger sur une commission de l'Office. La constitution d'une banque de commissaires éligibles permet à la présidente de former des commissions lorsque les mandats sont confiés à l'OCPM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La constitution et le maintien d'une solide équipe de commissaires aux profils variés contribue à la réalisation de consultations publiques utiles pour la ville et pour la société montréalaise en général.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Office annoncera par voie de communiqué le renouvellement et la nomination des commissaires après la décision du CM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM

Le : 2016-08-23



Dossier # : 1163673007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Entériner l'entente signée par Jean-François Leclerc, chef de section, responsable du Centre d'histoire de Montréal, établissant les modalités de la collaboration entre le Centre Phi et la Ville de Montréal dans le cadre d'un projet de résidence et d'une collaboration avec le CHM qui prendra place dans les locaux de son lieu muséal du Centre d'histoire Montréal, au 335, place D'Youville, du 1er septembre au 20 novembre 2016. Autoriser la réception du versement de 2 000\$ provenant du Centre Phi pour cette installation. Autoriser une dépense supplémentaire de 2 000\$ pour couvrir les frais occasionnés par ce projet.

Il est recommandé :

1. d'entériner l'entente signée par Jean-François Leclerc, chef de section, responsable du Centre d'histoire de Montréal, établissant les modalités de la collaboration entre le Centre Phi et la Ville de Montréal dans le cadre de ce projet;
2. d'autoriser la réception du versement de 2 000 \$ provenant du Centre Phi pour l'utilisation de locaux dans son lieu muséal du 335, place D'Youville, du 1er septembre au 20 novembre 2016, dans le cadre d'une résidence et d'une collaboration avec le Centre d'histoire Montréal;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour couvrir les frais occasionnés par ce projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Suzanne LAVERDIÈRE

Directrice
Service de la culture , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1163673007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Directeur , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Entériner l'entente signée par Jean-François Leclerc, chef de section, responsable du Centre d'histoire de Montréal, établissant les modalités de la collaboration entre le Centre Phi et la Ville de Montréal dans le cadre d'un projet de résidence et d'une collaboration avec le CHM qui prendra place dans les locaux de son lieu muséal du Centre d'histoire Montréal, au 335, place D'Youville, du 1er septembre au 20 novembre 2016. Autoriser la réception du versement de 2 000\$ provenant du Centre Phi pour cette installation. Autoriser une dépense supplémentaire de 2 000\$ pour couvrir les frais occasionnés par ce projet.

CONTENU

CONTEXTE

Après New York, Tokyo et Paris, la Red Bull Music Academy se rend à Montréal pour fêter son 18^e anniversaire avec un mois de musique, de conférences, de concerts et d'ateliers de travail. Cette manifestation d'envergure internationale investira les espaces du Centre Phi tout l'automne. Durant cette période, le Centre Phi sera donc itinérant et en résidence dans divers lieux en raison de ce grand événement. Plusieurs institutions dont le Musée des beaux-arts de Montréal, accueilleront ses activités. Le Centre Phi est une institution culturelle privée reconnue dans le milieu culturel pour ses projets audacieux et avant-gardistes. Ce sera l'occasion de faire rayonner le Centre Phi, de découvrir la clientèle des lieux associés et de nouer des relations fructueuses avec de nouveaux partenaires. Le Centre d'histoire de Montréal, voisin de l'organisme culturel, a été sollicité à participer à ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1527 - 8 octobre 2014 : Accepter le versement de 6 000 \$, plus les taxes applicables, de la part de l'Association des transports du Canada, pour le travail de consultation et de coordination du Centre d'histoire de Montréal pour la préparation de l'exposition sur l'histoire des transports au Canada, dans le cadre du congrès de l'ATC 2014 à Montréal.
CE16 1247 - 3 août 2016 : Autoriser la réception du versement de 16 200 \$ provenant de

Montréal en histoire dans le cadre des projets *Cité mémoire* et des circuits de l'application mobile.

DESCRIPTION

Trois activités du Centre Phi seront présentées en résidence dans le hall du Centre d'Histoire de Montréal (CHM) et animées par du personnel du Centre Phi:

- Un "Jardin" de réalité virtuelle (3 postes assis pour vivre des simulations multimédia en 3D, avec Oculus)
- Deux stations de diffusion de nouveaux courts métrages dont 4 sur Montréal, en collaboration avec Tourisme Montréal et l'Agence LG2
- Une micro boutique offrant des objets signature évoquant Montréal, fabriqués par des designers montréalais. (Le CHM n'ayant pas de boutique, cela comble un besoin sans entrer en concurrence.)

Pour marquer cette collaboration entre le Centre Phi et le Centre d'histoire, les institutions partenaires souhaitent également aménager le parvis et le hall du CHM selon un design élégant et attrayant rappelant celui que le Centre Phi utilise habituellement, dont la conception, la production et l'installation seront à la charge du Centre Phi. Ceci sera fait avec l'accord du CHM et avec le souci de respecter les images de marque et les messages des deux partenaires.

Le personnel de chacune des institutions aura une session d'informations mettant l'accent sur les activités de l'autre partenaire.

JUSTIFICATION

La collaboration permettra de faire connaître chacune des institutions à la clientèle de l'autre institution. La clientèle habituelle du Centre Phi est de niveau universitaire et âgée entre 18 et 35 ans.

Le CHM rejoint habituellement une clientèle plus large (Montréalais, touristes, scolaires), en particulier les 45 ans et plus, mais aussi plus jeune que celle du Centre Phi, soit les 18 ans et moins.

Pour le Centre d'histoire de Montréal, l'aménagement extérieur augmentera l'attractivité de son parvis. L'offre de postes de réalité virtuelle dans le hall ainsi qu'une boutique d'objets et de souvenirs signature représentant Montréal attirera une clientèle de passage, la mettant en contact avec la mission et l'offre culturelle du CHM. Cette collaboration se fera à l'automne 2016, au moment où sa programmation ne prévoit pas de nouvelles activités que celles présentées actuellement, et où les activités prévues en 2017 sont en préparation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses de 2 000 \$ est requis. Cette dépense sera assumée par la Ville centrale. Une contribution provenant du Centre Phi sera consacrée à couvrir les dépenses de fonctionnement liées aux activités mentionnées dans l'entente. L'accès au hall du CHM sera gratuit, comme c'est le cas actuellement. La fréquentation accrue du parvis et du hall aura cependant un impact positif sur la billetterie, les participants étant invités à visiter les expositions présentées au CHM.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de la Culture, au Centre d'histoire de Montréal (budgets additionnels dans le centre de responsabilité 101360, associés à la source 0014000 au projet dont le numéro sera transmis le Service des Finances).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La collaboration permettra de mettre en commun les ressources des deux lieux, au bénéfice réciproque de leurs clientèles, attirant un nouveau public. Ce projet permettra aussi d'établir et de consolider des relations professionnelles entre les deux lieux, ouvrant la porte à des collaborations futures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente permettra de faire connaître le Centre d'histoire de Montréal à une clientèle à la recherche d'innovations, d'aménager le parvis de manière attractive et ludique, et d'établir une fructueuse relation de collaboration avec le Centre Phi, une institution culturelle privée reconnue et avant-gardiste...

Les activités du Centre Phi en résidence bénéficieront de la promotion régulière que le Centre offre à ses activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des communications croisées seront élaborées conjointement avec le CHM, avec le souci de faire connaître le partenariat et le mandat des deux partenaires. Le personnel du CHM et du Centre Phi sera formé pour répondre aux questions sur les deux partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Durée de la résidence : Du 1^{er} septembre au 20 novembre 2016, du mercredi au dimanche, de 10h à 17h.

Montage : Les 22 et 23 août, et du 29 au 31 août.

Lancement de la programmation et de la collaboration : Le 1^{er} septembre, de 18h à 21h.

Dates d'ouverture et horaire de la boutique : Du 1^{er} septembre au 20 novembre, de 10h à 17h.

Démontage : Du 21 au 23 novembre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LECLERC
Chef de section centre d'histoire de montréal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-25

Michèle PICARD
Chef de section -Équipements culturels

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-09-02



Dossier # : 1161543009

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu de l'article 32 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) 15-091, une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à l'organisme à but non lucratif, La Coupe internationale les enfants jouent pour les enfants (CIEJE), d'une valeur de 1 987,50 \$, pour l'utilisation des installations du Stade de soccer de Montréal dans le cadre de l'événement La Coupe internationale les enfants jouent pour les enfants le 25 septembre 2016.

Il est recommandé :

1. D'édicter, en vertu de l'article 32 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) 15-091, une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à l'organisme à but non lucratif, La Coupe internationale les enfants jouent pour les enfants (CIEJE), d'une valeur de 1 987,50 \$, pour l'utilisation des installations du Stade de soccer de Montréal dans le cadre de l'événement *La Coupe internationale les enfants jouent pour les enfants* le 25 septembre 2016.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-10 17:41

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161543009

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l’accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu de l'article 32 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) 15-091, une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à l'organisme à but non lucratif, La Coupe internationale les enfants jouent pour les enfants (CIEJE), d'une valeur de 1 987,50 \$, pour l'utilisation des installations du Stade de soccer de Montréal dans le cadre de l'événement La Coupe internationale les enfants jouent pour les enfants le 25 septembre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2006, l'organisme à but non lucratif, la Coupe internationale les enfants jouent pour les enfants (CIEJE), organise à Montréal un tournoi de soccer portant le même nom. Ce tournoi comporte trois événements majeurs, soit le lancement en juin au Soccerplex Catalogna à l'arrondissement de Lachine, la journée d'ouverture au début de septembre à la ville de Pointe-Claire ainsi que la journée de clôture à la fin du mois de septembre au Stade de soccer de Montréal. La CIEJE sollicite le soutien de la Ville de Montréal par l'implication du maire à titre de Président d'honneur ainsi que pour l'utilisation gratuite du Stade de soccer lors de la journée de clôture, soit le 25 septembre 2016. Le présent dossier vise à obtenir l'autorisation d'édicter une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à l'organisme CIEJE pour l'utilisation des installations du Stade de soccer de Montréal le 25 septembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La CIEJE offre aux jeunes prenant part aux ligues récréatives montréalaises la chance de vivre, près de chez eux, un tournoi de soccer d'envergure internationale. Chaque année le tournoi réunit plus de 1000 participants entre 9 et 18 ans, majoritairement en provenance de l'ouest de l'île de Montréal. Les matchs se joueront entre le 28 août et le 25 septembre 2016 sur le territoire de l'île de Montréal. Cette année, c'est la ville de Pointe-Claire qui

accueillera tous les participants lors de la journée d'ouverture au parc Terra-Cotta, tandis que la célébration finale de l'événement aura lieu au Stade de soccer de Montréal. Une conférence de presse a eu lieu le 10 juin dernier afin de présenter la programmation 2016 du tournoi où, pour la première fois de l'histoire de la CIEJE, la participation des trois associations régionales de soccer de l'île de Montréal a été annoncée. Historiquement, les participants provenaient de l'Association régionale de soccer Lac Saint-Louis (ARSLSL). Cette année, les autres associations régionales de soccer, soit celles de Montréal-Concordia et de Bourassa, ont confirmé la participation d'équipes provenant de leurs associations respectives. Quoique bien connu du milieu du soccer montréalais, cet événement bénéficie surtout d'une couverture médiatique locale. Cette année, la participation des trois associations de soccer sur l'île de Montréal pourrait accroître l'étendue de la couverture médiatique.

Tous les profits du tournoi sont remis à la Fondation CHU Sainte-Justine et à la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Depuis 2006, une somme de 313 000 \$ a été remise à ces deux organismes et l'objectif pour l'année 2016 est de recueillir une somme de 60 000 \$.

L'événement, qui bénéficie d'une bonne réputation, est sanctionné par l'ARSLSL et sa tenue est fortement encouragée par la Fondation CHU Sainte-Justine ainsi que par la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

JUSTIFICATION

La CIEJE n'est pas admissible au Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine de la Ville, puisqu'il s'agit d'une collecte de fonds et en raison du nombre insuffisant de participants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais d'utilisation des installations du Stade de Soccer de Montréal liés à la réalisation de La Coupe internationale les enfants jouent pour les enfants ont été évalués à 1 987,50 \$, lesquels se répartissent comme suit :

Local	Location (\$)
Terrain intérieur à 11	1 762,50 \$
Terrain extérieur synthétique à 11	39,00 \$
Salle multi média	186,00 \$
Total	1 987,50 \$

Le budget de l'organisme pour la tenue de l'événement est de 40 995 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan *Montréal durable 2016-2020* de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où la Ville n'accordait pas la gratuité des installations, l'organisme pourrait plus difficilement équilibrer son budget, ce qui pourrait réduire le montant de la somme à remettre à la Fondation CHU Sainte-Justine et à la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le 25 septembre 2016 : déroulement de l'événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO
agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-26

Jean-François DULIÈPRE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michèle LAFOND
Chef de division,

Pour Johanne Derome
Directrice

Tél : 514 280-4471
Approuvé le : 2016-08-10



Dossier # : 1161179010

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) applicable au secteur « Plaza Monk ».

Il est recommandé :
d'édicter un projet d'ordonnance afin de désigner le secteur « Plaza Monk » aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-02 16:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161179010

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) applicable au secteur « Plaza Monk ».

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), ci-après le PR@M-Commerce, prévoit que le comité exécutif peut désigner un ou plusieurs secteurs de l'agglomération où ce Règlement pourra s'appliquer.

Le 23 mars 2016, le comité exécutif annonçait que trois secteurs commerciaux ont fait l'objet d'un accord de principe. La demande soumise par la Société de développement commercial Plaza Monk (SDC) figure parmi ceux-ci. La SDC a présenté une demande relative à une application du programme sur le boulevard Monk, entre les rues Saint-Patrick et Allard, ainsi que sur certains tronçons de rues qui y sont perpendiculaires.

L'ordonnance rendant le Règlement applicable au secteur « Plaza Monk » constitue la dernière étape avant l'application du PR@M-Commerce. Les commerçants et propriétaires d'immeubles commerciaux de ce secteur pourront s'inscrire au programme suite à l'adoption de cette ordonnance par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 16 0459 (23 mars 2016) : obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Commerce dans les secteurs de la rue Notre-Dame, entre la 6e Avenue et la 19e Avenue, de la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12e Avenue, ainsi que du boulevard Monk, entre les rues Allard et Saint-Patrick.

CG15 0719 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) - Approuver les conditions et les critères de sélection sur la base desquels des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

DESCRIPTION

L'approbation de l'ordonnance rendra le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Commerce) (RCG 15-082)

applicable au secteur « Plaza Monk » à partir du 16 octobre 2016.

Le Règlement indique les travaux pour lesquels une demande de subvention pourra être déposée ainsi que les conditions qui leur sont applicables. Tous les travaux admissibles sont assujettis à la réglementation municipale et un permis est requis préalablement à leur réalisation, assurant ainsi leur conformité.

JUSTIFICATION

La proposition de rendre le programme de subvention applicable au secteur « Plaza Monk » à partir du 16 octobre 2016 a fait l'objet d'une réflexion et de discussions avec les représentants de l'arrondissement du Sud-Ouest et de la SDC.

Par les travaux réalisés et les conditions particulières pour ceux-ci, le programme favorise des interventions complètes et de qualité ainsi que leur intégration au milieu. L'application du PR@M-Commerce permettra :

- d'améliorer la compétitivité des établissements commerciaux du secteur dans un contexte où la mise en valeur et la diversification de l'offre commerciale est importante pour assurer le dynamisme de la Plaza Monk;
- d'actualiser le cadre bâti et d'améliorer l'ambiance commerciale par des interventions physiques de qualité respectant les pratiques et les principes reconnus en design;
- de contribuer à l'amélioration continue de la qualité du milieu de vie des résidents de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1151179004 et ont fait l'objet des approbations requises par le comité exécutif le 21 octobre 2015 (CE15 1924).

Toutes les dépenses relatives à ce programme sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à l'entreprise, tel que défini au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), qui est une compétence de cette instance en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Commerce encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en termes de commerces. Aussi, puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au cœur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas édicter cette ordonnance fera en sorte que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) ne pourra pas être applicable au secteur « Plaza Monk » à partir du 16 octobre 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en œuvre du programme dans le secteur « Plaza Monk » à partir du 16 octobre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2016-08-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-09-02



Dossier # : 1160196002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du paragraphe 14° de l'article 44 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) afin de rendre admissible au programme municipal Rénovation résidentielle majeure les bâtiments résidentiels comportant un local où de l'hébergement temporaire est offert à des personnes ayant besoin d'aide ou de protection.

Il est recommandé :
d'édicter, en vertu du paragraphe 14° de l'article 44 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), l'ordonnance ayant pour objet de rendre admissible au programme municipal *Rénovation résidentielle majeure* e les bâtiments résidentiels comportant un local où de l'hébergement temporaire est offert à des personnes ayant besoin d'aide ou de protection.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-09-01 16:09

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1160196002**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du paragraphe 14° de l'article 44 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) afin de rendre admissible au programme municipal Rénovation résidentielle majeure les bâtiments résidentiels comportant un local où de l'hébergement temporaire est offert à des personnes ayant besoin d'aide ou de protection.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le contexte de la mise en oeuvre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017, la Ville est soucieuse d'appuyer les organismes qui viennent en aide, de différentes manières, aux personnes en situation d'itinérance. En matière de logement, cette aide peut notamment prendre la forme d'une aide financière pour l'entretien et la rénovation de maisons de chambres ou de bâtiments offrant de l'hébergement temporaire, par exemple des places de lits dans des dortoirs.

Le programme *Rénovation résidentielle majeure* prévoit, à ce titre, qu'une aide financière peut être versée pour un bâtiment résidentiel comportant un local où de l'hébergement temporaire est offert à des personnes ayant besoin d'aide ou de protection. Toutefois, le règlement est incomplet et il est actuellement techniquement impossible de rendre admissible un tel bâtiment, même si les modalités financières de l'aide sont bel et bien établies.

Le présent sommaire propose de corriger cette situation en modifiant par une ordonnance du Comité exécutif le règlement 14-036 sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles. La possibilité de recourir au pouvoir d'ordonnance du Comité exécutif est prévue au paragraphe 14° de l'article 44 du règlement.

Le présent sommaire est fait parallèlement au sommaire 1160196003 qui propose, quant à lui, d'introduire dans le programme *Rénovation à la carte* la même possibilité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1646, 29 octobre 2014 : Adoption du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017.

- CM14 1044, 28 octobre 2014 : Adoption du règlement 14-036 sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles.

DESCRIPTION

Il est proposé de modifier le paragraphe 2° de l'article 2 du Règlement 14-036 de manière à permettre de rendre admissibles sans égard à la valeur foncière du bâtiment et à son emplacement les bâtiments résidentiels comportant un local où de l'hébergement temporaire est offert à des personnes ayant besoin d'aide ou de protection. Le règlement prévoit déjà cette possibilité pour les maisons de chambres.

JUSTIFICATION

En l'état actuel, le règlement 14-036, incomplet, empêche qu'un bâtiment résidentiel comportant un local avec des lits d'hébergement temporaire puisse être admissible, et ce, même si des modalités financières sont déjà prévues en pareil cas. Il importe de corriger la situation pour rendre effectivement admissible, lorsque nécessaire, ce type de bâtiment. Cette modification répond à la volonté d'améliorer l'éventail des outils d'habitation disponibles aux organismes qui viennent en aide aux personnes ayant besoin d'aide ou de protection, notamment les personnes à risque d'itinérance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette modification réglementaire n'a pas d'impact financier sur les budgets de subvention. Pour l'année en cours, la Direction de l'habitation dispose d'un budget de 13,78 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La rénovation et l'entretien régulier d'édifices anciens, en assurant leur conservation, contribue à l'utilisation optimale du cadre bâti existant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification proposée au règlement 14-036 permettra de rendre admissibles au programme municipal *Rénovation résidentielle majeure* davantage d'immeubles destinés à des clientèles ayant besoin d'aide ou de protection.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur de la modification à la suite de la résolution du Comité exécutif.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Paule TANGUAY, Service des finances
Josée BÉLANGER, Service des finances

Lecture :

Josée BÉLANGER, 31 août 2016
Paule TANGUAY, 30 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin ALAIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-08-15

Martin WEXLER
C/d planification de l'habitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2016-09-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-09-01



Dossier # : 1160196003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de rendre admissible les bâtiments résidentiels comportant un local où de l'hébergement temporaire est offert à des personnes ayant besoin d'aide ou de protection.

Il est recommandé d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-09-01 16:09

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160196003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de rendre admissible les bâtiments résidentiels comportant un local où de l'hébergement temporaire est offert à des personnes ayant besoin d'aide ou de protection.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte de la mise en oeuvre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017, la Ville est soucieuse d'appuyer les organismes qui viennent en aide, de différentes manières, aux personnes en situation d'itinérance. En matière de logement, cette aide peut notamment prendre la forme d'une aide financière pour l'entretien et la rénovation de maisons de chambres ou de bâtiments offrant de l'hébergement temporaire, par exemple des places de lits dans des dortoirs.

Le programme municipal *Rénovation résidentielle majeure* prévoit des modalités financières pour qu'une aide puisse être versée pour un bâtiment résidentiel comportant un local où de l'hébergement temporaire est offert à des personnes ayant besoin d'aide ou de protection. Toutefois, ce n'est pas le cas du programme *Rénovation à la carte* . Il est donc proposé de modifier le programme *Rénovation à la carte* pour permettre aux organismes offrant des places de lit pour de l'hébergement temporaire d'y être admissibles.

Le présent sommaire est fait parallèlement au sommaire 1160196002 qui lui porte sur le règlement du programme municipal *Rénovation résidentielle majeure* pour y corriger une lacune technique qui empêche les bâtiments d'hébergement temporaire de bénéficier des modalités d'aide financière déjà établies.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1646, 29 octobre 2014 : Adoption du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017.

CM14 1044, 28 octobre 2014 : Adoption du règlement 14-037 sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés.

DESCRIPTION

Il s'agit de rendre admissibles sans égard à la valeur foncière du bâtiment et à son emplacement, au même titre que les maisons de chambres, les bâtiments résidentiels comportant un local où de l'hébergement temporaire est offert à des personnes ayant besoin d'aide ou de protection.

Six (6) articles du règlement sont visés par des modifications :

- **Article 1** : remplacement de la définition d'un bâtiment résidentiel (calquée sur celle du programme *Rénovation résidentielle majeure*), de manière à y inclure un bâtiment comportant un local où de l'hébergement temporaire est offert par un OBNL à des personnes ayant besoin d'aide ou de protection.
- **Article 2** : modifié de manière à rendre admissible ce type de bâtiment à une aide financière.
- **Article 4** : modifié pour rendre admissibles les travaux réalisés dans le cadre de la réfection d'une salle commune de douches et d'une salle commune de toilettes.
- **Article 7** : modifié pour fixer les forfaits à 1 400 \$ par douche pour la réfection d'une salle commune de douches et à 1 200 \$ par toilette pour la réfection d'une salle commune de toilettes. En vertu du règlement, ces forfaits sont majorés dans le cas où le propriétaire du bâtiment est un OBNL.
- **Article 8** : modifié pour fixer à 0 \$ le montant minimum que doit totaliser l'aide financière pour un tel bâtiment.
- **Article 9** : modifié pour fixer à 275 000 \$ par bâtiment résidentiel le montant maximal que la subvention peut atteindre pour ce type de bâtiment.

JUSTIFICATION

La modification du programme *Rénovation à la carte* s'inscrit dans la volonté d'appuyer les organismes offrant de l'hébergement temporaire pour des clientèles en difficulté - notamment, mais pas exclusivement, des personnes en situation d'itinérance - et dont les immeubles ont des besoins de rénovation. Le programme municipal *Rénovation à la carte* offre une souplesse d'intervention sur le bâtiment qui peut correspondre aux besoins de plusieurs organismes.

Les montants des forfaits du programme municipal *Rénovation à la carte* sont plus élevés que pour les maisons de chambres, mais ont été fixés de manière conservatrice en tenant compte des coûts plus élevés de la main d'oeuvre dans le secteur institutionnel, des matériaux utilisés qui devront résister à un usage intensif et à la présence d'espaces communs plus grands dans les salles de douches et de toilettes présents habituellement dans une maison de chambres. À terme, il est visé que ces forfaits, incluant la bonification pour les OBNL, représentent 40 % des coûts estimés pour de telles rénovations. Au besoin et en fonction des premiers résultats, les forfaits pourront être modifiés.

Compte-tenu de la taille potentiellement très variable du nombre de places de lits d'un bâtiment à l'autre et dans la perspective de faciliter l'admissibilité de tels bâtiments résidentiels, aucun minimum de subvention n'est exigé pour qu'une demande d'aide financière puisse être jugée admissible. Quant au montant maximum, il correspond à ce qui est déjà permis pour une maison de chambres et un OBNL.

Les modifications proposées au présent sommaire permettent de compléter l'éventail d'aide financière à la rénovation offert par la Ville pour les bâtiments d'hébergement temporaire pour les clientèles en difficulté. Cet éventail pourrait aussi s'élargir, le cas échéant, par l'adoption de la modification proposée pour le programme municipal *Rénovation résidentielle majeure* proposée parallèlement par le sommaire 1160196002.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette modification réglementaire n'a pas d'impact financier sur les budgets de subvention. Pour l'année en cours, la Direction de l'habitation dispose d'un budget de 13,78 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La rénovation et l'entretien régulier d'édifices anciens, en assurant leur conservation, contribue à l'utilisation optimale du cadre bâti existant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification proposée au règlement 14-037 permettra de rendre admissibles au programme municipal *Rénovation à la carte* davantage d'immeubles destinés à des clientèles ayant besoin d'aide ou de protection.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du Conseil municipal lors de la séance du 26 septembre 2016. Entrée en vigueur de la modification dans les jours suivant l'adoption, prévue lors de la séance du Conseil municipal du 24 octobre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée BÉLANGER, Service des finances
Paule TANGUAY, Service des finances

Lecture :

Josée BÉLANGER, 31 août 2016
Paule TANGUAY, 30 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin ALAIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Martin WEXLER
C/d planification de l'habitation

Le : 2016-08-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2016-09-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-09-01



Dossier # : 1161322005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004)

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-31 07:43

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161322005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004)

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale s'est engagée dans un ambitieux programme visant l'amélioration des infrastructures, de la qualité de vie des citoyens et du rayonnement de Montréal sur les scènes québécoise, canadienne et internationale. Ce programme ambitieux se traduit notamment par des investissements croissant autant en matière d'amélioration des actifs actuels qu'en développement de nouveaux actifs, par l'optimisation des façons de faire et l'amélioration de la satisfaction à l'égard des services rendus par la Ville. Au cours des dernières années, l'administration a posé plusieurs gestes significatifs à cet égard. La révision de la structure organisationnelle de 2014, le lancement de plusieurs chantiers d'amélioration de la performance organisationnelle, la révision du financement des arrondissements, la mise sur pied des bureaux de la Ville intelligente et numérique et de l'Expérience client, pour ne nommer que ceux-là, en témoignent.

Cet engagement de l'administration vers une performance accrue de la Ville en matière de livraison des projets et activités a amené une réflexion à l'égard de la répartition optimale des pouvoirs entre les différentes instances, incluant les fonctionnaires. Dans l'optique de répondre à cette volonté d'améliorer les activités et d'accélérer la réalisation des projets, un exercice d'analyse des délégations de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires a été amorcé. Découlant de cet exercice, des nouvelles délégations de pouvoirs ont été proposées, et adoptées, en 2015 et 2016. Ces délégations additionnelles touchent différents volets des opérations municipales allant du domaine contractuel à celui des transaction immobilières en passant par les virements de crédits.

Toujours dans la même perspective, plus récemment il a été recommandé au conseil municipal et au conseil d'agglomération de déléguer au comité exécutif certaines décisions de nature opérationnelle. Ces délégations concernent :

- l'autorisation donnée au Greffier d'émettre un certificat attestant de la non objection requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ;
- le dépôt des demandes en vue d'obtenir les autorisations et approbations nécessaires en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ;
- la décision d'ajouter, de retirer et de modifier un feu de circulation sur le réseau routier (conseil municipal uniquement).

Il est suggéré que deux de ces trois délégations soient, à des fins d'efficacité opérationnelle, subdélégées à des fonctionnaires. Le présent dossier vise cette subdélégation aux fonctionnaires et employés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0512 - 25 août 2016 - Délégations de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif

CM16 0991 - 22 août 2016 - Ajout de délégations de pouvoirs du conseil municipal au comité exécutif

CE16 0850 - 18 mai 2016 - Ajout de délégations de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires et employés

CE15 1633 - 2 septembre 2015 - Ajout de délégations de pouvoirs du comité exécutif au fonctionnaires et employés

DESCRIPTION

Les pouvoirs qu'il est demandé de subdéléguer du comité exécutif aux fonctionnaires, ainsi que les raisons qui les justifient, sont :

- Le dépôt de demandes en vue d'obtenir les autorisations et approbations nécessaires en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement : Actuellement, les unités déposent ces demandes directement au MDDELCC en vertu de résolutions des conseils municipal et d'agglomération. Il a été apporté à notre attention récemment qu'une simple autorisation des conseils ne suffit pas pour permettre le dépôt de ces demandes et qu'une délégation, puis subdélégation, formelles de ce pouvoir sont requises. Conséquemment, afin de maintenir la souplesse actuelle et considérant que les conseils municipal et d'agglomération ont délégué ce pouvoir au comité exécutif, il est recommandé que ce pouvoir soit maintenant subdélégué au niveau A des unités concernées.
- La décision d'ajouter, de retirer et de modifier un feu de circulation sur le réseau routier : Environ 600 gestes distincts sont posés annuellement à l'égard des feux de circulation sur le réseau routier. Étant donné le caractère très opérationnel de ces gestes et leur fréquence, il est visé à ce que ces décisions relatives aux feux de circulation soient formellement déléguées à un fonctionnaire. Le conseil municipal ayant délégué ce pouvoir au comité exécutif, il s'agit maintenant de le subdéléguer au fonctionnaire concerné de niveau B de la Direction des transports. Ce faisant, cette subdélégation régularisera la situation actuelle.

JUSTIFICATION

Les deux (2) pouvoirs qu'il est suggéré de subdéléguer du comité exécutif aux fonctionnaires visent à maintenir l'efficacité opérationnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien de l'efficacité opérationnelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication à l'ensemble de l'organisation sera faite pour l'informer de l'adoption de ce Règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves SAINDON, Service du greffe
Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Marie-Claude LAVOIE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Carole PAQUETTE, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau
Roger LACHANCE, Service de l'environnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle JIONA
Chargée de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Le : 2016-06-06



Dossier # : 1165086003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Apporter une modification au règlement initial pour y adopter un addenda afin d'autoriser les animaux de ferme selon certaines conditions par les arrondissements

Il est recommandé:

- 1) d'adopter la version modifiée du Règlement sur le contrôle des animaux présenté le 23 août au conseil municipal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-06 11:22

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165086003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Apporter une modification au règlement initial pour y adopter un addenda afin d'autoriser les animaux de ferme selon certaines conditions par les arrondissements

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du conseil municipal du 22 août 2016, un avis de motion a été donné de la présentation, à une séance subséquente, du règlement intitulé "Règlement sur le contrôle des animaux". Ce projet de règlement vise à uniformiser les règles relatives au contrôle des animaux sur l'ensemble de son territoire pour s'assurer de la protection et de la sécurité des citoyens montréalais.

Or, il fut constaté que le pouvoir d'ordonnance conféré au comité exécutif relativement à l'autorisation d'espèces animales autres que les animaux permis n'était pas complet. En effet, on n'y prévoyait que le pouvoir d'autoriser la présence de poules en certains endroits et à certaines conditions alors que des arrondissements permettent et encadrent la présence d'autres animaux de la ferme (exemple : moutons dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie).

Afin que les arrondissements puissent poursuivre leurs activités éducatives liées aux animaux de la ferme, le paragraphe 8 de l'article 54 du projet de règlement sur le contrôle des animaux doit être modifié de manière à permettre au comité exécutif de prévoir, par ordonnance, les endroits où la garde d'animaux de la ferme est autorisée et les conditions de garde applicables, le cas échéant.

Un projet de règlement révisé est joint à l'intervention addenda du Services des affaires juridiques.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
 Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michèle GIROUX, Ahuntsic-Cartierville
Andrée DUQUETTE, Anjou
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Martin SAVARD, Lachine
Marc MORIN, LaSalle
Isabelle CADRIN, Le Plateau-Mont-Royal
Aurèle BLANCHETTE, Le Sud-Ouest
Jacques SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Rachel LAPERRIÈRE, Montréal-Nord
Michel ALLEN, Outremont
Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro
Dany BARBEAU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie
Véronique DOUCET, Saint-Laurent
Steve BEAUDOIN, Saint-Léonard
Pierre WINNER, Verdun
Stephane CHÉNIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Caroline FISETTE, Verdun

Lecture :

Michel ALLEN, 2 septembre 2016
Aurèle BLANCHETTE, 1er septembre 2016
Isabelle CADRIN, 1er septembre 2016
Michèle GIROUX, 1er septembre 2016
Dominique JACOB, 1er septembre 2016
Stephane CHÉNIER, 1er septembre 2016
Pierre WINNER, 1er septembre 2016
Dany BARBEAU, 1er septembre 2016
Stephane P PLANTE, 1er septembre 2016
Jacques SAVARD, 1er septembre 2016
Martin SAVARD, 1er septembre 2016
Andrée DUQUETTE, 1er septembre 2016
Josée BÉDARD, 1er septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MILLETTE
Conseillère analyse et contrôle de gestion

IDENTIFICATION

Dossier # :1165086003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de la gestion animalière, 1. adopter un règlement sur le contrôle des animaux et 2. adopter un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des récents événements impliquant des attaques de chiens de type « Pit bull », la Ville de Montréal veut uniformiser les règles relatives au contrôle des animaux sur l'ensemble de son territoire pour s'assurer de la protection et de la sécurité des citoyens montréalais.

La mise en place d'un règlement sur le contrôle des animaux requiert les gestes juridiques suivants :

- en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le rapatriement par le conseil de la ville des compétences à l'égard de l'ensemble des pouvoirs nécessaires à l'adoption d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques;
- l'adoption par le conseil de la ville d'un règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs ;
- l'adoption par le conseil de la ville d'un règlement intitulé Règlement sur le contrôle des animaux ;
- l'adoption par le conseil de la ville d'un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) afin d'ajouter les tarifs en lien avec le contrôle des animaux.

Le présent sommaire vise les deux dernières étapes soit l'adoption du règlement relatif au contrôle animalier et du règlement venant modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1166379001 - Séance visée: comité exécutif: 10 août 2016, conseil municipal: 22 août 2016 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal compétent à l'égard de l'ensemble des pouvoirs nécessaires à l'adoption d'un règlement relatif au contrôle des animaux et adopter le projet de règlement modifiant le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement à cette fin

DESCRIPTION

Afin d'instaurer les meilleures pratiques en gestion animalière, le règlement prévoit le permis obligatoire pour tous les chiens et les chats dès l'entrée en vigueur du règlement, mais également la stérilisation et le micropuçage obligatoire de tous les chiens d'ici le 31 décembre 2019. Il prévoit également un nombre maximal de 2 chiens par unité d'occupation, un permis spécial pour détenir 3 chiens, ainsi qu'un permis pour les promeneurs de chiens.

De plus, le règlement interdit les chiens de type Pit bull sur le territoire de la ville de Montréal. Cependant, certaines mesures transitoires pour les citoyens ayant déjà ce type de chien sont prévues. En effet, les propriétaires devront obtenir un permis spécial de garde d'un chien de type Pit bull, lequel prévoit des mesures plus strictes que pour les autres types de chiens. Le règlement exige également des mesures particulières pour un chien qui a mordu et qui est considéré à risque.

En effet, certains permis spéciaux autorisant, soit la garde d'un plus grand nombre de chiens, soit la garde de chiens ayant un potentiel de dangerosité plus important (Pit bull ou chien à risque), il est important que les personnes qui bénéficient de ces autorisations soient des personnes qui peuvent démontrer un haut niveau de responsabilité. Ainsi, des conditions strictes d'obtention du permis spécial, ainsi que des conditions strictes de garde des animaux visés par ces permis ont été prévues afin que les autorisations particulières ne soient accordées et maintenues que dans les cas où le propriétaire se conforme à ces conditions. L'obtention de tels permis constitue un privilège qui ne pourra être obtenu et conservé que si les conditions strictes sont respectées.

Finalement, les amendes prévues pour les diverses infractions au règlement sont plus importantes que précédemment, et ce, particulièrement pour une infraction pouvant poser un risque à la sécurité.

JUSTIFICATION

Un Règlement sur le contrôle des animaux applicable à l'ensemble du territoire permet d'assurer la protection et la sécurité de l'ensemble des citoyens montréalais. Considérant les craintes que peuvent entraîner certains chiens au sein de la population et afin d'assurer que la garde des chiens sur le territoire de la Ville ne porte pas atteinte au climat sécuritaire qu'il est souhaitable de maintenir, un resserrement des conditions de garde des chiens est justifié.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les tarifs applicables sont inclus au Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice 2016) (15-091). Le même tarif est applicable dans tous les arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise ne s'applique pas dans le cadre du Règlement sur le contrôle des animaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'harmonisation des pratiques en matière de contrôle animalier à l'échelle de la Ville permettra de promouvoir les règles prescrites sur l'ensemble du territoire montréalais, ce qui facilitera grandement leur compréhension et leur respect par les propriétaires de chiens et de chats. On peut s'attendre notamment à un accroissement du taux d'enregistrement des animaux de compagnie. Les tarifs en application du règlement sur le contrôle des animaux sont également uniformisés.

Par l'uniformisation des pratiques, le travail des personnes chargées d'appliquer la réglementation dans plus d'un arrondissement de même que les procédures pénales relatives à cette réglementation seront grandement facilités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de sensibilisation au nouveau règlement sera développée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2016 :

Rapatriement de la compétence à l'égard de l'adoption de la réglementation municipale relative aux chiens et aux autres animaux domestiques

Avis de motion pour la modification du Règlement intérieur de conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002)

Avis de motion pour l'adoption du Règlement sur le contrôle des animaux

Avis de motion pour la modification du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

Septembre 2016 :

Adoption de la modification du Règlement intérieur de conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002)

Adoption du Règlement sur le contrôle des animaux.

Adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

Adoption d'une ordonnance relative à la période de validité des médailles

Entrée en vigueur des règlements: après publication d'un avis d'entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélina MORIN, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MILLETTE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-11

Guyline BRISSON
Directrice



Dossier # : 1165925002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Section Plan d'alimentation et réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish »

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ relatifs aux services professionnels requis pour la réalisation des études préliminaires, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-06 15:52

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165925002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Section Plan d'alimentation et réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish »

CONTENU

CONTEXTE

L'eau potable produite par la Ville de Montréal aux usines Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater est pompée vers les réservoirs situés sur le Mont-Royal. Ces réservoirs fonctionnent comme des châteaux d'eau et redistribuent l'eau vers les usagers. Le réservoir McTavish joue un rôle clé dans le processus d'alimentation et de distribution de l'eau potable. Il achemine l'eau aux réservoirs Vincent-d'Indy et Côte-des-Neiges, ainsi qu'à la zone 1 (centre-ville de Montréal). La station de pompage McTavish a été construite entre 1932 et 1946, la majorité de ses équipements datent de la construction et ont atteint leur fin de vie utile. Il est aujourd'hui requis de mettre cette station de pompage à niveau pour assurer la fiabilité de l'alimentation en eau potable de plus d'un million de citoyens.

Le projet de mise à niveau de la station de pompage McTavish consiste à remplacer tous les équipements de mécanique de procédé en fin de vie utile liés à la distribution de l'eau, ainsi que les équipements connexes. Il requiert des services d'ingénierie en matière civile, structure, architecture, électrique, mécanique, automatisation et contrôle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser un règlement d'emprunt de 25 000 000 \$ relatif aux services professionnels requis pour la réalisation des travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish; relevés complémentaires, ingénierie détaillée, préparation des plans

et devis avec une estimation précise des coûts de construction, surveillance des travaux au bureau et en résidence et la préparation des plans tel que construits. Ce montant comprend également toutes les recherches et les études spécialisées requises pour l'élaboration des plans et devis.

Des plus, des travaux préalables à la mise à niveau seront payés par ce règlement. Il s'agit principalement de modifier les conduites d'entrée et de sortie du réservoir qui permettront de compartimenter la station et ainsi travailler par secteur tout en assurant l'alimentation en eau potable. Le coût des services professionnels ainsi que de ces travaux préalables sont prévus dans ce règlement d'emprunt.

JUSTIFICATION

Un dossier d'approbation de projet a été présenté au Comité corporatif de gestion des projets d'envergures (CCGPE) le 29 avril 2016 et au Comité de coordination des projets d'envergures (CCPE) le 11 mai 2016. Le CCPE a recommandé d'aller de l'avant avec le projet. Les comités ont aussi demandé à la DEP de procéder au dépôt de deux demandes de règlement d'emprunt, une première pour l'acquisition de services professionnels (ingénierie détaillée, plans et devis et surveillance) et des travaux préalables et une seconde demande suivra pour couvrir le coût du projet. Le présent dossier ne couvre que la demande de règlement d'emprunt pour les services professionnels et les travaux préalables.

La Direction de l'eau potable doit réaliser ce projet afin de respecter les nouvelles exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité de ses équipements de production de l'eau. La désuétude ainsi que la difficulté à trouver des pièces de rechange augmentent les risques de défaillance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer les travaux du projet "Modernisation du réservoir McTavish" et sera prévu au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'agglomération de Montréal qui sera adopté à l'automne 2016.

L'ensemble de ces travaux concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-GV ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de

paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subvention, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, il ne sera pas possible d'effectuer les plans et devis requis pour effectuer les travaux nécessaires à la fiabilité des équipements de la station de pompage McTavish.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Van Hao NGUYEN
INGENIEUR

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-06

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie / en remplacement de Babak
Herischi, directeur - DEP

Approuvé le : 2016-09-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-09-06



Dossier # : 1164521012

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer deux rues, un square, un passage et le prolongement d'une rue dans le secteur Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Il est recommandé :
de nommer deux rues, un square, un passage et le prolongement d'une rue dans le secteur Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comme illustré sur le plan joint au dossier :

- « rue Elsie-MacGill » la voie publique formée du lot numéro 5 521 812 du cadastre du Québec;
- « rue Kenneth-Patrick » la voie publique formée des lots numéros 5 628 940, 5 628 929 et 5 509 640 du cadastre du Québec;
- « square du Rambler » le square public formé du lot numéro 5 628 928 du cadastre du Québec;
- « passage Adélarde-Raymond » le passage piéton formé des lots numéros 5 521 811 et 5 628 927 du cadastre du Québec;
- « rue des Équinoxes » le prolongement de la voie publique du même nom formé du lot numéro 5 521 810 du cadastre du Québec.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-09-01 13:51

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1164521012**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer deux rues, un square, un passage et le prolongement d'une rue dans le secteur Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Laurent a demandé la collaboration de la Division du patrimoine pour nommer de nouvelles rues, un square, un passage et le prolongement d'une rue dans le secteur Bois-Franc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Nommer deux rues, un square, un passage et le prolongement d'une rue dans le secteur Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comme illustré sur le plan joint au dossier :

- « rue Elsie-MacGill » la voie publique formée du lot numéro 5 521 812 du cadastre du Québec;
- « rue Kenneth-Patrick » la voie publique formée des lots numéros 5 628 940, 5 628 929 et 5 509 640 du cadastre du Québec;
- « square du Rambler » le square public formé du lot numéro 5 628 928 du cadastre du Québec;
- « passage Adélarde-Raymond » le passage piéton formé des lots numéros 5 521 811 et 5 628 927 du cadastre du Québec;
- « rue des Équinoxes » le prolongement de la voie publique du même nom formé du lot numéro 5 521 810 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

Elsie MacGill (1905-1980) : Première femme diplômée en ingénierie aéronautique en Amérique du Nord, cette Canadienne est aussi la première femme au monde à concevoir

des avions et à occuper un poste d'ingénieure en chef en aéronautique.

Kenneth (Ken) R. Patrick (1915-2001) : Aviateur, officier de l'Aviation royale canadienne et industriel dans le domaine de l'aéronautique. En 1947, il fonde la compagnie Canadian Aviation Electronics Ltd (CAE). En 1953, M. Patrick fait construire une nouvelle usine sur le territoire de Saint-Laurent regroupant alors 500 employés. Aujourd'hui, CAE est un chef de file mondial en prestation de formation dans les domaines de l'aviation civile, de la défense et sécurité, et des soins de santé. Elle est notamment connue pour ses simulateurs de vol. Au cours de sa carrière, monsieur Patrick siégea à plusieurs conseils d'administration importants, notamment RCA Victor, Canadian Vertol Aircraft, Boeing of Canada et Avcorp Industries.

Rambler : Premier avion léger canadien (1929). Mécontent de sa situation au sein de Canadian Vickers, l'ingénieur W.T. Reid démissionne et fonde la Reid Aircraft Company en 1928. Achetée la même année par le géant Curtiss Aeroplane & Motor Company, la nouvelle société lance la production d'un avion d'entraînement, le Rambler. Utilisé par l'Aviation royale canadienne et plusieurs aéroclubs nouvellement formés, c'est le premier avion léger canadien.

Adélard Raymond (1889-1962) : Aviateur pour une compagnie de baptêmes de l'air et tours d'avion à Cartierville. Vice-amiral de l'air pendant la Seconde Guerre mondiale. Il sera aussi membre du conseil d'administration de Canadair.

Équinoxes : Équinoxe. Période de l'année où les jours sont égaux aux nuits. La première : équinoxe de printemps (« Vernal equinox »), se produit vers le 21 mars. La seconde : équinoxe d'automne (« autumnal equinox »), vers le 23 septembre. (Source : Office québécois de la langue française).

Les toponymes proposés s'inscrivent dans la thématique aéronautique choisie pour le secteur de Bois-Franc dans l'arrondissement de Saint-Laurent et font référence à l'histoire du lieu qui était autrefois occupé par l'aéroport de Cartierville.

La demande de l'arrondissement a été faite avant le lancement de l'opération Toponym'Elles en février 2016.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal s'est prononcé en faveur de l'adoption de ces toponymes lors des séances du 10 juillet 2013 et du 13 mai 2016.

À ce jour, les démarches entreprises pour identifier les proches et les familles des personnes honorées par les nouvelles dénominations toponymiques n'ont pas été concluantes. Si des membres de la famille ou des proches associés à ces personnes sont toujours vivants, ceux-ci n'ont donc pu être directement informés des intentions de la Ville. C'est par courtoisie que nous souhaitons joindre les familles, la Commission de toponymie du Québec ne considère pas qu'il s'agisse d'une obligation.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur des lieux publics en reconnaissant l'usage antérieur du site où ils sont situés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte des rues et espaces publics a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications et l'arrondissement de Saint-Laurent.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal et que les nouveaux toponymes auront été officialisés par la Commission de toponymie du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric PAQUET, Saint-Laurent

Lecture :

Éric PAQUET, 28 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Nathalie M MARTIN
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-05-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-05-31



Dossier # : 1166968003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement R-2016-109 modifiant notamment les Règlements concernant le zonage, les plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'entretien et la protection des arbres, les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble, ainsi que le règlement R-2016-112 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Dollard-Des Ormeaux.

Il est recommandé :

1. d'approuver le règlement R-2016-109 modifiant notamment les Règlements concernant le zonage, les plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'entretien et la protection des arbres, les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble, ainsi que le règlement R-2016-112 modifiant le Plan d'urbanisme adoptés le 14 juin 2016 par le conseil municipal de Dollard-Des Ormeaux, ceux-ci étant conformes aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Dollard-Des Ormeaux.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-08-31 10:18

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166968003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement R-2016-109 modifiant notamment les Règlements concernant le zonage, les plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'entretien et la protection des arbres, les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble, ainsi que le règlement R-2016-112 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Dollard-Des Ormeaux.

CONTENU

CONTEXTE

Le 29 juillet 2016, la Ville de Dollard-Des Ormeaux a transmis à la Ville de Montréal les règlements R-2016-109 modifiant le règlement 82-704 concernant le zonage, le règlement 91-808 sur les permis et certificats, le règlement 99-875 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le règlement R-2007-023 sur l'entretien et la protection des arbres et le règlement 2013-085 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, ainsi que le règlement 2016-112 modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme, adoptés le 14 juin 2016.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), ces règlements doivent faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire (DC) du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) entré en vigueur le 1^{er} avril 2015, car ils constituent des règlements de concordance au Schéma. Les dispositions du règlement R-2016-109 modifiant le Règlement 91-808 sur les permis et certificats n'ont pas à faire l'objet d'un examen de conformité.

En vertu de la LAU, les municipalités ont un délai de six mois pour adopter les règlements de concordance au Schéma.

En cette matière, puisque ces règlements concernent une ville liée, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RGC 15-084).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2016-06-14 - 16 0623 - « Adoption du règlement R-2016-109 modifiant de nouveau le règlement 82-704 concernant le zonage, le règlement 91-808 sur les permis et certificats, le règlement 99-875 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, le règlement R-2007-023 sur l'entretien et la protection des arbres et modifiant le règlement R-2013-085 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble aux fins d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal RCG-14-029 ».

- 2016-06-14 - 16 0624 - « Adoption du règlement R-2016-112 - modifications au règlement sur le Plan d'urbanisme de Montréal 04-047 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal RCG-14-029. » (pour le territoire de la Ville reconstituée de Dollard-Des Ormeaux). Ces règlements adoptés par la Ville de Dollard-Des Ormeaux ne contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
- 2015-01-29 - CG15 0055 - Adoption du Règlement RCG 14-029 relatif au Schéma d'aménagement et de développement - sommaire décisionnel 1140219001.

DESCRIPTION

1. Règlement de concordance R-2016-109

Les modifications relatives au zonage introduisent des dispositions concernant les éléments suivants :

L'aménagement et la mobilité (disposition 4.1 du DC) :

- le nombre maximal de cases de stationnement dans un secteur situé près de la gare Sunnybrooke;
- l'aménagement de stationnements pour les vélos.

L'adaptation aux changements climatiques (dispositions 4.2. du DC) :

- l'obligation d'aménager des toits blancs pour les bâtiments à toits plats autres que les résidences unifamiliales;
- les règles concernant l'abattage d'arbres, leur protection et la plantation;
- des normes de verdissement de stationnements de 50 aires et plus lors d'un aménagement, réaménagement ou d'un resurfaçage;
- un pourcentage minimal de 50 % d'utilisation de matériaux clairs ou perméables requis en cas d'agrandissement d'un stationnement de 50 aires et plus;
- l'autorisation de revêtements clairs ou perméables pour tous les types de stationnements.

Les territoires d'intérêt écologique (disposition 4.4 du DC) :

- l'interdiction d'espèces de plantes envahissantes à moins de 100 mètres de milieux naturels protégés, tels que le parc-nature du Bois-de-Liesse.

Les affectations (dispositions 4.6 du DC) :

- l'autorisation des infrastructures publiques dans toutes les zones « industrie ».

Les contraintes et les nuisances (dispositions 4.8 du DC) :

- la définition des usages sensibles;
- l'occupation d'un terrain par un usage sensible aux abords d'une voie ferrée principale et d'une voie à débit important ainsi que des conditions à respecter en matière de bruit et de vibrations;

- l'exigence de réalisation d'une analyse de viabilité accompagnée de critères d'aménagement visant l'occupation d'un terrain par un usage sensible adjacent à l'emprise d'une voie ferrée principale;
- l'interdiction des usages autres qu'un parc et ceux de la catégorie « industrie » à moins de 500 mètres d'un centre de traitement des matières résiduelles;
- l'interdiction d'une nouvelle installation de transport d'hydrocarbures par pipeline à moins de 300 mètres d'un usage sensible;
- l'obligation d'aménager des zones tampons arborées entre les zones d'industries lourdes et infrastructures publiques et les usages sensibles.

Densité (chapitre 3.2 La densité d'occupation) :

- des paramètres de densité résidentielle permettant d'atteindre le seuil minimal moyen de logements à l'hectare sur les terrains à construire de la carte 33 du Schéma.

Le règlement comprend également l'ajout des plans en annexe relatifs aux réseaux ferroviaires et routier à fort débit et à l'interdiction d'espèces de plantes envahissantes. Le règlement ne comprend pas une définition en lien avec les dispositions du DC, liée au dépérissement irréversible d'un arbre.

Les modifications relatives aux Plans d'implantation et d'intégration architectural introduisent des dispositions concernant les éléments suivants :

L'aménagement et la mobilité (disposition 4.1 du DC) :

- dispositions visant à favoriser l'accessibilité universelle.

Le patrimoine (dispositions 4.3 du DC) :

- dispositions pour protéger et mettre en valeur les lieux de culte d'intérêt.

Les territoires d'intérêt écologique (disposition 4.4 du DC) :

- dispositions de conservation et d'aménagement de la mosaïque de milieux naturels.

Ces dispositions s'accompagnent de l'ajout d'un plan en annexe A pour indiquer la mosaïque de milieux naturels.

Les modifications relatives aux Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble introduisent des dispositions concernant les éléments suivants :

L'aménagement et la mobilité (disposition 4.1 du DC) :

- dispositions visant à favoriser l'accessibilité universelle.

2. Règlement R-2016-112 modifiant le Plan d'urbanisme de la façon suivante:

- une mise en contexte expliquant d'une part, le maintien du Plan d'urbanisme de Montréal tel que permis par le Décret à la suite de la reconstitution de la Ville de Dollard-Des Ormeaux en 2006 et, d'autre part, la nécessité de modifier le Plan en 2016 à la suite de l'adoption du Schéma;
- une mise à jour des orientations d'aménagement;
- le remplacement de la section concernant les grandes affectations du sol et la densité d'occupation, incluant en annexe le tableau des usages autorisés dans les affectations du sol, les définitions et une carte (carte 1);
- l'ajout d'une section sur le transport, les équipements et les infrastructures, incluant leur cartographie (carte 2 et 3);

- l'ajout de cartes portant sur les parcs et espaces verts (carte 4), sur les milieux naturels et les territoires d'intérêt écologique (carte 5), ainsi que sur les équipements, infrastructures et contraintes (carte 6).

JUSTIFICATION

Les règlements R-2016-109 et R-2016-112 ne dérogent pas aux objectifs du Schéma et du DC. Ces règlements sont donc conformes au Schéma.

Les règlements R-2016-109 et R-2016-112 sont des règlements de concordance au Schéma. Leurs dispositions assurent le respect des objectifs du Schéma et des dispositions du DC. Toutefois, une modification ultérieure sera requise pour ajouter à la réglementation d'urbanisme la définition omise de dépérissement irréversible d'un arbre. Si d'autres modifications, omises ou oubliées dans l'élaboration des règlements à l'étude, s'avèrent nécessaires pour compléter la concordance au Schéma, elles devront être adoptées ultérieurement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications introduites par les règlements R-2016-109 et R-2016-112 contiennent des dispositions participant à la mise en oeuvre des orientations du Schéma favorisant le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent avis de conformité permettra l'entrée en vigueur des modifications apportées par les règlements R-2016-109 et R-2016-112 à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Dollard-Des Ormeaux. L'entrée en vigueur de ces règlements contribuera à faire avancer la mise en oeuvre du Schéma sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard des règlements R-2016-109 et R-2016-112;

- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie TELLIER
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-23

Claude LAURIN
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-08-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-08-31

CE : 50.001
2016/09/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2016/09/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.003

2016/09/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1162937003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal - dépôt pour information

Il est recommandé :

de prendre acte du dépôt pour information du : Bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-16 17:24

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1162937003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal - dépôt pour information

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (Plan directeur) a été adopté à l'unanimité, par le conseil d'agglomération, le 27 août 2009. Les actions du Plan directeur visent à diminuer les quantités de matières résiduelles destinées à l'élimination et à augmenter les quantités de matières récupérées conformément aux objectifs de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le Plan directeur propose 49 actions. L'action 10.1 spécifie qu'un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et de l'état d'avancement du Plan directeur doit être réalisé tous les ans, et qu'un portrait de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal doit être effectué aux deux ans. Le *bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* a été rédigé pour réaliser cette action.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0588, le 29 octobre 2015 : déposer le document intitulé "Portrait 2014 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal".
CG09 0346, le 27 août 2009 : adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Le *bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* illustre graphiquement les données relatives à la récupération (matières recyclables, matières organiques, résidus domestiques dangereux, matériaux secs et encombrants), à l'élimination (ordures ménagères, matériaux secs et encombrants) et à la génération (récupération et élimination) des matières résiduelles, pour l'agglomération et pour chaque

administration locale. Il présente également la progression vers l'atteinte des objectifs gouvernementaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2011-2015*.

- La collecte des matières recyclables a permis de détourner de l'élimination 165 755 tonnes de matières sur le territoire de l'agglomération, en baisse de 2 % par rapport à 2014. Le taux de récupération s'établit à 58,2 %, soit à moins de 12 % de l'objectif gouvernemental qui est de 70 %.
- La collecte des matières organiques a permis de récupérer 61 638 tonnes de matières, en hausse de 21 % par rapport à 2014. Le taux de récupération atteint 17 %, soit à 43 % de l'objectif gouvernemental qui est de 60 %.
- Sur le territoire de l'agglomération de Montréal, 3 441 tonnes de résidus domestiques dangereux (RDD) ont été détournées de l'élimination. Du total, 80 % de tous les RDD l'ont été par le réseau des écocentres. La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2011-2015* n'a pas d'objectif de récupération pour les RDD.
- Près de 147 600 tonnes de matériaux secs et d'encombrants ont été récupérées, en hausse de 8 % par rapport à 2014. Le taux de récupération s'établit à 64 %, soit à 6 % de l'objectif gouvernemental qui est de 70 %.
- Le grand total pour toutes les matières récupérées est de 380 428 tonnes, en hausse de 5 % par rapport à 2014.
- Le grand total pour toutes les matières éliminées est de 569 263 tonnes, en baisse de 2 % par rapport à 2014. Malgré cette baisse, il reste encore plus de 120 000 tonnes de matières recyclables dans les ordures ménagères.
- Le grand total généré est de 949 691 tonnes, en légère hausse de 0,5 % par rapport à 2014.

JUSTIFICATION

Cette publication est le seul document qui présente l'ensemble des informations sur les quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées par les administrations locales. Les arrondissements, les villes liées et les services centraux peuvent utiliser des données fiables et comparables d'une année à l'autre. Sa diffusion permettra d'informer la Communauté métropolitaine de Montréal des résultats obtenus dans l'agglomération de Montréal comme prévu par le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan directeur s'inscrit dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 sous le troisième principe «Une protection accrue de l'environnement» dans l'orientation «Pratiquer une gestion responsable des ressources». La diffusion de ce bilan permet de rendre compte de l'action 23, soit : implanter des mesures de réduction et de valorisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal, en tant que municipalité centrale représentant l'agglomération de Montréal, doit transmettre annuellement à la Communauté métropolitaine de Montréal et à d'autres organismes (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, RECYC-QUÉBEC) les informations qui permettent de quantifier et de qualifier la gestion des matières résiduelles sur le territoire de

l'agglomération de Montréal. Chaque année, un bilan est publié afin d'informer les administrations locales, la population et les groupes intéressés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 14 septembre 2016
Conseil municipal : 26 septembre 2016
Conseil d'agglomération : 29 septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie MAYER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-15

Michel RABY
C/d controle des rejets industriels

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Éric BLAIN
C/d sout technique et infrastructures (mat
residuelles)

Tél : 514 872-3935
Approuvé le : 2016-08-16



Dossier # : 1163624026

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport de recommandations sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport de recommandations sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-08-31 11:17

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163624026

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport de recommandations sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621).

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur l'inspecteur général déposait au conseil municipal du 22 août 2016 ses recommandations faisant suite à l'étude du Rapport de recommandations de l'inspecteur général sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621).

Le 20 juin 2016, le Bureau de l'inspecteur général a transmis à la Ville son Rapport de recommandations de l'inspecteur général sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621).

Le 29 juin 2016 et le 8 août 2016, la Commission permanente sur l'inspecteur général a tenu deux séances de travail pour étudier ce rapport.

Les commentaires et recommandations faisant suite au rapport de l'inspecteur général sont en pièce jointe. La Commission a adopté à l'unanimité trois recommandations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0262 (2014-03-24) - Adoption - Règlement sur la Commission permanente sur l'inspecteur général

DESCRIPTION

La Commission a recommandé, entre autres, de repousser d'un mois l'adoption de la nouvelle *Politique de gestion contractuelle*. Les membres voulaient ainsi avoir la possibilité de mesurer si la nouvelle version de la *Politique* répondait à leurs préoccupations quant à leur recommandation sur l'exclusion de l'entreprise J.L. Michon Transports de tout appel d'offres pour une période de cinq ans.

Dans le contexte où l'administration a décidé de soumettre la *Politique de gestion contractuelle* à l'approbation du conseil municipal en août 2016, la Commission, après avoir demandé l'inscription de son rapport au conseil du 22 août, a tenu une séance de travail, le

18 août 2016, en compagnie des directeurs des Services des affaires juridiques et de l'approvisionnement et du directeur général adjoint aux Services institutionnels pour mieux comprendre la portée de la nouvelle *Politique* et évaluer si cette nouvelle mouture répondait aux préoccupations de la Commission dans le dossier des deux contrats de déneigement.

Cette rencontre s'est avérée fructueuse. La Commission a pu constater que la nouvelle version de la *Politique* répondait aux préoccupations exprimées par la Commission dans son rapport. En conséquence, la recommandation R-3 du rapport (pièce jointe) n'a plus à être considérée. Quant à la recommandation R-2, la Commission recommande toujours d'exclure le soumissionnaire J.L. Michon Transports de tout appel d'offres pendant cinq ans, en prenant en considération le texte de la nouvelle politique de gestion contractuelle adoptée.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-08-25

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-08-25



Dossier # : 1163624027

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-08-29 10:46

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163624027

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725).

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur l'inspecteur général déposait au conseil municipal du 22 août 2016 et au conseil d'agglomération du 25 août 2016 ses recommandations faisant suite à l'étude du rapport de l'inspecteur général sur la résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0262 (2014-03-24) - Adoption - Règlement sur la Commission permanente sur l'inspecteur général
 CG14 0170 (2014-03-27) - Adoption - Règlement sur la Commission permanente sur l'inspecteur général

DESCRIPTION

Le 20 juin 2016, le Bureau de l'inspecteur général a transmis à la Ville son Rapport portant sur la résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725).

Le 29 juin 2016 et le 8 août 2016, la Commission permanente sur l'inspecteur général a tenu deux séances de travail pour étudier ce rapport.

Les commentaires et recommandations faisant suite au rapport de l'inspecteur général sont en pièce jointe. La Commission a adopté à l'unanimité trois recommandations.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-25

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957

Approuvé le : 2016-08-29